Nations Unies

S/PV.7802



# Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

*Provisoire*

**7802**e séance

Lundi 7 novembre 2016, à 10 heures

New York

---

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Ndiaye/M. Ciss | (Sénégal) |
| *Membres* : | Angola | M. Gaspar Martins |
| | Chine | M. Liu Jieyi |
| | Égypte | M. Aboulatta |
| | Espagne | M. Ybáñez |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Power |
| | Fédération de Russie | M. Iliichev |
| | France | M. Delattre |
| | Japon | M. Bessho |
| | Malaisie | M. Ibrahim |
| | Nouvelle-Zélande | M. van Bohemen |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Rycroft |
| | Ukraine | M. Klimkin/M. Vitrenko |
| | Uruguay | M. Rosselli |
| | Venezuela (République bolivarienne du) | M. Ramírez Carreño |

## Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Les opérations de paix face aux menaces asymétriques

Lettre datée du 27 octobre 2016, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/927)

---



16-36376 (F)










*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

**Les opérations de paix face aux menaces asymétriques**

**Lettre datée du 27 octobre 2016, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/927)**

**Le Président** : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Vice-Secrétaire général, aux Ministres et aux autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur participation à la présente séance témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, du Bangladesh, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de la Colombie, de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, de la Gambie, du Guatemala, d'Haïti, de l'Inde, de l'Indonésie, d'Israël, de l'Italie, du Kazakhstan, de la Lituanie, des Maldives, du Mali, du Maroc, du Mexique, du Nigéria, de la Norvège, du Pakistan, du Paraguay, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République arabe syrienne, de la République de Corée, de la République démocratique du Congo, de la République islamique d'Iran, de la Thaïlande et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants, appelés à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M$^{me}$ Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie; M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; M. Jean-Paul Laborde, Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; et M. Arthur Boutellis, Directeur du Brian Urquhart Center for Peace Operations.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après à participer à la présente séance : S. E. M. Joao Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; S. E. M. Tanou Koné, Observateur permanent de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest auprès de l'Organisation des Nations Unies; et M. Téte António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/927, où figure une lettre datée du 27 octobre 2016 par laquelle le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'ONU transmet au Secrétaire général une note conceptuelle sur la question à 1'examen.

Je donne à présent la parole au Vice-Secrétaire général.

**Le Vice-Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je remercie le Gouvernement sénégalais d'avoir convoqué la présente séance importante, qui tombe à point nommé.

Aujourd'hui, nos opérations de paix font face à des menaces asymétriques croissantes de la part des extrémistes violents et des groupes terroristes. Le nombre des morts ou blessés au Mali en est une illustration frappante et tragique. Il est regrettable que nos soldats de la paix soient à présent pris pour cible de façon délibérée par les extrémistes violents et les terroristes. Hier encore, nos Casques bleus au Mali ont été attaqués. L'un est mort, sept autres ont été blessés, et deux civils maliens ont également été tués par des assaillants non identifiés. Le Secrétaire général condamne ces actes brutaux, soulignant que de telles attaques visant des soldats de la paix des Nations Unies peuvent constituer des crimes de guerre en droit international.

Pour être en mesure d'œuvrer en sécurité et de s'acquitter de leurs mandats dans le contexte des conflits complexes d'aujourd'hui, les opérations de paix des Nations Unies doivent mettre au point des stratégies pour s'adapter à ces nouvelles circonstances. La question fondamentale est de savoir comment elles peuvent s'y prendre. Le débat d'aujourd'hui pourrait être très utile pour y répondre, et nous vous remercions donc, Monsieur, de cette initiative.

Il convient d'abord de rappeler que le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a mis l'accent sur le fait que les contingents des Nations Unies ne devraient pas mener d'opérations antiterroristes à caractère militaire. On pourrait en conclure que les opérations de maintien

de la paix ne devraient pas avoir pour mission de vaincre les groupes extrémistes violents et terroristes par la voie militaire. Toutefois, les terroristes et les extrémistes violents sont une réalité dans nombre de conflits contemporains – une réalité avec laquelle il faut composer. Ces forces destructrices et dangereuses rendent les conflits encore plus insolubles. Elles se nourrissent de l'impunité et des lacunes de gouvernance. Elles exploitent des griefs aux racines profondes. Ces facteurs créent à leur tour un terreau fertile pour l'extrémisme violent et le terrorisme.

Tel est le contexte dans lequel l'ONU doit souvent opérer. Il nous faut donc agir de façon plus globale et avec davantage d'agilité, en ayant le pied plus léger, et prévoir des modalités d'appui plus souples. Nous aurons besoin de moyens militaires plus sophistiqués et prévisibles pour gagner en mobilité et en réactivité et avoir une compréhension plus approfondie du contexte opérationnel. En ce sens, il sera crucial de renforcer nos capacités de renseignement et d'analyse. Nous devrons aussi ajuster la manière dont nous accomplissons nos tâches essentielles, y compris les missions de bons offices, le renforcement des capacités, le dialogue avec les populations locales et les mesures de stabilisation – tous les outils qui sont la disposition des Nations Unies.

En outre, les objectifs politiques de nos opérations de maintien de la paix doivent être clairement définis et affichés. Il nous faut trouver des façons nouvelles et créatives d'atteindre nos buts politiques dans les situations où certaines parties ne sont pas des partenaires qui s'expriment ou des participants volontaires, et nous devons élaborer des stratégies pour bâtir des coalitions et mobiliser un appui au service des objectifs politiques aux niveaux local, national et régional.

Je vois trois priorités pour préparer nos opérations à faire face aux menaces asymétriques.

Premièrement, et c'est le plus important, nous devons tout mettre en œuvre pour assurer la sûreté et la sécurité de notre personnel. Cela passe par des améliorations en termes de connaissance de la situation, d'analyse et de protection des forces. Nous faisons déjà cela au Mali, mais nous devons faire davantage. Nous devons, par exemple, utiliser les nouvelles technologies et déployer des unités en tenue dotées d'outils d'autoprotection intégrés et robustes.

Deuxièmement, nous devons adapter la façon dont nous exécutons nos mandats. Le fait que les Nations Unies soient une cible potentielle devrait nous encourager à mener une réflexion plus approfondie sur la manière dont nous opérons dans cet environnement nouveau, plus dangereux et imprévisible. L'appui au règlement pacifique des conflits devrait s'ancrer dans une compréhension fine de l'identité des différentes parties, des moyens dont elles disposent et de leurs alliances. Cela varie selon les cas. Une démarche trop généralisée peut être contreproductive et éventuellement exposer l'Organisation des Nations Unies à davantage de risques. Dans de tels environnements, nous devons également réfléchir au-delà d'une approche axée sur la sécurité. Tout l'éventail des outils à la disposition de l'ONU doit être pris en considération, y compris les régimes de sanctions, les instruments normatifs, le renforcement des capacités, la stabilisation et l'aide au développement. Nous devons renforcer les capacités des États pour qu'il soit responsable, légitime et respecte les droits de l'homme et l'état de droit, afin, avant tout, d'éviter de perpétuer les facteurs des conflits et de l'extrémisme.

Troisièmement, nous devons pleinement prendre en compte les modalités selon lesquelles l'ONU peut soutenir les efforts nationaux et régionaux pour prévenir l'extrémisme violent et le terrorisme, et le moment auquel il peut le faire. Dans son plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, le Secrétaire général a indiqué la nécessité d'intégrer la prévention de l'extrémisme violent dans les opérations de paix, aussi bien dans leur mandat que dans les activités pertinentes des équipes de pays des Nations Unies. L'Assemblée générale a engagé les États Membres à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent en ce qu'elles s'appliquent au contexte national. Sur demande, l'ONU est prête à soutenir de tels efforts au niveau national. Nous fournissons une assistance technique dans des domaines tels que la justice pénale, le contrôle des frontières, les enlèvements contre rançon, la lutte contre les combattants terroristes étrangers et le financement du terrorisme. Nous appuyons aussi la participation des jeunes et le renforcement de leurs compétences. Et nous encourageons entre les États Membres un échange mutuel des informations, ainsi que des compétences spécialisées et des ressources, afin de renforcer la coopération internationale pour contrer le terrorisme. Un outil important pour fournir l'assistance stratégique de l'ensemble des Nations Unies, c'est l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste en faveur du Groupe de cinq pays du Sahel, prescrite par le Conseil de sécurité en 2014.

Je tiens à terminer par une dernière réflexion. L'Organisation des Nations Unies est une Organisation d'États, mais c'est aussi une Organisation de valeurs normatives. Nous travaillons pour les peuples du monde. Notre mandat est élaboré autour de la participation et non de l'exclusion. Ces dernières années, les États Membres se sont rassemblés dans une manifestation impressionnante d'unité pour élaborer un plan directeur pour la paix, le développement durable et la dignité pour tous sur une planète saine. Le Programme 2030 indique que tous nos défis et possibilités sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Un autre outil important dont nous disposons, et je tiens à en féliciter les États Membres, ce sont les résolutions identiques de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la consolidation et la pérennisation de la paix (la résolution 2282 (2016) et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale). Ce concept novateur a ouvert plusieurs voies vers une réaction globale aux nombreuses menaces auxquelles nous sommes confrontés dans le monde actuel. Si – et c'est un grand « si » – nous appliquons le Programme 2030 et tirons pleinement parti des résolutions adoptées par le Conseil et l'Assemblée sur la pérennisation de la paix, on peut espérer que les débats comme celui-ci deviendront beaucoup moins urgents et moins indispensables à l'avenir.

**Le Président** : Je remercie le Vice-Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Jean.

**M^me^ Jean** : L'actualité nous saisit cruellement avec ces deux attaques survenues coup sur coup, hier et avant-hier au Mali; elles ont coûté la vie à un soldat français dans l'explosion d'une mine et à un Casque bleu togolais dans une embuscade qui a aussi fait sept blessés, dont trois dans un état grave. Nous sommes ici rassemblés et conscients du sacrifice ultime des hommes et des femmes déployés sur le terrain au service de la paix. Nous sommes ici animés par une même détermination, par un même sentiment d'urgence, un même idéal, tel qu'il est stipulé dans l'Article 1 de la Charte des Nations Unies adoptée en 1945, que je veux ici citer :

> « maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix ».

À travers ces mots, je dirais que la feuille de route du Conseil de sécurité – notre feuille de route – est on ne peut plus clairement tracée.

Je tiens donc, Monsieur le Président, cher Mankeur Ndiaye, à féliciter le Sénégal – qui assure actuellement la présidence du Conseil de sécurité, mais aussi la présidence du Sommet de la Francophonie – d'avoir pris l'initiative de ce débat de haut niveau, si essentiel pour la conduite des opérations de maintien de la paix face à des menaces, nous l'avons dit, inédites, des menaces asymétriques. Cette initiative témoigne du rôle très actif du Sénégal à la présidence du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, et plus largement de son engagement très important et très apprécié au sein des opérations de paix, notamment celles déployées en terrain francophone. Je voudrais aussi, à travers votre personne, Monsieur le Président, remercier le Sénégal de la confiance qu'il place dans la contribution de la Francophonie en m'invitant à m'exprimer dans cette enceinte aujourd'hui. C'est un moment, pour nous, historique.

Je me présente devant le Conseil en qualité de Secrétaire générale de la Francophonie, une organisation internationale – l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) –, qui compte 80 États et gouvernements répartis sur les cinq continents. L'espace francophone a la particularité de mobiliser, à ce jour, la moitié des opérations de maintien de la paix conduites par l'ONU dans le monde, et 55 États membres et observateurs de notre organisation sont engagés dans des opérations de maintien de la paix. C'est dire que nous avons pris acte, nous aussi, de l'urgente et impérieuse nécessité d'adapter les opérations de maintien de la paix, leurs mandats, leurs moyens, face aux menaces d'un nouveau type qui nous frappent.

Des menaces dont nous, de l'OIF, prenons chaque jour la mesure, au Mali, au Liban, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, et même dans les opérations en fin de mandat comme en Côte d'Ivoire. Les menaces sont donc permanentes. Des menaces qui ont un impact, tout à la fois, sur le mandat des opérations de paix, notamment celui des Casques bleus, en matière de protection des civils et de sécurisation des territoires, des frontières et des personnels.

Nous sommes heurtés par les attaques récurrentes menées contre les Casques bleus au Mali, que nous condamnons avec la plus grande fermeté. Et les pays frontaliers, nous le savons, ne sont pas épargnés. On

a vu tout récemment comment l’armée nigérienne a été victime d’une attaque perpétrée par ces milices criminelles, le 6 octobre dernier, quand 22 soldats qui assuraient la sécurité d’un site de réfugiés maliens dans la région de Tahoua, frontalière du Mali, ont été tués, en plein jour.

Le Président du Niger, encore sous le choc lorsque je l’ai appelé, n’a pas manqué de me dire ce que réclame la sous-région : que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) puisse, dans l’exécution de son mandat, agir de manière plus tactique et plus musclée, plus concertée et plus coordonnée avec les pays visés; pouvoir recourir à la force, dans l’esprit de l’Article 1 de la Charte que je rappelais tout à l’heure, afin de prévenir et d’écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d’agression. Il y va, et la Francophonie s’empresse toujours de le rappeler, de notre absolue responsabilité de protéger, par tous les moyens, les populations exposées aux dangers.

Je veux aussi condamner toute autre forme de violence perpétrée contre les Casques bleus comme celles qui se sont produites en République centrafricaine ces dernières semaines dans le cadre de protestations contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Cela est inacceptable.

Au lieu de nous retrouver si souvent désarmés face aux affronts meurtriers de tous ces groupes criminels qui cherchent par tous les moyens, cruels et lâches, à déstabiliser des pays fragilisés; face à ces groupes de malfaiteurs dont l’objectif est de dégager et de contrôler les routes et les circuits de tous leurs trafics – trafic de drogue, trafic d’armes et traite d’êtres humains –, il nous faut désamorcer leurs plans, contrecarrer leurs actions, par des mesures plus collectives et qui seront d’emblée plus efficaces. Et cela n’est possible que dans une mobilisation d’ensemble, qui engage la communauté internationale aux côtés des États concernés et ceux de la sous-région, et qui voit à renforcer les capacités de ces États d’agir et de participer pleinement à la défense de leurs territoires et à la protection de leurs populations.

Je n’ai eu de cesse de relayer vers la communauté internationale, le Conseil de sécurité, les appels pressants des pays du bassin du lac Tchad pour des moyens supplémentaires, du renfort technique et logistique à la Force multinationale mixte dans la lutte à finir contre les attaques meurtrières de Boko Haram sur des communautés isolées et totalement vulnérables. Oui, des efforts ont été fournis et je veux les saluer. Je pense notamment aux équipements plus modernes et plus sophistiqués des contingents, ou encore à la priorité donnée au renseignement. Je pense aussi au renforcement, ces derniers mois, du mandat de certaines opérations, notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la MINUSCA afin qu’elles puissent mieux protéger les civils et faire face aux groupes armés. Mais nous voyons aussi combien il est difficile de mettre en œuvre la résolution 2295 (2016) adoptée par le Conseil de sécurité.

Et toutes ces difficultés, ces insuffisances, parfois ces dysfonctionnements que nous savons, sont une source majeure de préoccupation pour l’OIF. Parce que voilà presque 20 ans que nous sommes activement et concrètement engagés, en coopération avec nos partenaires internationaux, au premier chef avec l’ONU, dans la prévention des crises, la prévention des conflits, et dans leur règlement, dans l’accompagnement aussi des pays sur le chemin de la consolidation de la paix et de la démocratie. L’espace francophone est devenu en quelque sorte un laboratoire des opérations de paix. Et c’est au nom de notre présence sur le terrain, à toutes les étapes du continuum de la paix, c’est au nom, aussi, de notre expérience et de notre expertise reconnues dans des contextes politiques, sécuritaires ou socioéconomiques fragiles, que nous nous réjouissons de la place majeure réservée à la prévention des crises, ainsi qu’à la consolidation de la paix dans le cadre de la réforme globale en faveur de la paix, engagée par l’ONU en 2015.

C’est également dans cet esprit que nous plaidons pour un maintien, voire un renforcement de la dimension civile des opérations de paix, qui constitue un gage incontournable de stabilisation dans les situations de sortie de crise et de transition, et qui participe également des approches préventives prônées dans le Plan d’action du Secrétaire général pour la prévention de l’extrémisme violent.

Nos constats et nos conclusions se rejoignent. L’approche sécuritaire est nécessaire, mais non suffisante.

Comme j’ai eu à le dire, lors de la conférence internationale organisée par l’OIF en juin dernier sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente, nous devons aussi répondre, à

la détermination des attaques que nous subissons par la détermination de la contre-attaque, en déclenchant toutes nos armes de construction massive que sont l'éducation et la formation pour toutes et pour tous; la création d'emplois et l'investissement dans les initiatives économiques des femmes et des jeunes, au service d'un développement durable et surtout équitable; l'enracinement aussi de la culture de la démocratie et de la paix; ainsi que la consolidation des institutions de l'état de droit et le respect des droits et des libertés.

Et parlant de liberté, la responsabilité se doit d'être partagée. Je veux souligner aussi l'importance du respect de la liberté de parole et de la liberté de presse si essentielles à la consolidation d'un climat apaisé. Je viens d'être alertée par les plus hautes autorités de Radio France Internationale du brouillage des signaux FM de cette radio ainsi que de ceux de Radio Okapi, la radio des Nations Unies en République démocratique du Congo, un exemple parmi d'autres. Et je veux dire ma préoccupation. Oui, ceci est inquiétant, et ceci est à éviter au nom de la liberté de la presse et de la liberté d'expression. C'est ainsi que l'OIF pense ses actions dans tous les domaines que je viens d'évoquer : responsabilité partagée.

Concernant la dimension sécuritaire, je tiens à dire que nous soutenons sans réserve la volonté du Conseil de sécurité de rendre au plus vite les opérations de paix plus sûres, plus performantes et plus robustes. Et sur la base des conclusions de la Conférence de l'OIF en juin, à laquelle Jean-Paul Laborde a apporté son témoignage précieux, j'insiste également sur le fait qu'il est essentiel de renforcer la coopération en matière de renseignement. Car s'il est clair que les opérations de maintien de la paix n'ont pas vocation à devenir un acteur de lutteanti terroriste en tant que tel, il n'en demeure pas moins qu'elles peuvent et qu'elles doivent désormais avoir les moyens de faire face à ces menaces nouvelles tout en contribuant, à différents niveaux, à les réduire.

Il faut aussi pour cela que les Casques bleus soient mieux équipés, mieux préparés et mieux formés. L'OIF y contribue. Et l'expérience en environnement francophone nous montre qu'il est indispensable que les personnels déployés soient capables de recueillir des informations, de recueillir des témoignages, et de communiquer en français avec les autorités et les populations locales; qu'ils aient, aussi, une connaissance solide des réalités historiques, politiques, socioéconomiques et culturelles. Il y va du niveau de sécurité et de la performance des opérations, notamment dans leur dimension civile, surtout au moment où les stratégies terroristes reposent précisément sur la capacité de ces groupes criminels à infiltrer et à se fondre au sein des populations locales. Il y va aussi de la qualité du dialogue et du climat de confiance que l'on doit instaurer, et ne sous-estimons pas cette dimension.

Je réitère donc ici l'appel que j'ai lancé lors de la conférence ministérielle sur les opérations de maintien de la paix en environnement francophone, tenue à Paris il y a quelques jours, pour que tout soit mis en œuvre afin de renforcer l'usage du français au sein du Secrétariat et sur le théâtre des opérations en contexte francophone. C'est en ce sens que l'OIF plaide pour une participation plus importante de ses États membres et pour un engagement accru de personnels francophones dans les opérations de paix. C'est ainsi que nous favorisons aussi la diffusion des procédures de recrutement des Nations unies auprès des publics francophones : et je veux saluer ici M. Atul Khare et M. Hervé Ladsous pour la coopération étroite que l'OIF entretient avec le Département de l'appui aux missions et avec le Département des opérations de maintien de la paix, coopération qui nous a permis d'atteindre déjà des résultats plus que probants puisque, à titre d'exemple, la MINUSCA compte actuellement 99 % de policiers francophones.

Certes, beaucoup reste à faire. C'est ainsi également que nous avons développé une méthode d'apprentissage du français à destination des forces de défense et de sécurité non francophones, en coopération avec le Ministère français des affaires étrangères. L'expérience nous montre aussi qu'il est indispensable, dans certains de nos États membres, de mieux former et de mieux préparer les Casques bleus et les personnels déployés à faire face aux nouvelles menaces. C'est pourquoi nous appuyons régulièrement les centres de formation francophones au maintien de la paix. C'est pourquoi, aussi, et M. Hervé Ladsous le sait, que nous mettons en réseau les capacités militaires, policières et civiles francophones, via notre Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de paix, qui fédère l'action des centres de formation francophones et fournit, en français, de l'information sur le maintien de la paix tout en mobilisant une importante communauté d'experts.

L'expérience nous montre qu'il est indispensable de rendre plus sûrs les environnements dans lesquels se déploient les opérations de paix. C'est tout le sens

de l'aide que nous apportons à nos États membres pour développer leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme. M. Jean-Paul Laborde le sait, puisque l'OIF collabore avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, pour favoriser la ratification, par les gouvernements nationaux, des instruments universels, régionaux et sous-régionaux de lutte contre le terrorisme et la criminalité.

Nous renforçons aussi les capacités des magistrats et des procureurs poursuivants francophones spécialisés.

Toutes les crises, tous les conflits, toutes les menaces nouvelles auxquels nous devons faire face, quelle que soit leur localisation, nous concernent tous, sans exception, et appellent de notre part une approche concertée, une approche coordonnée, une mutualisation de nos capacités, de nos expériences, de nos ressources et de nos moyens, que ce soit dans le cadre de notre coopération avec l'Organisation des Nations Unies; dans le cadre des coopérations bilatérales ou multilatérales, régionales ou sous-régionales; ou dans celui de notre coopération avec les acteurs institutionnels et de la société civile. Alors, je veux ici dire au Conseil qu'il peut être assuré que l'OIF continuera à favoriser cette approche intégrée, qui est incontournable, avec tous ses partenaires, notamment avec les Nations Unies. Le Conseil peut – et doit – compter sur nous.

**Le Président** : Je remercie M$^{me}$ Jean de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Fedotov.

**M. Fedotov** : Je me félicite du débat d'aujourd'hui devant le Conseil, qui vise à promouvoir une action efficace contre le défi que représentent les menaces asymétriques auxquelles les opérations de maintien de la paix font face. Un tel défi, reconnu par le Conseil, est le lien entre les terroristes et les réseaux criminels dans de nombreuses régions du monde. En Afghanistan, les Taliban protègent les trafiquants de drogue contre rémunération. L'État islamique d'Iraq et du Levant profite au Moyen-Orient du commerce et du trafic illicite de biens culturels, du pétrole et des enlèvements contre rançon. Les criminels en Afrique de l'Ouest paient des frais de passage aux terroristes pour sécuriser les routes des trafics illicites des personnes, de migrants, d'armes, de drogue et de tabac via le Sahel et le Sahara vers l'Europe. Boko Haram, au Nigéria, est à la tête d'un réseau d'activités criminelles générant d'importants profits, tandis qu'en Somalie, les Chabab ont reçu des dizaines de millions de dollars générés par l'exportation illicite de charbon de bois et par la piraterie. Dans ce contexte, les missions de maintien de la paix font face à des situations dangereuses quand elles sont confrontées aux terroristes et extrémistes violents.

Je félicite le Secrétaire général d'avoir établi, à la fin du mois d'octobre, le Groupe de travail sur la prévention de l'extrémisme violent, qui a discuté du Plan d'action contre cette menace. Dans le cadre de cette approche, le groupe de travail de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF) a identifié 12 recommandations à mettre en œuvre par les organismes des Nations Unies afin de prévenir l'extrémisme violent et de partager les bonnes pratiques, ainsi que de soutenir les États Membres dans leurs actions.

Les efforts de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) visent à mettre en œuvre plusieurs projets de renforcement des capacités pour améliorer les systèmes de justice pénale et promouvoir l'état de droit. Dans le cadre de la matrice du projet de prévention de l'extrémisme violent développé par la CTITF, il existe 20 projets pour lesquels l'ONUDC collabore avec ses partenaires. L'action de l'ONUDC vise à renforcer les mesures préventives de justice pénale, y compris la prévention de la radicalisation et de la violence dans les prisons; à renforcer les approches fondées sur les droits de l'homme et l'état de droit dans la lutte contre le terrorisme; à empêcher le recrutement de terroristes, en particulier des combattants terroristes étrangers, y compris sur Internet; à soutenir les politiques et les programmes destinés aux victimes du terrorisme; et à contribuer à l'élaboration des plans d'action nationaux et régionaux en matière de prévention de l'extrémisme violent.

Un grand nombre de ces interventions ont lieu en Afrique, en particulier dans le Sahel, ainsi que dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, du Nord et de l'Est. L'ONUDC travaille en partenariat avec le Département des opérations de maintien de la paix afin de pouvoir affronter ensemble, de manière plus efficace, ces menaces. Toutes les actions de l'ONUDC sont soutenues en Afrique par notre réseau de bureaux de terrain, qui travaillent en fonction des priorités établies par les États Membres et les organisations régionales en Afrique. Ces priorités sont au cœur des trois nouveaux programmes régionaux pour l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Nord, et le Moyen-Orient et l'Afrique de l'Est lancés cette année. En Afrique de l'Ouest, notre programme régional est aligné sur le Plan d'action de la Communauté

économique des États de l'Afrique de l'Ouest et sur les priorités des pays de la région. Dans ce contexte, notre programme Sahel contribue à renforcer la capacité des systèmes nationaux de justice pénale à lutter contre le trafic illicite de drogue et d'armes, le crime organisé, le terrorisme, ainsi que le blanchiment d'argent et la corruption. Le Programme Sahel est la contribution de l'ONUDC à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Dans ce cadre, nous agissons en étroite coopération avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et avec le Groupe de cinq pays du Sahel. Nous collaborons également avec le Département des affaires politiques par le biais de l'UNOWAS, avec le Département des opérations de maintien de la paix et Interpol, nos partenaires dans la mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, qui a abouti, notamment, à la création d'unités contre la criminalité transnationale organisée, lesquelles ont permis d'importantes saisies de drogues et des poursuites efficaces.

L'ONUDC et ses partenaires continueront de s'attaquer aux menaces que sont le terrorisme, l'extrémisme violent et tout autre défi connexe. Ainsi, nous continuerons à soutenir les opérations de maintien de la paix et les États Membres, et à promouvoir des systèmes de justice pénale équitables et l'état de droit dans le cadre de sociétés pacifiques et inclusives au titre de l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

**Le Président** : Je remercie M. Fedotov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Laborde.

**M. Laborde** : La menace terroriste actuelle se manifeste au moins sous trois formes différentes : tout d'abord, à travers les organisations listées par le Conseil et qui ont le contrôle d'un territoire comme en Syrie, en Iraq, en Somalie, en Libye, au Nigéria ou au Mali; ensuite, par la concrétisation mortifère d'une idéologie violente qui inspire des attaques terroristes à travers le monde; et enfin, comme un risque réel pour les États vulnérables et pour la paix et la sécurité mondiales, comme l'a très bien indiqué le Vice-Secrétaire général, que je veux remercier de ses paroles extrêmement précises sur ce point, et de sa présence aujourd'hui. En effet, pour ce qui concerne la troisième forme de la menace, les groupes terroristes saisissent toutes les occasions liées aux conflits locaux ou régionaux qui affaiblissent les structures étatiques et l'état de droit, et, par voie de conséquence, effectivement, les droits de l'homme, pour étendre leurs activités terroristes, y compris en prenant le contrôle de vastes territoires.

Les conflits auxquels je viens de me référer sont précisément localisés dans les zones géographiques où sont, pour la grande majorité d'entre elles, déployées les missions de paix des Nations Unies.

En fait, il est possible d'estimer que les deux tiers des fonctionnaires et militaires qui participent aux opérations de paix opèrent actuellement dans des zones touchées par le terrorisme. Dans ces circonstances, il faut noter que, non seulement les ressortissants des pays concernés mais aussi le personnel des Nations Unies – hélas – sont affectés par ces menaces asymétriques. Les attentats perpétrés hier et avant-hier, mais aussi au mois d'octobre, au Mali, n'en sont que les exemples les plus récents.

Aussi longtemps que les terroristes et leurs organisations continueront de répandre la peur et l'horreur par de telles attaques, les personnes habitant dans ces pays, le personnel des Nations Unies et les locaux de l'ONU seront également leurs cibles, ensemble. La relation étroite entre les conflits locaux ou régionaux, le terrorisme, l'extrémisme violent et – il ne faut jamais l'oublier, je remercie M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), de l'avoir dit – le crime organisé – constitue aujourd'hui une menace sans précédent pour la paix et la sécurité internationales. Il ne faut jamais oublier ces trois composantes : terrorisme, extrémisme violent et crime organisé. Cette relation place également les missions de paix de l'ONU dans une situation de vulnérabilité nouvelle et croissante du fait de ces trois éléments pris ensemble.

La Direction exécutive contre le terrorisme (DECT) a été créée par le Conseil de sécurité – d'une manière très intéressante – en tant que mission politique spéciale pour traiter des menaces spécifiques à la paix et à la sécurité liées au terrorisme. Cet élément apporte une perspective particulière à notre débat. La DECT et les opérations de maintien de la paix sont ainsi des partenaires au sein du Conseil de sécurité et leurs mandats respectifs se renforcent mutuellement, quoique parfaitement distincts. J'insiste sur le fait qu'ils sont distincts parce qu'il ne faut pas non plus que cet amalgame puisse constituer un danger supplémentaire.

La tâche principale de la DECT consiste à procéder, au nom du Comité, à des évaluations indépendantes – voilà le rôle de notre Comité et de

la DECT sous la houlette du Comité – de la capacité des États Membres à lutter contre le terrorisme, et ce, conformément à la résolution 1373 (2001), qui est toujours d'actualité bien qu'ayant été adoptée après les attentats de New York en 2001. De plus, des résolutions subséquentes du Conseil sur la lutte antiterroriste telles que la résolution 1624 (2005), qui porte sur l'interdiction de l'incitation à commettre des actes terroristes, ainsi que les actes de terrorisme inspirés par l'intolérance ou l'extrémisme, ou encore, plus récemment, la résolution 2178 (2014) sur les combattants terroristes étrangers et la lutte contre l'extrémisme violent ainsi que ses liens avec le crime organisé sont des exemples absolument évidents de ces liens et de ces capacités de travail entre la DECT et tout ce qui concerne le contre-terrorisme.

D'une part, nous sommes parfaitement conscients que les deux mandats – celui qui porte sur le maintien de la paix, et celui de la lutte contre le terrorisme – ne sont pas similaires, mais complémentaires. En fin de compte, cette approche de complémentarité améliorera la protection des civils dans le cadre des opérations de paix de l'ONU. D'autre part, c'est une évidence, les opérations de paix des Nations Unies et les missions politiques spéciales sont déployées sur le terrain. Je fais aussi référence aux missions spéciales – dont le responsable est évidemment ici devant le Conseil, M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques – car il ne faut pas oublier non plus cet élément dans le débat d'aujourd'hui.

Ainsi, les deux – les opérations de paix et les missions politiques spéciales – sont sur la ligne de front et, à ce titre, doivent renforcer la capacité institutionnelle des forces de l'ordre, y compris au niveau du contrôle frontalier – qui est un problème énorme dans les zones, je dirais, de non-droit – mais aussi les capacités de justice pénale pour affirmer l'état de droit – comme la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie l'a très bien relevé –, et évidemment les services et autorités indispensables à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé mais qui, également, favorisent le développement institutionnel. Ainsi, étant donné leur vaste expérience dans les pays fragiles, où les structures étatiques sont en difficulté, les opérations de paix et les missions politiques spéciales sont dans une position unique pour aider ces pays à renforcer leur capacité opérationnelle dans le cadre de l'état de droit. De plus, elles peuvent apporter un soutien tout particulier, au jour le jour, aux États les plus touchés par le terrorisme.

Or, au cours de plus d'une décennie maintenant, la DECT a construit un corpus de bonnes pratiques relatives à la lutte contre le terrorisme, selon les principes de l'état de droit. Ces bonnes pratiques, qui ont été adoptées par le Comité contre le terrorisme, ont été identifiées par une méthodologie cohérente et en dialogue permanent avec les États Membres et avec plus de 50 organisations internationales et régionales, en particulier l'Organisation internationale de la Francophonie. La Secrétaire générale de cette organisation a évoqué ma participation à leur réunion de juin dernier et je viendrais volontiers parler de cette question lors du sommet qui se tiendra dans les jours prochains.

Le système des Nations Unies est aussi au centre de cette question, en particulier le Conseil et son Comité contre le terrorisme dont je ne peux que me féliciter de la direction politique qui est nécessaire dans nos actions, y compris bien entendu cette année sous la présidence de l'Ambassadeur de l'Égypte ici présent, avec lequel, je dois le dire, nous avons des relations très étroites. Je ne peux que le remercier de sa présidence et de la manière dont il conduit nos travaux en nous donnant toute l'orientation politique nécessaire dans notre travail.

Ces bonnes pratiques sont fondées sur des résolutions spécifiques du Conseil de sécurité et aussi – on les oublie trop souvent – sur les 19 instruments juridiques internationaux contre le terrorisme. Ça, c'est la coopération internationale en matière pénale. Il ne faut jamais l'oublier parce que c'est le point par lequel passe le travail international de l'état de droit. Si nous voulons que l'état de droit soit vraiment la question qui nous intéresse le plus, alors, accélérons les systèmes de coopération internationale en matière pénale. La DECT, en collaboration avec l'ONUDC, est tout à fait prête à aider les États Membres dans cette voie. C'est aussi grâce à cette coopération qu'on pourra intégrer les principes de l'état de droit et les éléments nécessaires pour la protection des droits de l'homme dans nos travaux.

De plus, la DECT a effectué plus de 100 visites d'évaluation dans les États Membres, y compris des visites de suivi. À la suite de ces visites, nous avons produit des recommandations et identifié des bonnes pratiques qui ont été approuvées par toutes les parties concernées ainsi que par le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité. Le Comité et sa Direction exécutive ont effectivement un mandat du Conseil de sécurité pour aider les États à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Mais bien entendu, je n'oublierai

pas ici le travail de coordination de l'Équipe spéciale du Secrétaire général présidée par M. Jeffrey Feltman. Je reviendrai sur ce point dans un instant.

Un échange d'informations solide existe déjà, mais nous devons, bien sûr, aller plus loin pour arriver à un renforcement mutuel des deux mandats, de l'évaluation des capacités opérationnelles et de bonnes pratiques d'une part, et des opérations de paix, de l'autre. C'est à quoi le Vice-Secrétaire général a fait référence quand il a parlé de l'approche « One UN », qu'on traduirait en français par « Toutes les Nations Unies ensemble ». Cela signifie la coordination et le partage d'informations avec d'autres organismes de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, tant le Bureau de l' Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme – représentée ici par son Président, M. Feltman, comme je viens de le dire – que l'Équipe elle-même – c'est-à-dire toutes les entités qui font partie de cette Équipe spéciale, en particulier l'ONUDC, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions rattachée au Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daesh) et le réseau Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, présidé par l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande. Ils doivent tous travailler en soutien aux opérations de paix.

Je n'oublierai pas non plus les principes sur les combattants terroristes étrangers qui ont été dégagés à Madrid. Je remercie ici le Secrétaire d'État espagnol, qui a très bien organisé cette réunion l'année dernière.

Je voudrais faire allusion à la délégation espagnole qui a très bien organisé cette réunion l'année dernière et qui nous fournit des références clefs pour renforcer cette coopération institutionnelle, y compris les résolutions pertinentes du Conseil.

Évidement, le Vice-Secrétaire général a parlé du Plan d'action du Secrétaire général et je suis heureux aussi de parler du travail du groupe d'action de haut niveau pour la prévention de l'extrémisme violent – qui est présidé par le Secrétaire général lui-même, et qui a eu une première réunion la semaine dernière. Je dois aussi évoquer une excellente collaboration avec le Bureau de l'état de droit du Département des opération de maintien de la paix, avec lequel il existe un échange régulier d'informations et une collaboration fructueuse en matière d'intégration du savoir. Ces échanges réguliers et approfondis sont répercutés dans toutes les activités nécessaires de part et d'autre, assurant d'ores et déjà d'une manière constante entre les opérations de paix et la DECT une mise en place d'une stratégie commune dans notre travail commun.

En conclusion, qu'il me soit permis de contribuer à ce débat en suggérant au Conseil trois pistes de réflexion, dans le cadre du débat plus large sur la paix et la sécurité et les menaces asymétriques.

En premier lieu, la DECT est à disposition pour continuer à offrir notre expertise dans le domaine du contreterrorisme et, en particulier, dans l'évaluation des besoins et des capacités des États contre le terrorisme et des bonnes pratiques, ainsi que nos recommandations en matière d'assistance technique, afin que les Nations Unies puissent travailler ensemble dans le domaine des opérations de la paix.

En deuxième lieu, il conviendrait d'apporter aux pays et aux missions, suite à nos recommandations, une assistance technique accrue, parce que les recommandations c'est bien, mais il faut qu'elles se traduisent sur le terrain. Et pour qu'il y ait un appui plus important dans les domaines de la sécurité, de la justice pénale et de la coopération internationale à travers la mise en œuvre effective des instruments internationaux auxquels je me référais tout à l'heure – des instruments internationaux contre le terrorisme et la promotion de bonnes pratiques –, il faut effectivement renforcer la capacité des États. C'est clair, c'est net, c'est peut-être enfoncer une porte ouverte, mais il faut toujours le répéter. Mais pour cela, comment faire? il convient de renforcer encore – à travers les missions de paix lorsque celles-ci le requièrent – une coordination étroite et un partage d'informations à tous les niveaux entre les entités de l'Équipe spéciale dirigée par M. Feltman, y inclus la DECT, les Envoyés et les Représentants spéciaux du Secrétaire général, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement, et les organes subsidiaires du Conseil, sans oublier évidemment les organes de coopération comme le Centre de coopération contre le terrorisme et les organisations spécialisées, en particulier sur le terrain. Je pense en particulier effectivement à l'Organisation internationale de la Francophonie, qui est ici représentée par sa Secrétaire général, mais on peut penser aussi à la Ligue des États arabes, à l'Organisation de coopération islamique, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, au Conseil de l'Europe, à l'Union européenne bien entendu, entre autres. Donc il faut travailler de cette

manière imbriquée par rapport aux recommandations que nous avons produites pour qu'à la fin, on travaille tous ensemble, y compris d'ailleurs – et je fais appel ici aux membres du Conseil – en coordination - ce que nous faisons aussi avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme – avec l'assistance bilatérale, parce qu'il ne faut pas non plus oublier l'assistance bilatérale qui est si importante dans les zones en question, mais de manière coordonnée avec nos collègues de la DECT. Voilà ce que je voulais soumettre aujourd'hui au Conseil : une certaine piste de travail.

Je ne saurais sûr terminer mes propos sans vous remercier, Monsieur le Président, tant en tant que représentant du Sénégal et de son Ministre des affaires étrangères, mais aussi à vous personnellement, pour avoir organisé le présent débat et permis cette cohérence des actions à tous les niveaux de notre action. C'est ainsi peut-être qu'on continuera à penser à Albert Camus lorsqu'il disait, dans son discours de réception du prix Nobel de littérature en Suède : nous savons très bien que nous n'irons pas très loin dans l'espérance de nos sociétés, mais en moins conserver nos sociétés, en moins conserver nos valeurs. C'est ce qu'il faut continuer à faire ensemble autour de cette table, autour des valeurs communes de l'ONU.

**Le Président** : Je voudrais remercier très sincèrement M. Jean-Paul Laborde de son exposé.

Je donne à présent la parole à M. Boutellis

**M. Boutellis** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier tout un chacun au nom de l'Institut international pour la paix de l'occasion qui m'est donnée de présenter les résultats de certains des travaux de recherche menés au cours de l'année écoulée par notre centre de réflexion sur les défis rencontrés par les opérations de paix déployés dans des pays subissant des menaces asymétriques, notamment des attaques terroristes.

Les groupes de réflexion comme le nôtre aident les décideurs politiques à prendre des décisions en connaissance de cause sur les problèmes qui se font jour, en leur soumettant des idées pratiques fondées sur la recherche et en encourageant le débat sur la meilleure manière de mettre ces idées à l'oeuvre. Le rapport sur lequel je me base pour présenter mon exposé, intitulé « *Waging Peace : UN Peace Operations Confronting Terrorism and Violent Extremism* », dont je suis coauteur avec Naureen Chowdhury Fink, et qui a été produit par l'Institut international pour la paix et le Global Centre on Cooperative Security, est le fruit de conversations approfondies avec des fonctionnaires de l'ONU, des représentants d'États Membres et de praticiens, ainsi que de recherches sur le terrain menées pendant plus d'une année.

Parmi les 11 pays les plus touchés par le terrorisme et d'autres menaces asymétriques dans le monde, sept accueillent actuellement des opérations de paix des Nations Unies, allant de petites missions politiques spéciales à des opérations de maintien de la paix plus larges. Le déploiement d'opérations de paix dans des pays où il n'y a que peu ou pas de paix du tout, et où les attaques terroristes font partie de l'évolution des menaces, ajoute à la complexité des défis auxquels sont confrontés le système des Nations Unies, les États Membres et les partenaires locaux.

À ce jour, le débat entre les experts et les décideurs politiques sur les opérations de paix opérant dans des environnements de menaces asymétriques a porté étroitement sur deux questions clefs. Premièrement, celle de savoir si les opérations de paix pouvaient mener des opérations antiterroristes cinétiques. À ce sujet, le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et le rapport de suivi du Secrétaire général sont arrivés à la conclusion que les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas adaptées pour mener des opérations militaires de lutte antiterroriste (voir S/2015/446).

Deuxièmement, celle concernant l'éventail de capacités et l'attitude requises pour protéger les civils dans des environnements de sécurité complexes et pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain. Établir des missions dans de tels environnements a un coût tant humain que financier, que nous devons garder à l'esprit. S'il est en effet nécessaire que l'Organisation des Nations Unies adapte la présence et les activités de ses missions lorsqu'elles opèrent dans de tels environnements, la question pratique qui se pose à nous 'est de savoir comment les adapter tout en respectant l'esprit et la lettre des principes doctrinaux qui ont régi maintien de la paix jusqu'à présent. Il est évident que se barricader à l'intérieur de complexes sécurisés, la « bunkérisation », n'est pas la solution au dilemme. En comparaison, on n'a guère étudié les défis, les possibilités et les risques politiques et pratiques plus larges auxquels doivent faire face les opérations de paix des Nations Unies dans ces environnements complexes. Cela a créé un fossé entre le débat politique ici à New

York et les réalités vécues par le personnel des Nations Unies sur le terrain.

Les trois grands examens des Nations Unies concernant la paix et la sécurité menés en 2015 ont tous souligné combien il importe que les opérations de paix des Nations Unies s'adaptent à la nature changeante des conflits. Ils ont aussi insisté sur la primauté des solutions politiques pour prévenir et mettre fin aux conflits et pérenniser la paix. Cet accent placé sur la prévention a été un code dans le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) et durant l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Les deux ont mis en exergue les limites d'approches axées sur la sécurité, ne se concentrant que sur les symptômes plutôt que sur les causes, et prôné un meilleur investissement dans les stratégies préventives multipartites. C'est là que réside l'utilité des Nations Unies. Le rapport de l'Institut international pour la paix vise donc à élargir la portée des discussions au-delà de la question de savoir si les opérations de paix peuvent s'adapter aux environnements sujets à des menaces asymétriques à celle savoir comment elles pourraient mieux exercer leurs mandats et aider le gouvernement national et les communautés locales à faire face au terrorisme et à l'extrémisme violent.

Cela soulève un certain nombre de questions clefs, notamment si, quand, où et comment des approches préventives peuvent et doivent être intégrées dans les mandats des opérations de paix, et comment renforcer en conséquence les capacités des missions des Nations Unies sur le terrain. Peut-on le faire dans le contexte de ressources et de compétences spécialisées limitées sans nuire à leur impartialité ou compliquer les relations avec les pays hôtes? Peut-on le faire tout en assurant la sûreté et la sécurité du personnel? Et, plus important encore, comment remédier au problème de la fragmentation de l'élaboration des politiques au Siège de l'ONU et à l'absence, qui en résulte, de directives claires et de ressources pour les missions sur le terrain?

Je voudrais quelques recommandations clefs formulées dans le rapport tendant à ce que les opérations de paix adoptent des approches stratégiques plus cohérentes pour lutter contre la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui façonne un certain nombre d'environnements marqués par des menaces asymétriques.

Premièrement, les opérations de paix des Nations Unies doivent développer une compréhension plus nuancée non seulement des groupes terroristes, mais également des facteurs et revendications qui sont à l'origine de la radicalisation et de la violence, ainsi que des capacités locales en matière de paix et de résilience. Il faudra pour cela disposer en temps réels de meilleures informations et analyses, notamment de cadres analytiques régionaux dans certains contextes.

Deuxièmement, il importe de renforcer la cohérence et de formuler des directives politiques plus claires sur ces questions. Cela exige de poursuivre les consultations, à l'échelle du système des Nations Unies, d'une part entre les organismes chargés de lutter contre le terrorisme et les équipes des opérations de paix, bien sûr, et d'autre part entre les États Membres et au niveau des trois piliers de l'action de l'Organisation. À cet égard, les mandats et structures ne doivent pas entraver la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies ni la mise en place d'approches stratégiques pour lutter contre les facteurs des menaces asymétriques sans sécuriser les mandats.

Troisièmement, il importe que les opérations de paix des Nations Unies préservent et élargissent l'espace de dialogue avec toutes les parties à un conflit. Légalement, les sanctions du Conseil de sécurité n'empêchent pas les acteurs du système des Nations Unies d'entrer en contact avec des groupes armés désignés ou leurs chefs, et il importe de ne pas décider quels interlocuteurs sont légitimes ou illégitimes avant d'avoir procédé à une analyse équilibrée de leur statut et d'avoir déterminé si l'instauration d'un dialogue ou d'autres options pourraient avoir un impact positif.

Quatrièmement, les opérations de paix des Nations Unies doivent avoir avec les gouvernements hôtes des échanges honnêtes au sujet de ce que ne fait pas l'ONU pour lutter contre les menaces asymétriques, notamment le terrorisme, et pour déterminer dans quels domaines l'ONU peut jouer un rôle utile et appuyer les efforts que déploient les États Membres pour prévenir le terrorisme, notamment dans les domaines de l'état de droit, des institutions chargées de la sécurité et des droits de l'homme, et jouer un rôle de consultante en ce qui concerne le développement de leurs stratégies nationales, en particulier s'agissant de déterminer quelles mesures pourraient s'avérer contreproductives. Les opérations de paix doivent également encourager les pays hôtes à lutter contre les conditions propices à la propagation de l'extrémisme violent, notamment en promouvant l'amélioration de la gouvernance et des relations entre l'État et les citoyens.

Cinquièmement et enfin, si nous devons approfondir nos connaissances empiriques pour comprendre pleinement l'utilité et le potentiel des initiatives préventives, les opérations de paix pourraient commencer à diffuser certaines de ces initiatives dans le cadre des stratégies de missions intégrées adaptées à un contexte spécifique en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix. Ce faisant, elles doivent s'attacher à ne pas nuire et ne pas utiliser d'étiquettes de manière irréfléchie.

Je tiens à dire, pour terminer, que le rôle de l'ONU dans la lutte contre les menaces asymétriques ne consiste pas à mener une action militaire qui fera pencher la balance, mais plutôt à appuyer et renforcer les approches préventives multipartites en vue de pérenniser la paix. J'espère que le présent débat thématique qui tombe à point nommé permettra à l'Organisation de mettre au point une démarche stratégique intégrée pour réaliser et pérenniser la paix, plutôt que de s'en tenir à protéger un instrument pour mieux gérer les symptômes des menaces asymétriques. J'estime que la pertinence future de l'ONU sera jugée à l'aune de ce premier critère, et non à celle de sa capacité à gérer les symptômes.

**Le Président** : Je remercie M. Arthur Boutellis de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur du Sénégal.

Le débat qui nous réunit ce matin est des plus importants. En effet, un an après la présentation du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (S/2015/446) et le rapport subséquent du Secrétaire général (S/2015/682), l'heure était venue de s'attaquer à l'un des défis les plus complexes auxquels les missions de paix restent confrontées : les menaces asymétriques. Ce phénomène, en ce qu'il menace la vie des populations civiles et sape l'efficacité des opérations de paix, de l'Afrique au Moyen-Orient, mérite une attention particulière, notamment de la part du Conseil de sécurité.

C'est conscient de ce qui précède que le Président de la République du Sénégal, S. E. M. Macky Sall, a pris l'initiative de ce débat de haut niveau pour lancer une réflexion stratégique sur le thème des opérations de paix face aux menaces asymétriques, avec l'objectif de porter un regard sur la nécessaire adaptation des outils sur lesquels repose l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation.

Cela m'amène à remercier le Vice-Secrétaire général de l'ONU, la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, le Directeur exécutif du Comité contre le terrorisme, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que le Directeur du Brian Urquhart Center for Peace Operations de l'Institut international pour la paix, pour la pertinence de leurs interventions, qui renseignent autant sur l'acuité de la problématique sous examen que sur les possibilités qui s'offrent à nous pour juguler pareille menace.

Il faut bien en convenir, la donne internationale en matière de sécurité a complètement changé aujourd'hui, avec la prolifération de conflits internes violents, à la faveur de l'émergence d'acteurs non étatiques, notamment les groupes terroristes. C'est d'autant plus vrai que le contexte actuel demeure marqué par l'évolution inquiétante des conflits et l'émergence de nouvelles menaces de type transversal et asymétrique qui s'étendent du terrorisme à la criminalité transnationale organisée.

Du nord du Mali en Afghanistan, en passant par la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Moyen-Orient, les groupes criminels prennent régulièrement pour cible le personnel des Nations Unies et les populations civiles, en particulier les couches vulnérables que sont les femmes et les enfants. Les exemples de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ou encore de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, sont symptomatiques des atteintes graves et répétées envers la population civile et les forces des missions de paix.

Selon le rapport du Secrétaire général sur le Mali (S/2016/819), le nombre d'attaques perpétrées contre les Forces de défense et de sécurité maliennes et la MINUSMA a sensiblement augmenté durant la période couverte. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été attaquées 39 fois, la MINUSMA 27 fois et une entreprise qui travaille pour la MINUSMA une fois, alors que, au cours de la période précédente, il y avait eu neuf attaques contre les Forces de défense et de sécurité maliennes et 15 contre la MINUSMA. Au total, 34 Casques bleus ont été tués et 190 blessés entre janvier 2015 et novembre 2016 au Mali, alors que durant la seule journée du 13 août 2016, 50 civils ont été tués en République démocratique du Congo.

Pas plus tard qu'hier, les attaques contre un convoi de la MINUSMA au nord de la ville de Douentza ont engendré la mort de deux Casques bleus et fait sept blessés, dont trois se trouvent dans un état grave. Ces attaques ainsi que le mode opératoire de ces groupes terroristes renseignent sur l'insécurité dans laquelle baignent les troupes onusiennes. Aussi, l'accomplissement d'une mission de maintien et de consolidation de la paix dans de tels environnements relève-t-il, assurément, d'un exercice périlleux, comme en témoigne le lourd tribut payé par les Casques bleus de la MINUSMA, l'une des opérations les plus périlleuses et les plus meurtrières.

La gravité de la situation est telle qu'elle affecte l'efficacité même des opérations de paix en plus d'entamer leur crédibilité, et, à cet égard, plusieurs options pourraient s'offrir à nous : maintenir le statu quo et ignorer les menaces et leurs conséquences dévastatrices; renoncer à s'investir quand des mouvements terroristes sont présents et renoncer en même temps alors à notre objectif principal de maintenir la paix et la sécurité dans le monde; ou enfin, essayer d'adapter les opérations de maintien de la paix afin qu'elles soient à même de répondre aux défis posés par l'émergence des menaces asymétriques et du terrorisme.

La conviction forte du Gouvernement sénégalais est que le succès actuel et futur des opérations de paix dans la conduite efficace de leurs missions sera largement tributaire de leur capacité à s'adapter à l'évolution des environnements dans lesquels elles sont déployées. Toute autre option est susceptible de nous éloigner de l'objectif principal qui guide notre action, c'est-à-dire le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Au demeurant, nous ne devons pas nous contenter du simple constat que les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas adaptées pour mener des opérations militaires de lutte antiterroriste, comme le fait observer, fort justement, le rapport du Groupe de haut niveau. Au-delà de cette observation que nous partageons, il nous faut mener la réflexion sur les voies et moyens de doter nos missions des capacités nécessaires pour faire face, de manière efficiente, à ces menaces qui constituent aujourd'hui une réalité indéniable.

Mon pays, septième fournisseur de troupes dans le monde, troisième en Afrique et premier en Afrique de l'Ouest, est d'avis que dans la perspective de l'adaptation des missions de paix aux environnements nouveaux et asymétriques, deux axes d'action majeurs pourraient au moins retenir notre attention et mobiliser nos efforts. Il s'agit d'abord de doter les opérations de paix des capacités nécessaires pour mener à bien leurs mandats aussi sûrement qu'efficacement. Cela requiert un examen objectif de la réalité et du quotidien du personnel déployé sur ces théâtres d'opérations.

Sous ce rapport, il serait indiqué de revoir et de réajuster les concepts opérationnels des opérations de paix évoluant dans ces contextes afin de tendre vers des mandats plus robustes. À cet égard, la résolution 2295 (2016) sur le mandat de la MINUSMA constitue un pas salutaire vers la prise en compte de cette exigence.

Cependant, pour un meilleur impact sur le terrain, nous devons renforcer nos missions en termes d'équipement et de capacités opérationnelles et envisager de plus en plus l'utilisation des technologies modernes. En effet, un meilleur accès à la technologie de détection et aux programmes d'atténuation des menaces liées à l'utilisation d'engins explosifs improvisés, la collecte de l'information ainsi que l'amélioration de la résilience par le développement de plus de capacités dans les domaines de la mobilité et du soutien médical pourraient permettre aux opérations de paix de fonctionner de manière plus sûre et plus efficace.

En tout état de cause, les expériences de la MINUSMA, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la MINUSCA, qui font désormais appel à des capacités militaires et à des technologies modernes, ont démontré qu'une utilisation responsable de ces outils induit des effets multiplicateurs d'efficacité. À ce propos, nous voudrions saluer les efforts en cours au niveau du Secrétariat général pour renforcer ce volet dans les opérations de maintien de la paix tout en nous réjouissant de la réflexion déjà entamée pour développer un cadre de politique pour le renseignement dans lesdites opérations de paix.

Le deuxième axe d'action est relatif à la collaboration interinstitutions innovante dans la lutte contre les menaces asymétriques. Les organismes pertinents de lutte contre le terrorisme devront ainsi accompagner les opérations de paix en leur faisant bénéficier de leur expertise et de leur expérience en termes de prévention ainsi que de lutte contre le terrorisme et de l'extrémisme violent. Pour optimiser l'apport de ces institutions, il conviendra sans doute de les associer étroitement à la planification de ses missions. Aussi le renforcement de cette coopération interinstitutionnelle devrait-il passer par une plus grande synergie et coordination entre les entités

compétentes de l'ONU, y compris par le dialogue et l'échange d'informations, notamment durant les phases de conception et de planification de ses missions.

Il conviendrait, par ailleurs, de développer une coopération renforcée entre les opérations de maintien de la paix et les institutions de lutte contre le terrorisme, les pays contributeurs de troupes et de police et l'État hôte en concevant une stratégie de collaboration innovante qui pourrait aider à atténuer la fragilité de nos missions vis-à-vis des menaces asymétriques. De toute évidence, c'est par la collaboration et la mutualisation des efforts, des expériences et des expertises que nous parviendrons à avoir une meilleure compréhension de ces menaces afin de développer des stratégies et approches cohérentes, holistiques et globales et d'y faire face efficacement.

Il me plaît, au terme de mon intervention, de souligner que le renforcement de l'efficacité des opérations de paix requiert, sinon exige une volonté politique indéfectible, constante et à l'aune de l'ampleur de l'impact que représentent les menaces asymétriques. C'est toute la portée de ce débat public qu'a initié 1e Sénégal, signe de son engagement en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique dans le monde.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne à présent la parole aux autres membres du Conseil de sécurité, à commencer par le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

**M. Klimkin** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Avant d'aborder la question à l'examen, je tiens à exprimer mes condoléances les plus sincères aux familles et aux proches des victimes de l'attentat terroriste d'hier au Mali, ainsi qu'aux Gouvernements et aux peuples maliens, togolais et français. Cet acte odieux rend la séance d'aujourd'hui encore plus urgente, raison pour laquelle je commencerai par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat et par rendre hommage au Sénégal pour sa contribution exceptionnelle aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies, à la fois sur le terrain, en tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et ici au Conseil en tant que Président en exercice du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix.

L'Ukraine s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais ajouter les remarques suivantes à titre national.

L'Ukraine attache une grande importance au maintien de la paix des Nations Unies, qu'elle considère comme l'une des tâches essentielles de l'Organisation et un outil important pour garantir la paix et la stabilité à long terme. En tant que l'un des principaux fournisseurs de contingents européens aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'Ukraine est fière de faire partie de cet important effort de l'Organisation. En dépit de l'agression en cours menée par la Russie contre l'Ukraine, nous continuerons de participer diligemment aux activités de maintien de la paix des Nations Unies.

Les opérations de paix des Nations Unies se sont révélées être un outil extrêmement adaptable, qui a beaucoup contribué au règlement de conflits. Cette année, le Conseil et l'Assemblée générale ont déjà examiné divers aspects des activités de l'ONU s'agissant du maintien et de la pérennisation de la paix. Nous nous félicitons de l'adoption au sein de l'ONU de plusieurs décisions importantes concernant les activités de maintien et de consolidation de la paix.

Les résolutions adoptées simultanément par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490) constituent une avancée majeure dans la mise en œuvre d'une approche de prévention des conflits. Les conclusions et recommandations ambitieuses du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix offrent une nouvelle perspective quant à la nature et aux défis des opérations de maintien de la paix. Les conférences de Londres et de Paris sur la mise en œuvre des résultats du Sommet sur le maintien de la paix de 2015 sont la suite logique de ce processus. Nous considérons que notre débat d'aujourd'hui constitue un nouveau jalon pour faire avancer les résultats du processus d'examen des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Comme il est souligné à juste titre dans la note conceptuelle dont nous sommes saisis (S/2016/927, annexe), les missions des Nations Unies font aujourd'hui face à des défis considérables qui sont souvent asymétriques, notamment les attaques directes perpétrées par des groupes terroristes. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétariat et les États fournisseurs de contingents pour améliorer la préparation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies afin qu'elles puissent faire face à ces menaces. Il reste cependant beaucoup à faire. À cet égard, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, en tant que fournisseur de contingents et de personnel de police, l'Ukraine attache une grande importance à la question d'une mise sur pied adéquate des forces, qui reste un défi pour les opérations de paix des Nations Unies. L'Ukraine a la ferme intention d'étendre le champ de la participation de ses Casques bleus aux missions des Nations Unies. À la suite du Sommet de haut niveau de 2015, elle a annoncé sa contribution au Système de préparation des moyens de maintien de la paix.

Deuxièmement, nous sommes favorables à une meilleure intégration des technologies modernes et des capacités de renseignement dans les opérations de maintien de la paix. Nous appelons les pays hôtes des opérations de maintien de la paix à tenir dûment compte de cette mesure pratique assurément positive qui vise à renforcer l'efficacité des activités de maintien de la paix.

Dans le même temps, tous les résultats des examens des opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies que j'ai mentionnés mettent l'accent sur une approche centrée sur l'être humain. Par conséquent – et c'est mon troisième point – la protection des civils est souvent un élément déterminant pour assurer le succès et la légitimité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Mon pays souscrit à la politique en vertu de laquelle la protection des civils est un objectif fondamental du maintien de la paix des Nations Unies. En mai, l'Ukraine a adhéré aux Principes de Kigali, une directive fondée sur le principe voulant que les soldats de la paix doivent protéger les civils contre la menace de violences physiques, y compris les menaces terroristes.

Il importe également que les pays fournisseurs de contingents soient tenus informés de manière complète, suffisante et en temps voulu de la situation en matière de sécurité sur le terrain. C'est primordial pour que le personnel des opérations de maintien de la paix soit bien préparé, y compris pour lui permettre de décider rapidement de recourir à la force en cas de menace terroriste ou de menace contre la population civile imminente. Par principe, tout personnel en tenue qui est témoin de violences contre des civils ne devrait pas hésiter à tout mettre en œuvre pour stopper ces violences.

Dans cet ordre d'idées, je voudrais insister sur l'importance de tirer les enseignements qui s'imposent des violences qui se sont produites à Djouba en juillet et de la manière dont la Mission au Soudan du Sud y a réagi. Ce sera notamment utile pour éviter de que telles situations ne se reproduisent à l'avenir, quel que soit le lieu où les Casques Bleus sont déployés, et pour préserver la crédibilité de l'ONU auprès des populations locales, ainsi que la confiance de ces dernières.

Quatrièmement, à l'heure actuelle, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas adaptées pour mener des actions antiterroristes à proprement parler. D'ailleurs, la lutte contre le terrorisme relève de la responsabilité directe de chaque gouvernement. Les tactiques terroristes asymétriques, outre qu'elles menacent directement la population et le personnel de maintien de la paix, visent également l'infrastructure vitale des pays hôtes. À cet égard, les États qui sont victimes d'activités terroristes devraient bénéficier des conseils et de l'expertise voulus pour développer et améliorer leurs capacités et stratégies en la matière. Les opérations de maintien de la paix doivent contribuer à cet effort.

Les mandats confiés aux opérations de maintien de la paix sont un autre aspect important. Nous estimons que les missions doivent être dotées de mandats clairs, cohérents, réalistes et dans le même temps suffisamment robustes pour leur permettre de garantir la sécurité et l'ordre public, y compris de stopper les flux illégaux d'armes et de mercenaires. Étant donné que la sécurité sur le terrain peut changer radicalement en très peu de temps, les mandats devraient comporter des dispositions qui permettent aux opérations de maintien de la paix d'employer la force en cas de menace directe contre leur personnel ou les civils, notamment de menaces terroristes. Le rôle du Conseil de sécurité est indispensable à cet égard. Des mandats clairs sont la condition *sine qua non* pour des opérations de paix efficaces.

Les missions de paix ont aussi besoin de moyens et de ressources pour dûment surveiller et vérifier les cessez-le-feu, le retrait des armes lourdes et le désarmement complet conformément aux normes des Nations Unies en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Il n'est pas possible d'obtenir une désescalade durable ou de mettre en œuvre d'autres éléments de règlement pacifique ou de consolidation de la paix, y compris la tenue d'élections, sans une solide présence sécuritaire internationale à même de garantir et de surveiller la mise en œuvre de toutes les mesures liées à la sécurité jusqu'à ce que des organismes légitimes chargés du maintien de l'ordre soient mis en place.

Nous pensons qu'au moment de définir les mandats des missions, il faut éviter de s'en tenir à la vision déjà dépassée qui veut que la plupart des conflits modernes soient internes par nature. La réalité objective est que la plupart d'entre eux sont, si ce n'est des conflits entre États, du moins des conflits transfrontières ou hybrides. Ces changements dans la nature des conflits appellent un examen de la capacité de l'ONU de réagir rapidement et efficacement aux nouveaux défis et aux nouvelles circonstances.

L'Ukraine a tiré les enseignements des menaces asymétriques auxquelles elle est confrontée, la composante terroriste de la guerre hybride dont elle est victime étant évidente. Selon les rapports du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) sur la situation en Ukraine, les civils sont les premières victimes du conflit. Depuis 2014, le HCDH a recensé 9 640 personnes tuées, parmi lesquelles jusqu'à 2 000 civils, et 22 431 blessés. La situation en Ukraine démontre concrètement que le terrorisme peut être un élément d'une guerre hybride contre un État souverain.

Enfin, et ce n'est pas là le moins important, nous pensons que l'ONU doit créer et renforcer des partenariats stratégiques avec les organisations régionales et travailler en coordination avec elles, tout en les faisant profiter de son expérience incomparable en matière de maintien de la paix. Dans ce contexte, nous estimons qu'il serait utile de resserrer les liens entre l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) afin d'améliorer les activités de maintien de la paix de l'OSCE sur le terrain, en particulier lorsque celle-ci déploie des missions dans des environnements peu sûrs. L'Ukraine accueille également positivement l'initiative de mettre en place un secrétariat de liaison des Nations Unies sur la paix et la sécurité, basé à Vienne. Cela contribuera à renforcer la coopération entre l'ONU et l'OSCE et à améliorer la capacité de cette dernière d'instaurer et maintenir la paix où que le besoin s'en fasse ressentir.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'attachement indéfectible de l'Ukraine à cette activité phare de l'ONU pour les années à venir.

**M^me^ Power** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Ministre Ndiaye et le Sénégal d'avoir jeté un coup de projecteur sur les dangers que les extrémistes et les milices font peser sur les civils et les soldats de la paix. Je crois qu'il est évident vu le nombre de personnes présentes dans la salle que cette conversation aurait dû avoir lieu il y a longtemps, et nous remercions sincèrement le Sénégal d'avoir pris cette initiative et mis la question à l'ordre du jour. Bien que le Conseil aujourd'hui n'entendra pas directement les Casques bleus et les civils qui sont exposés à ces menaces asymétriques, je suis sûre que s'ils étaient là, ils le remercieraient eux aussi.

Je voudrais aussi remercier le Vice-Secrétaire général Eliasson, la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, M^me^ Jean, ainsi que le Secrétaire général adjoint Fedorov, le Sous-Secrétaire général Laborde et M. Boutellis de leurs exposés riches en informations.

Il ne s'agit pas d'un débat académique. Hier encore, comme d'autres l'ont signalé, il semble qu'une mine ait tué un Casque bleu togolais ainsi que deux civils au Mali. Les États-Unis condamnent cette attaque et nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes ainsi qu'aux Gouvernements malien et togolais. De nos jours, les soldats de la paix déployés au Mali, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et dans le Golan opèrent sous la menace quotidienne d'une guerre asymétrique. Les États-Unis saluent ces Casques bleus qui sont déployés dans certains des États les moins sûrs au monde. Leur action est vitale pour la paix et la sécurité internationales, et lorsque les objectifs de leurs missions – appuyer les processus politiques, renforcer les institutions de l'État, protéger les civils – vont à l'encontre des visées des groupes armés non étatiques, les opérations de maintien de la paix deviennent vulnérables.

Je voudrais faire comprendre aujourd'hui que les missions de maintien de la paix doivent être mieux préparées pour opérer dans des situations où des groupes s'en prennent aux civils et aux soldats de la paix. Cela veut dire qu'elles doivent être préparées à utiliser la force pour s'acquitter de leurs mandats, qui supposent de protéger les civils lorsque le Conseil les y a autorisées. À cet effet, il ne faut pas seulement que les Casques bleus soient mieux équipés et mieux formés, il faut aussi réformer au niveau du système la manière dont nous, au Conseil et à l'ONU, gérons les opérations de maintien de la paix.

En premier lieu, je voudrais revenir sur le rôle même des soldats de la paix. Plusieurs États Membres aujourd'hui diront que les Casques bleus ne devraient tout simplement pas se voir confier la tâche de protéger les civils contre les terroristes et les milices. Leur argument est que les organisations régionales et d'autres

coalitions devraient se charger de cette responsabilité. Je dois reconnaître qu'ils n'ont pas complètement tort. Trop souvent, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne disposent pas de l'équipement, de la formation, de la logistique, des renseignements voire de l'autorité nécessaires pour se protéger elles-mêmes, sans parler des civils, contre des groupes qui sont prêts à bombarder et à tuer des civils au nom de leur cause. Mais la solution ne peut pas consister à dire à l'ONU de faire profil bas et d'attendre que quelqu'un d'autre se charge du problème, parce que le fait est que les soldats de la paix des Nations Unies sont parfois les seules forces présentes pour aider les civils en détresse.

Le Conseil de sécurité a déployé des missions de maintien de la paix ayant pour mandat de protéger les civils dans des pays comme le Mali et la République centrafricaine car un très grand nombre de personnes avaient un besoin urgent d'aide; en dépit de l'initiative importante prise par les forces de la région dans ces deux pays, ces dernières ont elles-mêmes pris de grands risques et ont été confrontées à des situations très difficiles sous leurs commandements respectifs.

Le Conseil a estimé que l'ONU était la mieux placée pour organiser et déployer sur le long terme une force multinationale dotée des capacités suffisantes pour avoir un impact. Telle que la situation se présente, le Conseil continuera de déployer des missions de maintien de la paix dans des environnements trop précaires et trop peu sûrs pour que la protection des civils soit assurée. Et, tandis que les groupes extrémistes ne cessent d'exploiter les faiblesses de ces États pour y trouver refuge, les soldats de la paix devront être prêts à riposter, faute de quoi leurs agresseurs auront le sentiment croissant qu'ils peuvent agir en toute impunité. Et j'ajouterai, pour que les choses soient bien claires, que les États-Unis ne croient pas que les Casques bleus des Nations Unies peuvent ou doivent devenir une force offensive de lutte contre le terrorisme. Cela, nous le savons, est irréaliste, mais l'ONU ne peut pas non plus retirer ses missions de maintien de la paix face à une menace terroriste. Ce n'est pas une option dont dispose la communauté internationale.

Les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent être prêtes à protéger les civils lorsque des terroristes arrivent dans une ville et se mettent à tirer sur la population. Elles doivent être prêtes à se protéger lorsque l'ONU sait que des terroristes se préparent à attaquer leur personnel. Il ne s'agit pas là d'une idée radicale. C'est une riposte déjà prévue par le règlement de l'ONU, et ici même au Conseil, nous renouvelons chaque année le mandat de forces se trouvant dans des pays où la présence de terroristes est avérée.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est un exemple de la façon dont les missions de maintien de la paix doivent s'adapter. Lorsqu'elle a été autorisée et déployée en 2013, la MINUSMA avait pour vocation de stabiliser la paix au Mali après que des groupes extrémistes s'étaient emparés de près de la moitié du territoire du pays. Or, le processus de paix n'a pas avancé comme il l'aurait dû et n'a pas été pleinement mis en œuvre, et des groupes terroristes comme Ansar Eddine ont poursuivi leurs activités déstabilisatrices et leurs attaques contre les civils et les contingents des Nations Unies. Dans de nombreuses régions du Mali, la population attend une protection de la MINUSMA et non pas des forces gouvernementales. Les pays qui fournissent des contingents à la MINUSMA prennent d'énormes risques pour appuyer cette mission cruciale. Nous leur en sommes éternellement reconnaissants. L'opération de maintien de la paix au Mali a été la plus meurtrière : depuis le 1er janvier de cette année, 65 Casques bleus ont été tués, et 139 l'ont été depuis 2013.

La MINUSMA illustre la façon dont nous ne sommes pas à la hauteur face à la complexité de ce défi. La Mission souffre d'une insuffisance marquée de capacités, ce qui entrave son aptitude à riposter aux attaques terroristes. Beaucoup de contingents ne sont pas équipés de véhicules blindés qui les protègeraient contre les engins explosifs improvisés (EEI) et leur permettraient d'effectuer des patrouilles mobiles. Nous, les États Membres, devons remédier d'urgence et sur le long terme à la pénurie imminente d'hélicoptères, ce qui pourrait entraîner des retards considérables pour les évacuations médicales et de blessés. Une logistique dépassée signifie que la Mission a du mal à livrer des denrées alimentaires, de l'eau et des munitions à des bases éloignées. Si nous apprécions vivement le fait que les pays fournisseurs de contingents ont amélioré les capacités de renseignement de la MINUSMA, nombre de contingents dans les bases de la Mission n'ont toujours pas le matériel leur permettant de savoir quel groupe se prépare à les attaquer. Je sais que les membres du Conseil qui ont été au Mali en ont discuté directement avec les contingents.

J'en arrive maintenant à mon deuxième point. Le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et les gouvernements comme le mien qui forment et équipent

les forces de maintien de la paix doivent coopérer afin de préparer les missions à repousser les attaques contre l'ONU et contre les civils. Pour remédier aux lacunes existantes, il faut d'abord déployer des contingents mieux équipés et mieux formés à opérer dans des environnements instables. C'est pourquoi le Gouvernement des États-Unis assure une formation à la lutte contre les EEI, fournit des capacités logistiques, tels des ponts aériens, aux opérations de maintien de la paix, et s'associe avec l'ONU pour équiper les contingents de meilleurs moyens technologiques afin qu'ils puissent communiquer et utiliser les données géographiques en vue d'améliorer le processus de prise de décisions. À cet égard, les nouvelles technologies peuvent s'avérer utiles. Par exemple, les drones pourraient aider les forces de maintien de la paix à détecter les menaces plus tôt et à surveiller les chaînes de ravitaillement critiques tout en gardant les contingents hors des lignes de tirs. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a utilisé des drones pour aider le Gouvernement à surveiller des groupes armés et à planifier des opérations qui ont permis de protéger les civils contre des attaques imminentes.

Nous savons que certains États Membres de l'ONU sont encore sceptiques, craignant que cette technologie ne soit trop envahissante. Toutefois, les missions de maintien de la paix partagent les informations qu'elles collectent avec les pays hôtes – il faut le rappeler. Nous nous devons de noter également que le Département des opérations de maintien de la paix examine les préoccupations relatives au stockage et à la sécurité des informations collectées. Cependant, alors même que nous tentons de répondre à ces préoccupations en tenant de nouvelles consultations et en étant plus transparent, nous ne pouvons pas oublier que les avantages présentés par les drones permettent de sauver des vies, les vies de civils et de soldats de la paix. Nous, membres du Conseil, devons encourager les pays fournisseurs de contingents et les gouvernements des pays hôtes à déployer ces drones. Nos Casques bleus, nous le savons, se retrouvent souvent dans des situations extrêmement difficiles. Le moins que nous puissions faire ici à New York est de réduire leur sentiment d'impuissance.

Au cours des quinze derniers mois, depuis le premier sommet des dirigeants sur le maintien de la paix des Nations Unies, les États Membres ont également promis de fournir plus de 55 000 nouveaux soldats et policiers, ainsi que de nouvelles capacités médicales, aériennes et techniques. Ces efforts collectifs visant à améliorer le maintien de la paix ont généré une nouvelle réserve où les Nations Unies peuvent puiser pour remplacer les unités non préparées à exécuter les tâches prescrites. En conséquence, lorsque l'Organisation des Nations Unies constate une tendance à la sous-performance ou un échec flagrant des forces de maintien de la paix, le Secrétaire général doit rapatrier et remplacer le contingent en question.

Au-delà des questions relatives à l'équipement et à la formation, la prolifération des menaces asymétriques à l'encontre des opérations de maintien de la paix exigera aussi une évolution du leadership en matière de maintien de la paix. Sur le terrain, les commandants des forces devraient être en mesure d'attendre que chaque contingent soit prêt et disposé à répondre quand un terroriste frappe par surprise ou lorsque la possibilité d'affronter une attaque imminente se présente. Au lieu de compter sur des réponses militaires aux menaces asymétriques, les missions devraient, comme d'autres l'ont souligné, envisager d'approfondir leurs rapports avec les populations locales. Par exemple, les missions de maintien de la paix pourraient intensifier les contacts avec les chefs religieux, les responsables locaux et les autres membres de la société civile, aider à lever les soupçons concernant le rôle des Nations Unies et donner aux forces de maintien de la paix une meilleure compréhension des menaces sur le terrain. Les missions de maintien de la paix devraient, bien sûr, être en mesure de tirer parti des ressources dont dispose le système des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme. Nous apprécions le fait que le Sous-Secrétaire général Laborde de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) ait pu se joindre à nous. Nous espérons que la DECT pourra collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies pour déployer des experts de la prévention des extrémismes violents et aider les commandants des forces et les représentants spéciaux du Secrétaire général.

Enfin, le 12 octobre, des milices de la coalition Séléka auraient attaqué des civils près de la ville de Kaga-Bandoro en République centrafricaine. Un témoin, une femme de 40 ans nommée Marcelline, a raconté :

« Nous étions dans la maison quand tout à coup la Séléka est arrivée et a mis le feu. Ils ont tué mon oncle et ont poignardé mon frère à mort... « Un autre résident de 48 ans, nommé Yongon, a dit à un journaliste qu'il était passé devant un corps décapité, tandis qu'il cherchait une couverture. Cherchant à échapper à la violence, des personnes comme Marcelline et Yongon

ont fui vers l'endroit le plus sûr qu'ils ont pu trouver, une base de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Dans ce cas, les soldats de la paix ont répondu, tirant sur la Séléka jusqu'à ce que l'ONU ait repoussé la milice. Ceci, bien sûr, n'est qu'un seul cas. Dans beaucoup trop d'autres, les contingents des Nations Unies n'ont pas répondu à des appels à l'aide similaires.

L'incident de Kaga-Bandoro montre qu'en cas de violence, les personnes se tournent désespérément vers l'ONU pour qu'elle assure leur sécurité. Plus important encore, cet incident montre que lorsque les soldats de la paix agissent, ils sauvent des vies. Nous ne devons pas laisser les menaces asymétriques empêcher les forces de maintien de la paix de prendre de telles mesures pour protéger les personnes vulnérables.

**M. Ybáñez,** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Ministre des affaires étrangères du Sénégal, qui préside le Conseil de sécurité en ce mois de novembre; d'avoir organisé ce débat public qui permettra au Conseil d'examiner la question complexe des opérations de maintien de la paix dans des situations asymétriques. Je remercie également tous les intervenants, Mme Jean, M. Fedotov, M. Laborde et M. Boutellis de leurs bonnes idées et propositions.

Je voudrais aussi réaffirmer la condamnation par l'Espagne de l'attaque terroriste commise hier contre une unité de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) près de Douentza, ainsi que de l'attaque perpétrée dans le nord du Mali le 4 novembre. Nous tenons à exprimer nos sincères condoléances aux familles des victimes et aux Gouvernements malien, togolais et français, ainsi qu'à l'ONU.

L'Espagne s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée par la délégation de l'Union européenne, et nous souhaitons faire les observations suivantes à titre national.

Les opérations de maintien de la paix sont un instrument crucial s'agissant d'instaurer la paix et la sécurité internationales et prouvent chaque jour leur valeur. Ces dernières années, nous avons assisté dans la situation du monde sur le plan de la sécurité à d'importants changements, qui nous ont contraints tous à nous adapter. Les opérations de maintien de la paix ont elles aussi été affectées par ces changements, et nous applaudissons aux progrès réalisés dans l'application des recommandations concernant la réforme des opérations de maintien de la paix. Néanmoins, la complexité croissante de leurs fonctions et le contexte sécuritaire dans lequel de nouvelles missions sont déployées nous obligent à approfondir notre réflexion collective sur leur aptitude à fonctionner efficacement dans les nouveaux contextes.

Nous sommes en accord avec les observations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), à savoir que celles-ci ne sont pas un instrument adéquat pour mener des opérations militaires de contre-terrorisme. En même temps, de nombreuses opérations de maintien de la paix sont déployées aujourd'hui dans des contextes opérationnels où, s'ajoutant à la complexité des processus politiques, pèse une lourde incidence des menaces asymétriques et du terrorisme. Ce sont des problèmes spécifiques qu'il est impossible d'ignorer. Notre responsabilité à tous est de les résoudre afin de garantir que les contingents sont protégés et en mesure de remplir efficacement leur mandat. À cette fin, nous devons commencer par doter ces opérations des capacités spécifiques nécessaires.

L'expérience récente a démontré le rôle vital des capacités de renseignements et de mobilité adaptées à ces contextes, de même que celles des technologies utilisées pour protéger les contingents. Elles nous permettent de mieux comprendre la situation, de prévoir les menaces et de maximiser l'impact de ces capacités. À cet égard, nous notons le rôle fondamental joué par le Groupe de centralisation du renseignement de la MINUSMA dans le fonctionnement de celle-ci. De même, une formation spécifique est essentielle. L'Espagne a offert, en temps utile et sur demande, une formation à la protection contre les engins explosifs improvisés dont les armées de nombreux pays ont bénéficié, comme le Liban, l'Afghanistan, la Colombie et le Pérou.

Un mandat et des règles d'engagement clairs et précis sont également nécessaires. Nous soutenons les efforts du Secrétariat pour moderniser, rationaliser et adapter les procédures d'appel d'offres. Il y a là un goulet d'étranglement qu'il faut résorber d'urgence. Les procédures en vigueur sont conçues pour un modèle statique d'opérations de maintien de la paix. Elles ne s'appliquent pas véritablement à des situations très instables, et c'est pourquoi nous recommandons les nouvelles initiatives du Secrétariat. De même, nous devons nous orienter vers une gestion décentralisée. Nous devons déléguer plus d'autorité aux chefs des missions et leur donner davantage d'autonomie.

Comme nous l'avons déjà dit, la protection des civils est une tâche essentielle et complexe. Il est nécessaire de la mener à bien pour la crédibilité des opérations mêmes et pour celle de la communauté internationale. Nous devons nous focaliser sur l'application du mandat de la protection des civils sur le terrain, qui est très difficile dans les nouveaux contextes sécuritaires. Le recours à la force pour l'autodéfense et pour l'application du mandat peut imposer dans ces contextes de disposer d'un mandat robuste imposant de protéger véritablement les civils. Cela peut occasionnellement comporter une approche proactive, plutôt que réactive, en présence de menaces graves et imminentes.

Il faut respecter l'autonomie du Conseil de sécurité s'agissant d'inclure dans le mandat les moyens nécessaires dans un contexte asymétrique, au moins exceptionnellement, et toujours dans le respect des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et des principes régissant les opérations de maintien de la paix. La formation des contingents à la protection des civils est non moins capitale. C'est un domaine dans lequel nous devons continuer à travailler. Il nous faudra aussi améliorer les mécanismes d'évaluation, s'agissant d'évaluer ces tâches.

Tout cela suppose un dialogue de fond avec les pays fournisseurs de contingents. Faciliter ce dialogue était l'un de nos engagements dans la campagne que nous avons menée pour faire partie du Conseil de sécurité en janvier 2015, et c'est l'une des priorités sur lesquelles nous avons travaillé tout au long de notre mandat.

Un point crucial est de développer des capacités locales pour combattre la menace terroriste et prévenir la radicalisation ou la mobilisation des combattants. La Police de l'ONU pourrait contribuer à assister le renforcement des capacités des forces de police du pays hôte dans le but de leur permettre d'opérer plus efficacement et avec une sécurité accrue dans les contextes où sont présentes des menaces asymétriques, et aussi d'accroître leurs capacités d'enquête et de médecine légale.

En traitant de menaces asymétriques, nous ne pouvons nous limiter à centrer notre attention sur ce qui relève de la sécurité. Il nous faut aussi mettre l'accent sur ce qui dépasse les opérations de maintien de la paix comme telles, mais ne doit pas leur être étranger. Les solutions politiques sont un aspect essentiel des opérations de maintien de la paix. De même, les opérations de maintien de la paix peuvent faire jouer leurs capacités de médiation et leurs capacités de prévention des conflits. Elles peuvent aider à lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent, qui sont susceptibles de conduire au terrorisme.

C'est pourquoi nous devons insister sur la nécessité d'utiliser les capacités du personnel des missions, de concert avec les acteurs locaux. Je crois que les forces de police soumises à une autorité militaire, comme la Garde civile espagnole, ont un rôle fort utile à jouer; le récent déploiement de la Garde civile, dans le cadre des missions européennes en République centrafricaine, a constitué une expérience qui s'est avérée très positive; sa capacité de police de proximité lui a permis de se rapprocher de la population local.

Nous ne devons pas non plus oublier qu'il est capital d'appliquer dans ce contexte les dispositions de la résolution sur les femmes, et la paix et la sécurité, compte tenu du rôle positif que les femmes et les organisations de femmes peuvent jouer dans le combat contre l'extrémisme violent.

Nous devons aussi développer la coordination des actions que mènent dans ces contextes, y compris les programmes de prévention de l'extrémisme violent, les différents acteurs du système des Nations Unies, ce qui permettrait de renforcer la planification des missions. Nous espérons que sera appliqué le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, qui prévoit d'intégrer cette prévention dans les activités relevant des opérations de maintien de la paix en accord avec leurs mandats.

Comme je l'ai dit en commençant, nous convenons que les opérations de maintien de la paix ne sont pas l'instrument adéquat des opérations militaires contre le terrorisme. Mais il est clair, comme je crois que ce débat en est la preuve, qu'elles ont un rôle important à jouer pour en finir avec le fléau du terrorisme. Dans cet effort commun, je peux assurer le Conseil que la communauté internationale pourra toujours compter sur la collaboration active et le ferme engagement de l'Espagne.

**M. Aboulatta** (Égypte) (parle en arabe) : Pour commencer, je voudrais exprimer ma gratitude à la présidence sénégalaise de tenir un débat si important sur le rôle des opérations de paix face aux menaces asymétriques. Les changements intervenus en ce qui concerne les conditions de sécurité et la nature changeante des conflits dans lesquels sont déployés les missions des Nations Unies nous contraignent à examiner constamment les opérations de maintien

de la paix. Cet examen permettra aux missions de se tenir au fait des contraintes sécuritaires imposées à la communauté internationale.

Les mandats des missions des Nations Unies ont évolué, passant de la surveillance d'accords de paix entre parties internationales à la recherche de solutions à des conflits internes. Les parties aux conflits de ce type sont constituées de groupes armés qui ont recours à des attaques asymétriques contre les civils et les opérations et forces de maintien de la paix. Nous devons par conséquent réexaminer l'aptitude des opérations de maintien de la paix à s'acquitter de leurs mandats compte tenu de ces dangers et nous devons également passer en revue les moyens dont elles disposent et qui leur permettraient de faire face à ces menaces asymétriques, dont nous devons chercher à comprendre à la fois la nature et la cause.

Il y a des similitudes entre les méthodes utilisées par les divers groupes armés, terroristes et organisations extrémistes, telles que l'emploi d'engins explosifs improvisés. Toutefois, les objectifs visés diffèrent souvent d'un groupe à l'autre. Dans la plupart des cas, les groupes armés sont parties à un conflit à caractère politique; ils s'en prennent au personnel en tenue, qu'il s'agisse des agents de l'État ou du personnel des Nations Unies. D'autre part, les opérations menées par des groupes ou organisations terroristes sont considérées comme criminelles et motivées par l'idéologie, et ce sont les civils qui sont principalement pris pour cible. Il est donc nécessaire de prévenir ces attaques de façon stratégique et globale, notamment en contrant les idéologies extrémistes et terroristes.

À cet égard, je tiens à faire les observations ci-après en ce qui concerne les opérations de paix exposées à des menaces asymétriques. Premièrement, ces opérations n'ont pas pour mission de conduire des activités de lutte contre le terrorisme. Leur rôle dans ce domaine se limite à renforcer les capacités des États pour les aider à reprendre le contrôle de la sécurité, ce qu'elles font en soutenant les réformes visant les institutions de sécurité et de justice. Elles aident à l'établissement du cadre requis pour promouvoir l'état de droit face à l'extrémisme qui aboutit au terrorisme. De plus, elles mènent des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration, en vertu des mandats qui leur sont confiés à titre individuel.

Deuxièmement, nous devons améliorer les procédures de sécurité des opérations de maintien de la paix et veiller à ce que celles-ci aient le matériel et la préparation nécessaires pour protéger les civils contre tout danger qui pourrait se faire jour. Il faudrait également nous assurer que les missions des Nations Unies aient des moyens médicaux adéquats, et surtout la capacité de procéder à des évacuations sanitaires. Ces préparatifs doivent être pris en compte durant les premières phases de l'élaboration d'un mandat. Nous devons renforcer la formation et les mesures de sécurité pour faire face à ces dangers et mettre au point et organiser des cours de remise à niveau, y compris des simulations, pour les forces stationnées aux sièges des missions de l'ONU.

Troisièmement, la tâche consistant à lutter contre les groupes armés et leurs attaques et à améliorer les mesures de sûreté et de sécurité ne doit pas servir de prétexte à l'emploi la force dans une logique de prévention ou d'agression et ne justifie pas le recours à certaines méthodes controversées qui ne font pas consensus parmi les États Membres participant aux opérations de maintien de la paix, notamment l'utilisation de techniques de renseignement ou de technologies modernes pour recueillir des informations.

Quatrièmement, il importe de promouvoir la coordination entre les différents organismes et départements des Nations Unies, en particulier entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques, de même qu'entre les opérations de maintien de la paix et les bureaux des Nations Unies dans le monde entier, tout en respectant les mandats confiés à chaque entité. Les efforts déployés de façon coordonnée doivent donc exploiter l'avantage comparatif de chaque organisme, garantissant ainsi l'efficacité de l'Organisation dans son entier. Il est par conséquent impératif de concevoir les mandats de maintien de la paix en visant à contribuer au règlement du conflit par la voie politique, et non à simplement le gérer faute d'horizon politique à long terme.

La valeur ajoutée des opérations de maintien de la paix ne réside pas dans l'action militaire ni dans la gestion des risques associés aux conflits. Elle tient plutôt à l'adoption d'une approche stratégique et globale pour remédier à la crise – une approche qui soit de nature à produire une paix durable. La seule façon de garantir que les forces des Nations Unies ne soient pas prises pour cible ou mises en situation de vulnérabilité par les attaques asymétriques consiste à préserver la neutralité de l'ONU et de ses opérations de maintien de la paix, tout en communiquant avec les parties concernées afin de trouver un terrain d'entente permettant d'aboutir à un règlement pacifique des différends.

**M. Bessho** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens, Monsieur le Président, à vous remercier sincèrement d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur le thème très actuel des opérations de paix face aux menaces asymétriques. Je tiens aussi à remercier les personnes qui ont fait des exposés pour leurs présentations instructives.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont l'un des piliers du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En tant que membre du Comité des pays fournissant des contingents, le Japon déploie du personnel dans les missions, tout comme le font nombre d'autres États Membres. On attend beaucoup des activités de maintien de la paix de l'ONU; les tâches et responsabilités y afférentes se sont élargies et diversifiées au fil des années. Dans ce contexte, les menaces asymétriques sont devenues l'un des problèmes majeurs que rencontrent les opérations sur le terrain.

Les attaques asymétriques qui prennent la forme d'agressions physiques contre des Casques bleus rendent bien plus difficile l'exécution des mandats de maintien de la paix pour un certain nombre de missions. On peut notamment citer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), dont les contingents sont attaqués par des groupes terroristes. Le Japon a parrainé la résolution 2295 (2016), dans laquelle le Conseil a demandé à la MINUSMA d'adopter une démarche plus proactive et robuste afin de mener à bien son mandat. En outre, la résolution fait une priorité de protéger les civils et de stabiliser les zones où ils sont en danger, y compris contre les menaces asymétriques. Cela suppose des moyens de renseignement améliorées, une formation et du matériel pour faire échec aux engins explosifs, des itinéraires logistiques sécurisés et des procédures d'évacuation médicale renforcées. La résolution comporte également des précisions sur le mandat concernant la sécurité du personnel. Le Japon espère vivement que ces mesures produiront des résultats concrets pour accroître la sécurité de la Mission et la capacité de celle-ci à exécuter son mandat sur le terrain.

Le Japon souscrit à l'opinion exprimée dans le rapport du Secrétaire général, selon laquelle les opérations de paix des Nations Unies ne sont pas adaptées pour mener des opérations militaire de lutte antiterroriste (S/2015/682). Dès lors, la question est de savoir quelle est la meilleure manière pour nous de donner aux missions les moyens de s'acquitter de leurs mandats dans des environnements complexes où il existe des menaces asymétriques. Le Conseil de sécurité devrait bien sûr confier aux missions de maintien de la paix des mandats suffisamment robustes pour qu'elles puissent assurer la sécurité de leur personnel. Au-delà de cela, néanmoins, il faudra étudier au cas par cas le degré de robustesse à prévoir pour le mandat d'une mission afin que celle-ci puisse protéger les civils contre les menaces asymétriques. Il faudrait à cette fin prendre en compte les capacités des forces nationales de sécurité et la présence et les moyens de toute autre force internationale complétant ces forces nationales, parallèlement à la mission agissant sous mandat de l'ONU.

Au vu des menaces asymétriques, il devient plus important que jamais d'améliorer les capacités des soldats de la paix. Des capacités insuffisantes limitent l'aptitude des missions à s'acquitter de leurs mandats mais peuvent également leur faire courir de grands risques. Les communications sont un domaine dans lequel les moyens pourraient être renforcés. Nous soutenons actuellement la United Nations Signals Academy en Ouganda pour dispenser aux soldats de la paix des formations dans le domaine des communications, qui leur permettront de mieux recueillir et partager des informations essentielles, qui sont nécessaires à leur propre sécurité et à la bonne exécution de leurs mandats.

Le renforcement des capacités des pays en proie à des conflits internes est encore plus important. Comme le Ministre des affaires étrangères, M. Fumio Kishida, l'a signalé au cours du débat public de juillet (voir S/PV.7750), la formation des forces de police nationales est nécessaire pour éliminer la violence et la terreur. Dans des environnements complexes sujets à des menaces asymétriques, la paix n'est pas instaurée uniquement au moyen d'opérations de maintien de la paix ou de leurs composantes militaires. Le Japon l'ayant compris, il a assuré la formation de plus de 20 000 policiers de la République démocratique du Congo au cours des 12 dernières années, en collaboration avec les forces de police de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. De concert avec la communauté internationale, le Japon continuera de soutenir le renforcement des institutions dans des secteurs tels que la sécurité et la magistrature, ainsi que dans le contrôle des frontières.

En outre, une amélioration des échanges d'information entre les institutions compétentes, y compris les institutions de lutte contre le terrorisme,

pourrait réduire les risques pour les soldats de la paix. Nous pensons que ces efforts, lorsqu'ils se conjuguent, pourraient contribuer de façon importante à endiguer les attaques asymétriques. Les efforts que j'ai décrits s'inscrivent dans la politique japonaise de recherche de contributions plus volontaristes à la paix internationale, conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Le Japon continuera d'être un partenaire solide des opérations de maintien de la paix des Nations Unies par l'intermédiaire de notre personnel sur le terrain et de notre appui au renforcement des capacités.

Pour conclure, j'exprime ma sincère gratitude à tout le personnel de terrain au service des opérations de paix des Nations Unies, et je présente mes plus vives condoléances aux familles de ceux qui ont consenti le sacrifice ultime dans l'exercice de leurs fonctions.

**M. Ibrahim** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation malaisienne, je m'associe aux orateurs précédents en vous remerciant, Monsieur le Président, ainsi que la délégation sénégalaise, d'avoir convoqué ce débat public. Le nombre important de participants de haut niveau témoigne de son importance. Je saisis également cette occasion pour saluer le rôle louable que le Sénégal a joué et continue de jouer en tant que grand pays fournisseur de contingents et de personnel de police aux opérations de paix des Nations Unies.

Je remercie le Vice-Secrétaire général et tous les autres intervenants de leurs contributions et pour les informations précieuses qu'ils nous ont fournies.

Pour reprendre les célèbres paroles de l'ancien Secrétaire général de l'ONU, M. Dag Hammarskjöld, « l'Organisation des Nations Unies n'a pas été créée pour emmener l'humanité au paradis, mais pour la sauver de l'enfer. » Depuis lors, le concept de maintien de la paix des Nations Unies, dont il était le pionnier, a évolué en devenant l'un des instruments les plus importants dont dispose l'Organisation pour soutenir les efforts diplomatiques en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est évident que la nécessité des activités de maintien de la paix des Nations Unies reste immensément pressante. En 1990, le nombre des membres du personnel déployé dans le cadre des activités de maintien de la paix des Nations Unies était d'environ 70 000 personnes au total. Actuellement, ce chiffre dépasse légèrement 116 000 personnes déployées dans les 16 missions actives, parmi lesquelles neuf sont en Afrique, dont cinq dans des pays francophones.

Un tournant clef dans l'évolution des mandats traditionnels de maintien de la paix des Nations Unies a été l'inclusion d'éléments de protection des civils en tant que mandat fondamental des missions, la première fois par la résolution 1270 (1999), concernant la situation en Sierra Leone. Comme il a été signalé à juste titre, un nombre croissant de missions de maintien de la paix, qui ont comme élément fondamental de leur mandat la protection des civils, sont actuellement déployées dans des environnements géopolitiques complexes, y compris ceux qui posent des menaces asymétriques considérables. La recrudescence récente et la persistance des menaces asymétriques contre les Casques bleus compliquent des situations déjà précaires en matière de sécurité et risquent de réduire à néant les acquis et progrès obtenus de haute lutte dans le rétablissement de la paix et de la stabilité dans les pays concernés.

Face à un accroissement des menaces asymétriques, une démarche pourrait être d'aborder ces menaces au moyen de réflexions elles aussi asymétriques, en se concentrant sur des domaines clefs tels que le travail en réseau, les méthodes et les idéologies. Un autre domaine prioritaire devrait être de veiller à ce que les contingents sur le terrain soient dotés du matériel et de la formation nécessaires et appropriés. Par ailleurs, les technologies nouvelles pouvant contribuer à de meilleurs renseignements et à une meilleure appréciation de la situation sont cruciales. Davantage de possibilités pour les pays fournissant des contingents de nouer des partenariats avec des pays ou institutions donateurs compétents afin de doter les contingents d'aptitudes nouvelles ou spécialisées – par exemple, pour détecter et désarmorcer les engins explosifs improvisés – sont d'une nécessité tout aussi pressante.

La Malaisie continue de penser qu'une démarche globale constitue la meilleure solution pour juguler les menaces asymétriques. À cette fin, nous réaffirmons que nous appuyons et approuvons les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix ainsi que les priorités présentées dans le rapport du Secrétaire général sur leur application (S/2015/682). En guise de contribution supplémentaire au présent débat, la Malaisie souhaite formuler les recommandations suivantes.

Premièrement, la nation hôte est encouragée à mettre en place un mécanisme de réseautage pour permettre le partage d'informations avec les Casques bleus. Cela aidera à planifier les opérations ainsi qu'à

recenser les menaces éventuelles avant le déploiement du maintien de la paix des Nations Unies.

Deuxièmement, les forces de la nation hôte doivent être prêtes à travailler de pair avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour contrer les menaces. Les forces de la nation hôte doivent être prêtes, dès le début du déploiement des opérations de maintien de la paix, à assumer la pleine responsabilité de la sécurité des missions.

Troisièmement, il faudra plusieurs générations pour gagner la guerre contre les menaces asymétriques. La nation hôte doit donc mettre davantage l'accent sur la mise en valeur des ressources humaines, en se concentrant en particulier sur les jeunes et les femmes. Il faut donner à ces groupes la possibilité de participer activement à tout processus de paix et à tous les efforts de consolidation de la paix pour que le processus soit viable.

Quatrièmement, les missions de maintien de la paix doivent être adaptables et prendre en compte les divers enseignements tirés d'expériences antérieures, afin de continuer à s'améliorer pour réagir aux nouvelles menaces, notamment les menaces asymétriques.

La Malaisie, qui est un partisan convaincu des approches multilatérales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, a contribué activement au maintien de la paix des Nations Unies. Depuis les années 60, trois ans seulement après avoir accédé à l'indépendance, la Malaisie a participé à ce jour à plus de 30 opérations de maintien de la paix. À cet égard, je tiens à réaffirmer l'engagement et le soutien continus de la Malaisie.

Je voudrais, pour terminer, rendre hommage aux efforts inlassables et dévoués des Casques bleus qui sont au service de l'ONU dans le monde entier. Nous les saluons pour leur courage, leur abnégation et leurs sacrifices.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite par la représentante de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

**M. Gaspar Martins** (Angola) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter le Sénégal de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et de saluer l'organisation par la délégation sénégalaise de ce débat très opportun sur les opérations de maintien ou de consolidation de la paix des Nations Unies face aux menaces asymétriques – une question d'une importance cruciale pour le fonctionnement et l'avenir des missions de maintien de la paix. Je vous souhaite la bienvenue, Monsieur le Ministre Mankeur Ndiaye, et vous remercie de présider ce débat très important, et je remercie les intervenants de leurs remarques très perspicaces.

Nous prenons acte avec une vive préoccupation de l'augmentation du nombre d'attaques contre les missions de maintien de la paix dans le contexte de conflits asymétriques impliquant des forces gouvernementales et des groupes armés non étatiques, en particulier des organisations extrémistes et terroristes, et des tactiques qu'ils utilisent, souvent sous la forme de prises d'otages, d'attentats-suicides et d'utilisation d'engins explosifs improvisés, agissements qui sont alimentés par l'extrémisme radical, l'intolérance, la haine ou un manque absolu de respect pour les droits de l'homme fondamentaux. Cela crée un environnement extrêmement complexe et dangereux pour l'exécution effective et efficace de leur mandat de protection des civils par les missions de maintien de la paix des Nations Unies et pour l'intégrité de celles-ci, ainsi que pour la promotion de solutions de paix et de processus politiques.

Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a clairement affirmé que les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent pas mener d'opérations militaires de lutte antiterroriste car elles ne sont pas adaptées pour faire face à ce type d'opérations. Néanmoins, les missions et opérations de paix, qui opèrent généralement dans des environnements hostiles, sont tenues d'obtenir des résultats et c'est pourquoi il faut faire le point sans tarder sur leur capacité d'opérer de manière sûre et efficace tout en adaptant leur position selon l'évolution des besoins. Cela signifie qu'il faut adopter des stratégies pour s'attaquer aux problèmes politiques posés dans des environnements complexes et déployer des efforts préventifs afin de faire face aux menaces perçues comme telles.

D'abord et surtout, les mesures de prévention adoptées par les opérations de maintien de la paix doivent cibler l'extrémisme violent. Les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales doivent trouver des solutions politiques à l'extrémisme violent, être en mesure de parler à tous les acteurs et essayer d'identifier ceux dont la voix est la plus modérée et sur lesquels s'appuyer pour faire avancer à terme les processus politiques.

Dans le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent qu'il a élaboré, le Secrétaire général

recommande aux États d'intégrer la prévention de l'extrémisme violent dans les activités des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales en fonction de leurs mandats respectifs, ce qui exige des pays fournisseurs de contingents qu'ils forment leur personnel s'agissant de faire face à ces problèmes. En dépit du fait essentiel que l'affrontement n'entre pas dans le cadre des opérations de paix, les outils militaires ne doivent pas être écartés, et être utilisés si nécessaire pour lutter contre l'extrémisme violent, en particulier dans le cadre de missions ayant un mandat de protection des civils.

Un autre aspect essentiel de la prévention a trait à la fourniture d'une assistance en ce qui concerne les processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la réforme des secteurs de la sécurité et de la défense si les missions de paix doivent élaborer des stratégies de sortie. De telles stratégies ne sont possibles que lorsque des programmes cohérents donnant aux forces armées de défense et de sécurité nationales les moyens d'agir sont mis en place avec efficacité et prêts à obtenir des résultats. De fait, nous considérons qu'il est essentiel de redoubler d'efforts et de consacrer des ressources suffisantes à la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, qui doit faire l'objet d'une grande attention dans les mandats de maintien de la paix. Les pays qui accueillent des missions de maintien de la paix doivent progressivement adapter les capacités des forces armées et des forces de sécurité pour leur permettre de faire face à la menace posée par les terroristes et les extrémistes et permettre l'élaboration des stratégies de sortie des missions de paix.

En 2015, le Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies avait déjà conclu que la dégradation des conditions de sécurité dans lesquelles les opérations de maintien de la paix étaient déployées, marquées par des conflits de forte intensité et l'emploi d'engins explosifs improvisés – l'arme de choix des terroristes – risquait de dissuader les États Membres de contribuer aux opérations de paix en raison des risques et menaces accrus que ces engins représentent. Lors des événements meurtriers que nous avons récemment observés au Mali et en Somalie, ces engins sont devenus un obstacle majeur à l'exécution des mandats de maintien de la paix et une importante question de sécurité en ce qui concerne la protection des civils. L'Angola appuie l'élaboration d'une approche globale de lutte contre les engins explosifs improvisés et menaces asymétriques qui servirait de cadre stratégique en vue de lutter contre cette menace mortelle puisqu'une telle approche pourrait contribuer à prévenir les attentats-suicides à la voiture piégée utilisant un engin explosif improvisé contre le personnel des Nations Unies et les civils.

Bien que les missions de paix des Nations Unies ne soient pas adaptées pour mener des opérations de lutte antiterroriste, l'ONU ne peut pas tourner le dos face à des menaces asymétriques. Elle est autorisée à réagir pour s'acquitter de ses mandats principaux de protection des civils et de facilitation des processus politiques. Certains domaines dans lesquels des améliorations stratégiques et opérationnelles peuvent être apportées ont été identifiés. Il s'agit notamment de mieux connaître le contexte et de la planification des missions, notamment par des opérations menées avec des organisations régionales; des mandats clairs, des attitudes appropriées, des ressources adéquates et de la capacité d'opérer dans des environnements hostiles, autant d'objectifs qui peuvent être atteints grâce à une meilleure coopération entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents; en donnant une importance particulière aux forces et pays fournisseurs de contingents et aux pays hôtes; par l'apport d'un appui suffisant et une formation préalable au déploiement; par une coopération accrue et novatrice entre les opérations de maintien de la paix et les organes chargés de la lutte antiterroriste; par le renforcement des capacités de collecte de renseignements, qui doivent bien être pris en compte dans les structures des missions en tant qu'élément essentiel à la sécurité des soldats de la paix et au succès global des opérations de paix; et, enfin, par la mise en place de liens et relations réels avec les populations locales qui doit être une caractéristique centrale des mandats des missions.

L'Angola considère que des efforts concertés et une approche globale de ce type de la part des missions de maintien de la paix et des organismes chargés de la consolidation de la paix, associés à l'appui des pays hôtes, de la société civile et de la communauté internationale dans son ensemble ainsi que le fait de porter davantage l'attention sur le dialogue politique national que sur des solutions militaires permettront progressivement de repousser les menaces asymétriques.

Enfin, nous insistons sur le fait qu'il est absolument nécessaire de renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité nationales afin de pouvoir trouver une solution constante et durable aux menaces à la sécurité à laquelle ces pays doivent faire face.

**M. Liu Jieyi** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine apprécie l'initiative du Sénégal d'organiser le présent débat public au niveau ministériel. Nous souhaitons la bienvenue au Ministre sénégalais des affaires étrangères, M. Ndiaye, qui préside la présente séance. Je tiens à remercier de leurs exposés respectifs le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson; le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Fedotov; la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, M^me^ Michaëlle Jean; le Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M. Jean-Paul Laborde; et le Directeur du Brian Urquhart Center for Peace Operations, M. Boutellis..

La situation internationale connaît actuellement de profonds changements, et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent faire face à des contextes et à des tâches de plus en plus complexes. La définition et l'exécution des mandats de maintien de la paix se heurtent à de graves difficultés. Le système des opérations de maintien de la paix doit être adapté à l'époque actuelle et être en mesure de suivre l'évolution de la situation et de répondre aux besoins réels.

Le débat public d'aujourd'hui est très opportun. Nous espérons que toutes les parties en tireront pleinement profit pour procéder à un examen approfondi des situations, tâches et faits auxquels les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devront s'attaquer, en proposant des idées afin d'apporter de nouvelles améliorations. La Chine voudrait s'arrêter sur les points suivants.

Premièrement, les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies ainsi que les trois principes qui régissent les opérations de maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat, sont les piliers des opérations de maintien de la paix que nous devons nous engager à respecter. L'objectif du déploiement d'opérations de maintien de la paix est d'aider les pays hôtes à mettre en place et maintenir un climat de paix durable afin de créer des conditions propices au règlement politique des différends.

Une coopération suffisante de la part des gouvernements des pays d'accueil est une condition primordiale pour veiller à ce que les opérations de maintien de la paix atteignent leurs objectifs. Les conditions varient selon le pays hôte et les circonstances changent constamment. Il est donc essentiel de respecter comme il convient la souveraineté du pays hôte et, en fonction de l'évolution des circonstances, de renforcer la communication avec le pays hôte en ce qui concerne le calendrier de déploiement de l'opération de maintien de la paix et l'ajustement de son mandat, tout en tenant pleinement compte de l'avis du pays d'accueil.

Une fois que la situation change et que le pays hôte demande le retrait de l'opération de maintien de la paix, le Secrétariat doit, avec les orientations politiques du Conseil, définir un calendrier de retrait précis et éviter que le séjour de la mission dans le pays d'accueil ne s'éternise. Deuxièmement, il est évident que les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être explicites et applicables, et leurs priorités doivent être clairement définies. Les mandats sont le fondement et le guide qui permettent aux opérations de maintien de la paix de s'acquitter de leurs tâches, et ils sont un facteur important de leur efficacité.

Avec l'évolution des circonstances, les missions de maintien de la paix sont confrontées à une large gamme de facteurs susceptibles d'influer sur leur performance. Lors de l'élaboration ou du renouvellement des mandats des opérations de maintien de la paix, il est essentiel de tenir compte de l'ensemble des besoins prioritaires et de la situation qui prévaut dans les pays d'accueil, ainsi que des capacités des pays fournisseurs de contingents, tout en mettant l'accent sur la tâche centrale que constitue le maintien de la paix. Il est indispensable de veiller à ce que les mandats soient explicites, clairs et réalisables, et, en fonction de l'évolution des demandes, qu'ils s'adaptent continuellement et à chaque étape aux tâches et travaux prioritaires.

Les missions sont là pour aider à reconstruire le pays hôte; aussi une attention suffisante doit-elle être accordée à la prise en charge par le pays hôte, ainsi qu'à la voie qu'il a choisie, en évitant de vouloir trop en faire, ce qui ne ferait que détourner des ressources idoines de l'objectif central du maintien de la paix, obérant par là-même les résultats d'ensemble de l'opération de maintien de la paix.

Le terrorisme est une menace commune qui pèse sur la communauté internationale. La Chine comprend bien que certains pays souhaitent que les opérations de maintien de la paix jouent un plus grand rôle dans la lutte contre le terrorisme. Les missions de maintien de la paix peuvent, de fait, agir conformément aux mandats que leur a confiés le Conseil et, le cas échéant, aider les pays hôtes à renforcer leurs capacités en matière de lutte antiterroriste.

Troisièmement, le Secrétariat doit tenir compte de l’ensemble des intérêts à long terme des opérations de maintien de la paix et étudier en profondeur les nouvelles situations et les nouveaux défis auxquels ces opérations sont confrontées. Il doit faire une synthèse sérieuse des expériences et des enseignements et recenser les liens cruciaux en vue d’améliorer systématiquement les opérations de maintien de la paix et de renforcer leur efficacité et leur capacité à faire face aux situations complexes. Premièrement, ilest essentiel d’améliorer l’intégralité du système de commandement. e Siège est chargé de la planification stratégique et de la conception du système des opérations de maintien de la paix, en mettant l’accent sur l’analyse des situations et en fournissant des orientations politiques aux diverses missions. Il est nécessaire d’éviter de remplacer la macro-gestion par des micro-interventions. Il est indispensable de privilégier le renforcement des capacités de commandement des contingents des différentes missions et de consolider l’action coordonnée entre les composantes militaire, policière et civile des missions en vue de créer des synergies. C’est particulièrement important au regard de l’efficacité et de la performance d’ensemble des missions dans les situations d’urgence. Deuxièmement, il convient également de renforcer les ressources dont disposent les soldats de la paix en matière de sécurité, d’alerte rapide et de protection.

D’après les statistiques fournies par le Département des opérations de maintien de la paix, au cours de la seule année 2015, 129 soldats de la paix ont fait le sacrifice suprême. Sur les huit premiers mois de cette année, ce nombre était déjà de 69. La sûreté et la sécurité des soldats de la paix doivent bénéficier d’une attention accrue. Le Secrétariat et les missions spéciales doivent formuler des directives détaillées en matière de sûreté et de sécurité et, en coordination avec les pays fournisseurs de contingents et les pays hôtes, renforcer le suivi et l’évaluation des conditions locales de sécurité, consolider les capacités d’alerte préalable face aux menaces qui pèsent sur la sécurité, ainsi que l’échange d’informations internes, veiller à garantir la protection de la sécurité, ainsi que la présence de matériel et de ressources suffisants, et renforcer les secours et les moyens d’évacuation médicaux dans les contextes d’urgence à haut risque.

Troisièmement, il faut renforcer l’appui logistique. Le budget du maintien de la paix pour l’exercice biennal 2016-2017, approuvé par l’Assemblée générale en juin, s’élève à 7,87 milliards de dollars. En sa qualité d’utilisateur et administrateur de ces ressources considérables, le Secrétariat doit améliorer son niveau de gestion et son efficience, optimiser le dispositif d’appui logistique et se montrer responsable vis-à-vis de tous les États Membres en veillant à ce que les ressources destinées au maintien de la paix soient utilisées de manière optimale, tout en mettant fin au gaspillage.

Dans les domaines tels que les achats et l’externalisation des services ou l’établissement des budgets, les textes réglementaires et les systèmes y relatifs doivent être strictement respectés. Il est impératif que les précieuses ressources du maintien de la paix soient utilisées avec une efficience maximale. Une formation préalable au déploiement suffisante et adaptée, ainsi que la garantie de disposer du matériel et autres ressources nécessaires, permettront d’assurer l’exécution des mandats des opérations de maintien de la paix. Il est indispensable de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix bénéficient de la formation et des ressources requises afin de disposer des capacités nécessaires à l’exécution de leurs mandats. Il est essentiel d’accorder une attention particulière aux difficultés concrètes rencontrées par les pays en développement qui fournissent des contingents, et d’encourager un renforcement accru des capacités de ces pays, par le biais de la coopération bilatérale et multilatérale.

Quatrièmement, il importe de prendre acte du rôle que jouent les pays fournisseurs de contingents. Les forces de maintien de la paix sont la garantie fondamentale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les pays fournisseurs de contingents et de personnels de police sont les principaux acteurs du bon déroulement des opérations de maintien de la paix. Les soldats de la paix s’acquittent de tâches en première ligne, malgré toutes les difficultés et de tous les dangers, pour aider l’ONU à s’acquitter des responsabilités que lui confie la Charte , tout en faisant des contributions et des sacrifices importants.

Le développement à long terme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dépend également des efforts déployés par les pays fournisseurs de contingents et de personnels de police. Les pays fournisseurs de contingents doivent se voir accorder le respect et la reconnaissance qu’ils méritent; à défaut, c’est le développement à long terme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui en pâtira. Il est impératif de renforcer les communications entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs

de contingents, tout en prenant pleinement acte du rôle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale, organe délibérant chargé des politiques de maintien de la paix, et en donnant aux pays fournisseurs de contingents une voix plus forte dans des affaires relatives au maintien de la paix.

La Chine a toujours apporté un appui ferme et participé activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Au total, nous y avons déployé plus de 30 000 soldats de la paix. À l'heure où nous parlons, plus de 2 600 de nos soldats de la paix participent à 11 missions de maintien de la paix. De tous les membres permanents du Conseil, la Chine se classe au premier rang des fournisseurs de contingents et prend la deuxième place pour ce qui concerne les contributions financières au budget du maintien de la paix. La Chine applique intégralement l'engagement pris par les dirigeants chinois de continuer de soutenir les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons réalisé des progrès importants dans des domaines tels que la génération de forces en attente, le déploiement d'escadrons d'hélicoptères, la formation de soldats de la paix venus de différents pays, et l'appui au renforcement des capacités de pays africains en matière de maintien de la paix. La Chine est disposée à travailler avec tous les États Membres de l'ONU dans le cadre des efforts communs pour continuer d'améliorer le dispositif de maintien de la paix des Nations Unies, au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**M. Delattre** (France) : Je voudrais tout d'abord vous remercier chaleureusement la présidence sénégalaise d'avoir organisé cette réunion sur un sujet particulièrement important pour le Conseil de sécurité et pour les Nations Unies, plus généralement. Je voudrais également remercier pour leurs présentations le Vice-Secrétaire général de l'ONU, M. Jan Eliasson; la Secrétaire générale de la Francophonie, M$^{me}$ Michaëlle Jean; le Directeur exécutif de l' Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Yury Fedotov; le Directeur exécutif du Comité contre le terrorisme, M. Jean-Paul Laborde; et le Directeur du Centre pour les opérations de paix Brian Urquhart, M. Arthur Boutellis.

Comme nous venons de l'entendre, les Nations Unies doivent faire face à des environnements de plus en plus complexes et non permissifs dans leurs actions de terrain. C'est vrai de longue date pour de nombreuses missions politiques spéciales, qui opèrent dans des contextes particulièrement difficiles sur le plan de la sécurité. Cela est le cas depuis plus de 14 ans en Afghanistan, où la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan a accompagné le rétablissement de la gouvernance, face à la menace des Taliban et d'autres groupes terroristes. Je pense également à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie.

Dans le cadre des opérations de maintien de la paix, l'impératif de protection des civils se trouve confronté de manière grandissante aux menaces asymétriques. C'est en particulier le cas au Mali, où la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) doit faire face à de telles menaces alors qu'elle s'attache à la protection des civils et au soutien au processus de paix. L'adoption d'une posture robuste s'est avérée non seulement souhaitable mais indispensable. Par la résolution 2295 (2016), le Conseil de sécurité lui a confié le mandat nécessaire pour faire face à ces menaces et protéger les Casques bleus.

Je tiens à cet égard à rendre à nouveau hommage aux soldats de la MINUSMA, et avec eux, de toutes les opérations de maintien de la paix, qui accomplissent leur devoir dans des conditions particulièrement difficiles. Je pense tout particulièrement aujourd'hui, au contingent togolais de la MINUSMA, endeuillé par la mort d'un Casque bleu, et dont plusieurs camarades ont par ailleurs été blessés. Je pense aussi aux civils maliens qui ont péri dans ces attaques. Je tiens à présenter les condoléances de la France aux familles des victimes et aux autorités du Togo et du Mali.

La MINUSMA n'est pas seule dans ce théâtre complexe, et elle peut compter sur le soutien de la France. La force Barkhane mène ainsi, quotidiennement, des opérations contre-terroristes au Mali et dans l'ensemble du Sahel, en soutien aux États de la région, tout en apportant un appui à la MINUSMA et en contribuant à améliorer la sécurité des Casques bleus.

La nécessité de faire face à de telles menaces asymétriques doit guider le déploiement et le fonctionnement des opérations de maintien de la paix. Des efforts sont nécessaires dans plusieurs domaines.

Tout d'abord, la planification. Une analyse approfondie en amont du déploiement doit permettre d'identifier les menaces et les défis auxquels l'opération de maintien de la paix est appelée à faire face. La mise en place de la cellule stratégique de planification proposée par le Secrétaire général, et à laquelle la France

a apporté un appui financier, doit permettre de répondre à cette nécessité.

Ensuite, la définition des mandats et de la posture des opérations de maintien de la paix. Le Conseil de sécurité doit donner aux opérations un mandat clair sur l'usage de la force, si et lorsque celle-ci est nécessaire. Le but est de favoriser une posture robuste qui permettra de répondre aux menaces et de mettre en œuvre le mandat. C'est ce que ce Conseil a fait dans le cas de la MINUSMA, mais également dans le cas de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, avec la Brigade d'intervention.

Troisièmement, les opérations de maintien de la paix doivent disposer des moyens adéquats, qu'il s'agisse de moyens humains ou des équipements nécessaires, pour l'accomplissement de leur mandat. Je pense notamment aux capacités de recherche de l'information et d'analyse, qui sont essentielles pour anticiper et comprendre les menaces sur le terrain. Le développement de capacités de renseignement autonomes doit y contribuer. Je pense également au renforcement de la sécurité des personnels des Nations Unies sur le terrain, qui passe notamment par le déminage. Je tiens à cet égard à saluer l'action entreprise par le Service de la lutte antimines de l'ONU sur de nombreux théâtres.

Enfin, face à l'urgence de certaines situations, il importe de réfléchir à la mise en place des procédures réactives qui permettraient d'équiper les contingents en matériels adaptés.

Le fait de disposer de troupes parlant la langue locale est aussi un facteur essentiel, comme cela vient d'être souligné lors de la réunion ministérielle de Paris sur le maintien de la paix en environnement francophone. Cette conférence a réuni de nombreux pays fournisseurs de contingents, francophones comme non francophones, pour identifier les stratégies nécessaires afin de mieux répondre aux spécificités de l'environnement francophone. Cela concerne non seulement la langue mais aussi la génération de forces, les équipements ou la sortie de crise. Je salue à cet égard les efforts de l'Organisation internationale de la Francophonie, et l'implication personnelle de sa Secrétaire générale, pour conforter le rôle essentiel de la Francophonie comme acteur essentiel de la communauté des nations, y compris dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

Répondre à tous ces défis passe notamment par l'approfondissement du dialogue triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. La création de la cellule stratégique de génération des forces, que nous soutenons, y contribuera.

Répondre aux menaces asymétriques, mais aussi les affaiblir durablement, nécessite d'en identifier les causes et les mécanismes, d'identifier les signaux précurseurs et d'agir en amont. Ceci implique de réfléchir aux moyens par lesquels le système des Nations Unies, à tous les niveaux, prend en compte la menace que représente l'extrémisme violent. Le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, présenté par le Secrétaire général, propose à cet égard des recommandations utiles et très pertinentes.

Les théâtres sur lesquels sont déployées les opérations de maintien de la paix sont particulièrement vulnérables à la menace de l'extrémisme violent, du fait des défis politiques, de sécurité, mais également économiques et sociaux auxquels ils font face. Cela a été très bien dit. Face à cette réalité, nous devons mieux appréhender ce phénomène, et élaborer des réponses adaptées à ces théâtres, dans le respect des droits de l'homme. Dans ce but, nous encourageons le renforcement des contacts entre les opérations de maintien de la paix, les agences des Nations Unies et les entités compétentes des Nations Unies sur la prévention de l'extrémisme violent, notamment la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Cette dimension doit également être prise en compte de manière plus systématique dans le soutien fourni aux États hôtes, par exemple dans le cadre de programmes nationaux de désarmement, démobilisation et réintégration ou de soutien à la réforme du secteur de la sécurité. L'échange de bonnes pratiques doit être encouragé afin d'aider les États hôtes à mieux faire face à ce fléau.

Les opérations de maintien de la paix font face à des contextes et des défis toujours plus complexes. Elles n'en sont que plus nécessaires, pour la protection des populations et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme le Conseil le sait, la France continuera à participer et à soutenir très activement les opérations de paix des Nations Unies et prendra tout sa part dans la recherche d'une plus grande efficacité et d'une meilleure adaptation de ces opérations. C'est en effet l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation.

**M. Rosselli** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir

organisé ce débat. Je remercie également M. Eliasson, M$^{me}$ Jean, M. Laborde, M. Fedotov et M. Boutellis de leurs exposés.

Il ne fait aucun doute que ces derniers temps les opérations de maintien de la paix sont déployées dans des théâtres de plus en plus complexes, où des groupes armés poursuivent leurs objectifs criminels en utilisant des tactiques asymétriques et terroristes et attaquent délibérément et de plus en plus fréquemment des civils et le personnel des missions des Nations Unies. Dans ce contexte, nous voudrions rendre hommage à tous les membres des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui ont perdu la vie à la suite de telles attaques. Nous saluons également le travail héroïque de dizaines des milliers de soldats de la paix qui risquent leur vie au quotidien pour protéger les civils dans des environnements extrêmement complexes et dangereux.

Cette réalité est celle de plusieurs opérations de maintien de la paix des Nations Unies, telles que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, entre autres, ce qui pose un défi majeur non seulement au personnel des Nations Unies, mais aussi à l'exécution des mandats.

Comme la note conceptuelle préparée par le Sénégal (S/2016/927, annexe) l'indique bien, l'objet du présent débat ne vise guère à engager les opérations de paix dans des actions militaires de lutte contre le terrorisme. Au contraire, l'objet du présent débat vise à examiner la question de l'adaptation de la présence des missions de paix à ces environnements, de sorte qu'elles disposent des capacités nécessaires pour opérer en toute sécurité et s'acquitter des tâches qui leur sont confiées dans le cadre de leur mandat, en particulier la protection des civils.

L'Uruguay sait qu'il importe de distinguer clairement entre deux concepts : d'abord celui de la protection contre les menaces asymétriques ou terroristes présentes dans les environnements opérationnels des opérations de maintien de la paix; ensuite, celui de la lutte contre le terrorisme, notamment les opérations militaires offensives de lutte antiterroriste. À cet égard, je répète ce qui a été dit dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, à savoir que « les membres des contingents des Nations Unies ne devraient pas entreprendre des opérations militaires antiterroristes ». (*S/2015/446, p. 13*) et que

> « Lorsqu'une force parallèle participe à des opérations de combat offensives, il importe que les opérations des Nations Unies maintiennent clairement une division du travail et une distinction des rôles » (*ibid.*).

De l'avis de ma délégation, une opération de maintien de la paix ne doit pas adopter une attitude proactive en menant des actions ou des attaques antiterroristes directes car cela altérerait sa nature et serait contraire à ses objectifs. Pour ces raisons, l'Uruguay pense qu'il n'est pas approprié d'octroyer à une quelconque opération de maintien de la paix un mandat l'autorisant à engager des activités militaires contre le terrorisme ou à contrer des menaces asymétriques.

Maintenant la question se pose est la suivante : si les opérations de maintien de la paix ne sont pas préparées pour se lancer dans des activités militaires contre le terrorisme ou des menaces asymétriques, qui doit le faire? Premièrement, c'est l'État affecté qui doit réagir par le biais de ses institutions nationales compétentes. Deuxièmement, si l'État n'est pas en mesure de lutter contre le terrorisme, il peut recourir à l'utilisation d'un instrument auxiliaire à la présence d'une opération de maintien de la paix en mesure de contrer les menaces terroristes ou asymétriques – à savoir, une force multinationale équipée et formée pour lutter contre le terrorisme, et mandatée par les Nations Unies pour se charger d'une telle tâche. Un exemple des différents outils disponibles pour une opération de maintien de la paix des Nations Unies est le cas de la Mission de l'Union africaine en Somalie, qui est chargée, entre autres, de réduire la menace posée par le groupe terroriste des Chabab et d'autres groupes armés de l'opposition. Troisièmement, et j'y reviendrai tout à l'heure, l'opération de maintien de la paix elle-même peut jouer un rôle d'aide au développement et au renforcement des capacités institutionnelles dont dispose l'État pour prévenir le terrorisme.

Il est évident que nous devons œuvrer à améliorer les capacités opérationnelles des forces de maintien de la paix, ce qui aura pour résultat d'accroître la sécurité du personnel, ainsi que l'efficacité de l'exécution du mandat, en particulier en ce qui concerne la protection des civils. Tel que noté dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, l'Uruguay estime qu'il est essentiel que les opérations

de paix reçoivent les moyens et la formation requis, ce qui nécessite un meilleur équipement et une formation orientée vers les tâches à entreprendre. En outre, nous devons veiller à une meilleure définition des concepts et règles d'engagement adaptés à la situation des menaces existantes, et ce afin que les missions puissent assurer leur protection et s'acquitter de leur mandat, en recourant efficacement à l'emploi de la force et en respectant le droit international humanitaire.

À cet égard, il convient de remercier et de féliciter le Secrétariat – en particulier le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Service intégré de formation – du travail qu'ils font pour améliorer l'efficacité des opérations militaires et la formation des forces par l'élaboration de manuels destinés aux bataillons d'infanterie et autres unités. Ma délégation voudrait proposer que le Département des opérations de maintien de la paix, en collaboration avec les États Membres, mette aussi au point des tactiques et des techniques que les forces de maintien de la paix des Nations Unies pourraient utiliser contre les terroristes menant des actions asymétriques.

En outre, les opérations de maintien de la paix pourraient bénéficier directement d'une coopération accrue avec les institutions des Nations Unies chargées de lutter contre le terrorisme, notamment le Comité contre le terrorisme, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, conformément aux résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leurs sont affiliées, et autres organisations compétentes engagées dans la lutte contre le terrorisme. Le dialogue et l'échange d'informations peuvent s'avérer très utiles, surtout durant les phases de planification et de réexamen du mandat d'une mission.

Enfin, les opérations de maintien de la paix peuvent jouer un rôle d'aide au développement et au renforcement des capacités institutionnelles dont dispose l'État pour prévenir le terrorisme, en particulier par le biais d'une réforme des secteurs de la sécurité et de la justice. Je voudrais citer comme exemple la MINUSCA, dont le mandat inclut de telles tâches, notamment la fourniture de conseils stratégiques et techniques aux autorités de la République centrafricaine s'agissant de définir et de mettre en œuvre une réforme stratégique du secteur de la sécurité, d'aider les autorités dans le développement et la mise en œuvre d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration, et d'appuyer le système de justice.

Enfin, je réitère l'importance que l'Uruguay accorde au Comité spécial des opérations de maintien de la paix en tant qu'organe principal chargé de l'examen des questions liées aux opérations de maintien de la paix dans tous leurs aspects, et au sein duquel les Membres peuvent discuter et avancer sur tous les aspects abordés au cours du présent débat.

**M. Iliichev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, et les autres intervenants de leurs précieuses contributions au débat sur cette question d'importance vitale pour l'Organisation.

Le maintien de la paix est un outil essentiel dans l'arsenal de mesures dont dispose l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales, régler les conflits et aider à l'édification de l'État dès les premières phases de l'après conflit. Aujourd'hui, toutefois, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies font face à de nouveaux défis et menaces asymétriques, notamment les attaques terroristes contre la population civile et les Casques bleus, la criminalité organisée, le trafic d'armes et de drogues, et les cyberattaques. Hélas, il ne s'agit pas là d'une liste exhaustive, étant donné que la situation dans les pays de déploiement peut évoluer rapidement et que chaque théâtre d'opérations à ses propres particularités. Nous devons toujours nous attendre à ce qu'un conflit présente de nouveaux problèmes. S'agissant de la triste nouvelle qui nous est récemment parvenue du Mali, nous témoignons toute notre sympathie aux Gouvernements malien et togolais et aux familles des Maliens et du soldat de la paix togolais victimes de la récente attaque.

La note conceptuelle (S/2016/927, annexe) préparée par la délégation sénégalaise souligne à juste titre que les menaces asymétriques auxquelles sont confrontées les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas sorties de nulle part, mais qu'elles résultent de l'évolution de la nature des conflits. De plus en plus souvent, les missions travaillent dans des environnements où au moins une des parties au conflit n'est pas étatique, qu'il s'agisse de l'opposition armée, de groupes armés illégaux ou de terroristes. Il existe même des cas où, dans une région touchée par un conflit traditionnel opposant deux parties, une troisième partie émerge qui n'est contrôlée par personne, comme par exemple sur les hauteurs du Golan, qui sont maintenant contrôlées par des terroristes et des groupes

armés illégaux. Ces acteurs non étatiques ne sont tenus de respecter aucune obligation, notamment en vertu du droit international, et ils ne participent pas – et parfois ne peuvent pas être incités à participer – au processus de paix. Bien sûr, il est hors de question qu'ils assument la moindre responsabilité en matière de protection des civils, et pourtant, les populations qui résident dans les territoires contrôlés par de tels groupes se trouvent à l'épicentre du conflit et sont mêlées aux insurgés, qui peuvent utiliser les personnes et les infrastructures comme boucliers.

Alors que ce genre de situations se répandent, un débat est en cours à l'ONU et au sein de la communauté professionnelle concernant la forme que doit prendre le fondement conceptuel des opérations des Casques bleus, la manière dont ils doivent aborder les situations dans lesquelles il est impossible d'établir une différence entre les combattants et les civils, la mesure dans laquelle ils peuvent avoir recours à la force et ainsi de suite. Après tout, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies représentent les idéaux de l'Organisation, et toute erreur peut avoir des conséquences tragiques et miner leur crédibilité. Un des concepts examinés est l'approche centrée sur la personne. Nous estimons que dans des conditions aussi dangereuses, il est essentiel de veiller à ce que les soldats de la paix des Nations Unies soient extrêmement prudents. Il est plus important que jamais qu'ils respectent les principes de base du maintien de la paix – consentement des parties, impartialité et non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou pour appliquer le mandat du Conseil de sécurité. Autrement, lorsque des ripostes robustes ou des approches préventives sont souhaitées pour lutter contre les menaces asymétriques, les soldats de la paix risquent de se retrouver directement impliqués dans un conflit ou être accusés de devenir parties audit conflit. Il va sans dire que ce n'est pas ainsi que les problèmes se règlent. Cela ne peut qu'aggraver les risques auxquels sont exposés les civils et les Casques bleus eux-mêmes, et cela pourrait également susciter des questions quant à leurs responsabilités au regard du droit international humanitaire.

Par exemple, un grand nombre d'États Membres et d'experts indépendants qui ont contribué à la rédaction du rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du disposition de consolidation de la paix (S/2015/490) publié l'année dernière sont parvenus à la conclusion que les opérations antiterroristes offensives risquent de provoquer des représailles et des pertes plus importantes et sont donc inacceptables dans le contexte du maintien de la paix. Nous sommes d'accord sur ce point. Les soldats de la paix ne doivent pas remplir des fonctions non essentielles qui relèvent de la compétence de forces nationales ou régionales spécialisées. De telles activités sont entièrement conformes à la Charte des Nations Unies lorsqu'elles sont entreprises à la demande des parties ou en application d'une décision du Conseil de sécurité. Les Casques bleus doivent être déployés lorsqu'ils peuvent fournir une assistance efficace tout en restant neutres. Les conditions de leur déploiement doivent être définies avec précaution. Il n'est pas acceptable de tenter de les utiliser pour combler des lacunes dans des situations où plus personne ne veut s'engager. D'autre part, le problème ne peut être réglé par des indicateurs quantitatifs. Dans le meilleur des cas, ces mauvais calculs peuvent accroître la demande de Casques bleus, et, dans le pire des cas, ils risquent de faire augmenter leurs pertes dans leurs rangs.

Nous sommes convaincus que pour lutter efficacement contre les menaces asymétriques, il est essentiel d'améliorer les processus de maintien de la paix et la coopération avec les pays hôtes. Cela signifie qu'il faut augmenter les ressources des soldats de la paix en matière de sécurité et renforcer leur capacité à s'acquitter efficacement de leur mandat. Cela passe nécessairement par une planification minutieuse au moment de définir le mandat d'une mission, notamment en fixant des objectifs et des délais réalistes. Il faut également mobiliser les fonds et le matériel nécessaires et dispenser une formation professionnelle aux soldats de la paix et au personnel d'encadrement. Une grande partie de ces tâches peuvent être entreprises par les pays qui fournissent des contingents.

Il est crucial de vérifier s'ils sont capables d'utiliser du matériel de pointe en matière de sécurité. Comme nous le savons, tout ne se déroule pas toujours sans heurt dans ces domaines. C'est pourquoi il est essentiel d'aborder la question de la sécurité active des contingents, c'est-à-dire le recensement et l'analyse des menaces potentielles. Si ce travail est incontestablement important dans le contexte des efforts opérationnels sur le terrain, il doit s'effectuer avec l'accord du pays hôte et dans le plein respect de sa souveraineté. Nous devons certes aborder cette question sensible au Conseil de sécurité, mais également avec la participation des pays où sont déployées des opérations de maintien de la paix, des pays fournisseurs de contingents et, bien sûr, du Secrétariat, et l'instance la mieux adaptée à cette fin est le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale.

Il est nécessaire, en tant que composante vitale sans laquelle le problème des menaces asymétriques ne pourra être réglé, d'instaurer une coopération efficace avec les pays hôtes – les acteurs nationaux – et d'avoir des relations constructives et mutuellement respectueuses avec eux. C'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef de protéger la population, notamment contre les attaques terroristes, de mettre en place le processus politique, de réaliser le développement et d'éliminer les causes profondes des conflits. L'aide internationale est censée appuyer les efforts locaux et régionaux, et non s'y substituer. Nous devons prendre en compte l'appui global dont ont besoin les pays pour accroître leur capacité à lutter contre les causes profondes des crises. Cet appui doit englober l'instauration d'un processus politique, l'édification des institutions, la création de programmes de développement et la formation du personnel civil et des forces de sécurité.

Je termine en disant qu'il est triste que la délégation ukrainienne continue par tous les moyens de diffuser sa propagande au Conseil de sécurité. De telles attaques n'ont rien à voir avec le sujet du présent débat et mettent en doute la capacité de la délégation ukrainienne à honorer ses responsabilités de manière responsable en tant que membre non permanent du Conseil.

**M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés, dont mon pays assure actuellement la présidence. Le Mouvement des pays non alignés remercie la délégation sénégalaise, en particulier M. Mankeur Ndiaye, Ministre des affaires étrangères du Sénégal, d'avoir organisé le présent débat. Il remercie également de leurs exposés M. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général; M$^{me}$ Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie; M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; M. Jean-Paul Laborde, Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; et M. Arthur Boutellis, Directeur du Brian Urquhart Center for Peace Operations.

Le Mouvement des pays non alignés remarque que le maintien de la paix est devenu l'activité principale de l'ONU et tient à souligner que ses membres fournissent actuellement plus de 88 % du personnel des contingents de maintien de la paix déployés sur le terrain, contribuant ainsi de manière significative au maintien de la paix et de la sécurité internationales sous les auspices de l'Organisation. Le Mouvement est profondément préoccupé par le grand nombre soldats de la paix qui ont été tués ces dernières années et prie le Secrétariat et les parties concernées d'accorder la plus haute priorité à la sécurité et à la protection du personnel de maintien de la paix des Nations Unies.

Étant donné l'aggravation des conditions de sécurité dans lesquelles opèrent de nombreuses missions sur le terrain, le Mouvement des pays non alignés tient à souligner qu'il est nécessaire que l'ONU élabore des politiques efficaces de sécurité et de protection du personnel de maintien de la paix. Étant donné la détérioration des conditions de sécurité dans de nombreuses missions sur le terrain, le Mouvement des pays non alignés souligne également que l'ONU doit mettre en place des politiques efficaces de protection et de sécurité du personnel de maintien de la paix, et condamne fermement les meurtres et les enlèvements des soldats de la paix des Nations Unies, ainsi que les attaques les visant spécifiquement et tout autre acte de violence à leur encontre.

Conscient des risques inhérents au maintien de la paix, le Mouvement des pays non alignés tient à rendre hommage à la mémoire des membres du personnel de maintien de la paix des Nations Unies qui ont perdu la vie au service de la paix et à leur manifester son plus profond respect. Leur sacrifice doit demeurer un témoignage impérissable du travail sans égal qu'ils ont accompli pour la paix et la stabilité.

Le Mouvement des pays non alignés tient à souligner que l'établissement d'une opération de maintien de la paix ou la prorogation du mandat d'une telle opération doit se faire dans le strict respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que dans celui des principes qui ont été élaborés pour réglementer ces opérations et qui sont devenus des principes de base, notamment le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense. Ces principes de base, qui régissent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sans controverse depuis 50 ans, restent pertinents et doivent être préservés. Nous devons également respecter les principes de l'égalité souveraine, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale de tous les États et de la non-ingérence dans les affaires relevant essentiellement de leur compétence interne.

Le Mouvement des pays non alignés estime que les opérations de maintien de la paix ne doivent pas être utilisées en tant que substitut au traitement des causes

profondes des conflits ou de leur gestion. La gestion des conflits doit se fonder sur des outils politiques, sociaux et de développement et être mise en œuvre par leur biais, de façon à assurer une transition sans heurt vers une paix durable, la sécurité et le développement durable. Je dois également ajouter que les stratégies de sortie doivent toujours être convenues dès la première étape de la planification de la mission et être réexaminées à intervalles réguliers.

Bien que la collecte d'informations, parfois appelée renseignement, puisse contribuer à la sécurité et à la protection du personnel de maintien de la paix et des civils, le Mouvement des pays non alignés reconnaît qu'il subsiste des préoccupations valables et légitimes à cet égard. Il se félicite, de ce fait, de l'engagement pris par le Secrétariat et les États Membres dans ce domaine et souligne la nécessité de parvenir à un consensus entre les États Membres sur cette question très importante et délicate dans le cadre du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, avant de poursuivre l'élaboration d'un cadre de politique générale.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa position, à savoir que c'est l'Assemblée générale qui assume la fonction principale au sein du système des Nations Unies pour ce qui est de formuler les concepts, d'élaborer les politiques et de traiter les questions budgétaires liées aux opérations de maintien de la paix. C'est pourquoi le Mouvement des pays non alignés réaffirme que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est le seul organe des Nations Unies qui a pour mandat d'examiner de manière globale la question des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sous tous leurs aspects, et que le rôle du Comité continue d'être d'une grande importance s'agissant de l'élaboration de recommandations stratégiques.

De même, le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance de la pleine participation des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à la formulation des politiques et à la prise de décisions afin de garantir la collaboration et l'efficacité nécessaires au succès des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés insiste sur la nécessité d'établir une coopération triangulaire efficace entre les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, le Secrétariat et le Conseil de sécurité. Il appuie également fermement la refonte complète des modalités actuelles de coopération triangulaire afin que celle-ci soit davantage axée sur les résultats et soit plus bénéfique pour tous. Nous sommes prêts à collaborer avec le Secrétariat et le Conseil de sécurité pour continuer de développer de nouveaux modes de coopération internationale, ce qui permettrait aux parties concernées et aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies de tirer parti d'une coopération renouvelée et revitalisée.

Je tiens à adresser, à titre national, nos condoléances aux familles des victimes des attentats terroristes qui ont eu lieu le 6 novembre au Mali et à exprimer notre soutien et nos condoléances aux Gouvernements malien et togolais, aux Casques bleus et à la force internationale conduite par la France, qui ont été la cible d'attaques violentes.

Par ailleurs, le Venezuela tient à souligner que les opérations de maintien de la paix n'ont pas été créées pour lancer ou remettre sur les rails des processus politiques, pour gérer des conflits là où il n'y a pas de paix, pour participer à des opérations militaires contre des groupes terroristes ou pour assumer les tâches résiduelles d'opérations antiterroristes ou tout autre type d'offensives menées par des coalitions ad hoc ou par des forces régionales ou sous-régionales qui se sont retirées du terrain.

Notre délégation considère que le rapport conjoint de l'Union africaine et l'ONU sur les critères de déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie en date du 30 juin 2015 a créé un précédent important en estimant que les conditions de sécurité sur le terrain n'étaient pas encore réunies pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Ce paramètre doit être pris en compte lors de l'évaluation du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix sur le terrain.

Dans le même ordre d'idées, nous réaffirmons la responsabilité importante qui incombe au Secrétariat, dans le souci d'une démarche séquentielle, de se rendre au préalable sur le terrain et d'effectuer une analyse approfondie du contexte du conflit, ainsi que des priorités et intentions des parties et autres acteurs concernés afin de déterminer si les conditions politiques et de sécurité sur le terrain se prêtent au déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Faute de quoi, les forces de maintien de la paix se verraient impliquées dans le conflit et deviendraient une cible permanente de la violence asymétrique.

De même, dans le cadre de leurs fonctions, les opérations de maintien de la paix doivent disposer de

mandats clairs, approuvés par le Conseil de sécurité en ce qui concerne la protection des civils afin d'éviter qu'elles ne deviennent partie au conflit. Dans le cadre de ce processus, nous devons veiller à ce que les opérations de maintien de la paix disposent des ressources logistiques et des capacités techniques nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches complexes. En aucun cas, l'Organisation des Nations Unies ne peut utiliser des moyens électroniques pour intercepter des signaux de transmission de renseignements ou détecter des radars ou des ondes radioélectriques émises par l'État hôte ou ses voisins, ce qui compromettrait la confidentialité et la sécurité des communications de ces États. Il en va de même de toute autre technologie ou méthode tout aussi invasive, à moins que l'État concerné n'y ait consenti. Il va sans dire que la collecte d'informations par le biais d'actions clandestines, l'interception de communications et l'utilisation de réseaux d'informateurs sont inacceptables et ne peuvent se produire en aucune circonstance.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer que la paix durable et le bien-être des populations passent par un règlement politique des conflits et le traitement des causes profondes. Tel doit être le principe directeur qui oriente nos efforts au sein de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Rycroft** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, d'avoir convoqué cet important débat.

Compte tenu de l'heure, je vais abréger ma déclaration. Je remercie le Vice-Secrétaire général et les autres intervenants, et je rends hommage à tous les Casques bleus des Nations Unies, qui accomplissent un travail si vital dans des circonstances de plus en plus difficiles.

Depuis que l'ONU a inventé les opérations de maintien de la paix, la nature des conflits a changé, et ce changement s'est accompagné d'une transformation radicale des risques auxquels sont exposés les soldats de la paix. Les menaces auxquelles ils sont maintenant confrontés sont plus complexes et plus meurtrières, allant de fauteurs de troubles sophistiqués qui recourent à des tactiques terroristes aux groupes armés poursuivant des objectifs criminels. Le Royaume-Uni convient avec le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas à même de participer directement à des opérations antiterroristes de nature militaire. Mais elles opèrent dans des environnements où les menaces asymétriques sont importantes, si bien que nous ne pouvons pas fermer les yeux sur ces environnements à haut risque.

De fait, bien souvent, ils sont là où il est le plus besoin de l'ONU. Le problème qui se pose est donc de savoir comment opérer de manière sûre et efficace dans de tels environnements, comment parvenir à mieux comprendre et prévoir les menaces et comment mieux réussir à les atténuer.

Le Groupe indépendant de haut niveau a conclu que les missions de maintien de la paix ne disposent pas du matériel, des renseignements, des moyens logistiques, des capacités et de la formation militaire spécialisée nécessaires pour mener des opérations militaires de lutte antiterroriste. Nous devons faire en sorte que les opérations de maintien de la paix soient dotées des capacités suffisantes dans chacun de ces domaines pour fonctionner de manière efficace dans les environnements à haut risque et faire tout ce qui est en leur pouvoir pour appuyer les efforts plus larges de renforcement des capacités de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Le cadre dit des trois « P » – planification, promesses et performance –, dont il a été question à la réunion des ministres de la défense organisée en septembre à Londres sur le maintien de la paix, est un excellent cadre pour remédier à ces problèmes.

Pour ce qui est du premier « P », dans les environnements difficiles, une planification renforcée et cohérente s'avère cruciale. Tout le système des Nations Unies doit unir ses forces afin que nous disposions d'une meilleure analyse des conflits et comptions sur des tours d'horizon prospectifs plus réalistes. Recourir davantage aux renseignements, à l'évaluation des menaces et à l'élaboration de différents scénarios permettra aux missions de maintien de la paix d'être mieux préparées avant le déploiement et d'avoir des systèmes en place pour anticiper et réagir aux niveaux opérationnel et tactique une fois les soldats de la paix déployés sur le terrain. Cette planification renforcée doit aussi prendre en compte les forces parallèles, le cas échéant. Comme je l'ai dit, les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne doivent pas en soi être mandatées pour mener directement des opérations antiterroristes. Mais elles doivent être prêtes à travailler aux côtés d'autres éléments mieux adaptés pour lutter directement contre ces menaces.

Deuxièmement, les promesses, le Département des opérations de maintien de la paix, par l'entremise de sa cellule stratégique de constitution des forces et de

planification des moyens – qui bénéficie du soutien du Royaume-Uni –, mène les efforts pour élargir la réserve de contingents et d'effectifs de police prêts à se déployer. Il y a des lacunes en termes de moyens et nous devons rapidement les combler. Nous devons aussi apprendre à mieux faire correspondre l'expérience des pays qui fournissent des contingents aux zones de déploiement. Le Royaume-Uni a proposé par exemple ses compétences en génie là où de telles compétences font cruellement défaut au Soudan du Sud et en Somalie, et son expertise médicale dans le cadre du prochain déploiement d'un hôpital de campagne au Soudan du Sud.

Le troisième « P » est performance. Les soldats de la paix doivent arriver en étant dûment formés et équipés pour s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées. Cela signifie qu'ils doivent être formés selon les mêmes critères et, en relation avec le présent débat, avec un accent particulier mis sur les aspects « protection de la Force » inhérents au fait d'opérer dans des environnements à haut risque. Il faut aussi clairement énoncer dès le départ ce qui est attendu des soldats de la paix lorsqu'ils sont déployés sur un théâtre donné. Pour ce qui est du Conseil, nous devons améliorer nos échanges avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, lesquels, quant à eux, doivent être prêts à partager leur expérience et leurs connaissances.

Enfin, il est sans doute un quatrième « P » qui s'avère pertinent pour le débat d'aujourd'hui, et que nous a rappelé le Vice-Secrétaire général. C'est la prévention de l'extrémisme violent. Aussi formés et équipés que soient les Casques bleus pour faire face à des environnements à haut risque, cette préparation ne les aidera qu'à gérer les symptômes de l'extrémisme violent. Prévenir l'extrémisme violent c'est déjà contribuer à en gérer les causes. Le Royaume-Uni appuie résolument le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, et il nous faut envisager de quelle manière le maintien de la paix peut concourir davantage à cet objectif, tout en tenant compte du travail des organes pertinents de l'ONU et sans oublier, une fois encore, l'importance du renforcement des capacités et de la coopération avec les gouvernements hôtes pour lutter contre l'extrémisme et le terrorisme par l'intermédiaire de la réforme du secteur de la sécurité, de la réforme du secteur judiciaire et du renforcement de l'état de droit.

Pris tous ensemble, ces éléments peuvent contribuer à permettre au maintien de la paix de relever le défi que représentent les menaces asymétriques.

**M. van Bohemen** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Comme mon collègue du Royaume-Uni, je vais moi aussi abréger ma déclaration. La version intégrale sera disponible sur le site Web de la Mission permanente de la Nouvelle-Zélande.

Je voudrais commencer par remercier le Sénégal d'avoir organisé cet important débat, et les personnes qui ont présenté des exposés des informations et analyses qu'elles nous ont fournies aujourd'hui.

D'autres orateurs ont évoqué les problèmes d'ordre général qui se posent aux soldats de la paix dans les environnements dangereux et complexes où sont déployées nombre des opérations de maintien de la paix. Je voudrais mettre l'accent sur trois aspects qui méritent selon nous une attention particulière si on veut essayer de faire en sorte que les Casques bleus puissent opérer dans ces environnements de la manière la plus sûre et la plus efficace possible.

Premièrement, il est absolument indispensable de confier des mandats clairs et réalistes aux opérations de paix, et que ces mandats s'accompagnent des concepts d'opérations appropriés, de règles d'engagement claires et de plans d'urgence adéquats. Les soldats de la paix doivent avoir une idée claire du rôle qu'ils doivent, ou non, jouer dans la lutte contre les menaces asymétriques susceptibles de caractériser leur environnement. Je suis d'accord avec ceux qui estiment que les Casques bleus ne doivent pas participer aux opérations offensives antiterroristes ou anti-insurgés. Mais il peut arriver qu'ils soient amenés à prendre des mesures préventives pour faire face à une menace imminente ou à répondre à des situations où le personnel des Nations Unies est attaqué. Nous avons eu plusieurs exemples ces dernières années – le plus dramatique d'entre eux s'étant sans doute produit sur les hauteurs du Golan en 2014 – de ce qui peut arriver lorsque des Casques bleus n'ont pas d'instructions claires sur la manière de réagir à de telles situations. Pour faire en sorte qu'ils soient bien préparés, nous estimons aussi utile que les missions mettent en place des procédures permettant de tester et de répéter sur une base régulière de tels scénarios.

Deuxièmement, là où il existe des menaces asymétriques, nous devons veiller à ce que les soldats de la paix soient dotés de la formation et du matériel appropriés, et que les missions disposent des moyens nécessaires. Trop souvent, tel n'est pas le cas. Nous devons nous assurer que les missions des Nations Unies disposent des renseignements, de la logistique et des moyens de protection de la Force suffisants pour garantir

la sûreté et la sécurité des personnels. Le renseignement et les moyens de surveillance sont particulièrement importants dans de tels environnements, et sont des moyens vitaux pour permettre aux soldats de la paix de détecter et prévenir les menaces contre le personnel des Nations Unies mais aussi contre les civils sous leur protection. Ces éléments sauvent des vies et nous devons dépasser les considérations politiques qui limitent actuellement leur utilisation.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit superviser de manière plus concrète les Casques bleus déployés dans des environnements où existent des menaces asymétriques. Ce besoin pour le Conseil de surveiller et gérer de manière plus active les situations à risque ou celle où des dangers graves ou nouveaux apparaissent a conduit la Nouvelle-Zélande à appuyer la tenue régulière d'exposés permettant d'apprécier la situation. Nous espérons qu'en faisant en sorte que les membres du Conseil soient tenus informés des nouvelles menaces qui se posent aux soldats de la paix et aux civils qu'ils sont chargés de protéger, on pourra ainsi mieux gérer les risques.

Le Conseil et les opérations de paix qu'il déploie ne travaillent pas en vase clos. Dans ce contexte, il est important que le Conseil de sécurité coordonne son travail avec d'autres entités du système ou de la communauté internationale actives dans le domaine de la lutte antiterroriste, afin de garantir la complémentarité des efforts et d'éviter les doubles emplois. Il est indispensable de renforcer la coopération entre les organismes compétents afin d'améliorer la capacité des opérations de paix de fonctionner de manière plus efficace.

Il convient également d'appuyer le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, qui insiste sur la nécessité d'une démarche globale pour s'attaquer efficacement aux causes profondes de l'extrémisme violent. À cet égard, nous soutenons le projet du Secrétaire général d'intégrer la prévention de l'extrémisme violent dans les activités pertinentes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La nature du maintien de la paix évolue, et le Conseil doit s'adapter à ces nouvelles réalités. Les soldats de la paix se retrouvent de plus en plus souvent entre les groupes armés et les civils qu'ils sont tenus de protéger. Il est important que le Conseil continue de s'adapter aux nouvelles formes de conflit afin de faire en sorte que les Casques bleus puissent s'acquitter de leur rôle de manière sûre et efficace.

**Le Président** : Le représentant de l'Ukraine a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration, et je la lui donne.

**M. Vitrenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Par respect pour la présidence, les autres délégations autour de cette table et les Membres de manière générale, je vais être très bref et n'engagerai pas un débat avec la délégation d'un État agresseur.

Je voudrais simplement réagir brièvement à un argument que la délégation russe a pris l'habitude d'employer, à savoir que les questions soulevées par l'Ukraine ne sont pas pertinentes pour tel ou tel thème faisant l'objet d'un débat du Conseil. Les menaces asymétriques ou hybrides sont précisément le risque que la Fédération de Russie fait peser sur le monde aujourd'hui, et pas seulement en Ukraine. La question dont nous débattons aujourd'hui est « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Comme le Ministre de mon pays l'a dit dans sa déclaration, plus de 10 000 personnes ont déjà été tuées en Ukraine, et plus de 20 000 autres blessées en conséquence directe de l'agression russe contre mon pays. Si ce n'est pas une menace à la paix et à la sécurité internationales, je ne demande bien ce qui peut l'être.

Enfin, laissons à chaque État Membre le soin de décider qui mérite de siéger au Conseil et qui ne le mérite pas.

Un État agresseur ou la victime de cette agression devrait-il siéger au Conseil? Nous pensons que les États Membres de l'ONU nous ont déjà donné la réponse lorsqu'ils ont, à une écrasante majorité, élu l'Ukraine à un mandat de deux ans au Conseil de sécurité, contrairement à la Fédération de Russie qui est devenue membre du Conseil de sécurité en 1991 dans le cadre d'une procédure opaque.

**Le Président** : La délégation de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**M. Iliichev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Pour ce qui est de la pertinence du thème d'aujourd'hui, je voudrais appeler l'attention sur le fait que plusieurs délégations ont parlé de la nécessité de régler les conflits par la voie politique afin d'éviter justement les menaces asymétriques. À cet égard, je voudrais rappeler les accords de Minsk qui ne sont toujours pas mis en

œuvre, près de deux ans après leur signature et ce, en dépit des promesses faites par le Président Poroshenko. Les bombardements se poursuivent presqu'au quotidien et des plusieurs systèmes d'artillerie prennent pour cible des zones habitées. Les gens meurent. . La vérité est mise au jour dans les rapports du Haut-Commissariat aux droits de l'homme qui fait état de détentions arbitraires, d'enlèvements, de tortures, de violences sexuelles et d'autres formes de violations des droits de l'homme de la part des services de sécurité et des forces de l'ordre de l'Ukraine.

Il est possible néanmoins de changer la situation dans le Donbass, et il est possible également de parvenir à une paix pérenne, mais cela ne sera possible que si les accords de Minsk sont scrupuleusement respectés. C'est pourquoi nous demandons à Kiev d'en accélérer l'application.

**Le Président** : Je rappelle aux orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes au maximum afin que le Conseil puisse mener à bien ses travaux dans les meilleurs délais. Les délégations qui ont de longues déclarations à faire sont donc invitées à les distribuer sous forme imprimée et à en prononcer une version abrégée dans la salle du Conseil. Je demande aux orateurs de prononcer leur déclaration à une vitesse raisonnable afin que l'interprétation puisse en être faite correctement. J'informe toutes les personnes concernées que nous poursuivrons le débat public pendant l'heure du déjeuner.

Vu le très grand nombre d'orateurs inscrits – 58 –, je voudrais sans plus tarder donner la parole à S. E. M. Raymond Tshibanda N'Tungamulongo, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie de la République démocratique du Congo.

**M. N'Tungamulongo** (République démocratique du Congo) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole, et tout en étant sensible à votre appel à la brièveté, je voudrais en appeler un peu à la bienveillance de votre part, vu qu'il s'agit d'une déclaration du pays qui accueille la mission de maintien de la paix la plus importante au monde.

Monsieur le Président du Conseil et cher frère et ami Mankeur Ndiaye, Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur de la République du Sénégal, avant toutes choses, je voudrais vous féliciter pour la convocation de cette séance du Conseil de sécurité sur un thème important et d'actualité, à savoir : « Les opérations de paix face aux menaces asymétriques », et vous remercier d'avoir bien voulu inviter mon pays, la République démocratique du Congo, à y participer.

Je voudrais aussi remercier M.Jan Eliasson, Vice- Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M^me^ Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, et M. Jean-Paul Laborde, Sous-Secrétaire général et Directeur exécutif du Comité contre le terrorisme, de leur présence parmi nous et de leurs brillantes communications.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est non seulement central à la mission dévolue à l'Organisation des Nations Unies. Il est aussi la condition du succès de son action en matière de développement et pour le mieux-être de l'humanité. Malheureusement, l'ONU travaille à maintenir la paix et la sécurité dans un monde où les menaces à la sécurité sont continuellement changeantes et de plus en plus complexes. L'environnement qui prévalait en 1945 et qui avait concouru à sa création et à la mise en place des opérations de maintien de la paix a fondamentalement changé. Les défis auxquels il faut faire face sont devenus au fil des temps de plus en plus multiples et diversifiés, et les situations de conflit qu'elle est appelée à gérer aujourd'hui sont de nature différente que celles auxquelles elle était confrontée à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

À l'époque, il s'agissait essentiellement de conflits entre États, ayant donné à la signature des accords de cessez-le-feu que les missions de maintien de la paix avaient pour principal rôle de faire respecter. Il s'agit aujourd'hui essentiellement de conflits caractérisés par des menaces asymétriques et non conventionnelles, impliquant des acteurs non étatiques, la circulation illicite de la drogue et des armes, des crimes de guerres ou contre l'humanité, s'exprimant sous forme de terrorisme, d'extrémisme violent et de criminalité transfrontière, et n'hésitant pas à se servir de populations civiles comme boucliers humains, rendant d'autant plus difficiles l'environnement ainsi que les conditions de travail des opérations de maintien de la paix que les ennemis face auxquels ces opérations sont confrontées sont des hommes, des femmes et des organisations sans foi ni loi, agissant souvent sans pitié, n'ayant pas peur de mourir et dont l'action constitue un réel défi pour la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies lui-même, comme on a pu s'en rendre récemment compte au Mali et dans l'est de la République Démocratique du Congo, mon pays, où la guerre asymétrique que nous mènent

les Forces démocratiques alliées – Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF-NALU) a entraîné la perte de militaires aussi bien des Forces armées de la République démocratique du Congo que de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Dans ces conditions, les trois principes fondamentaux de déploiement des opérations de maintien de la paix, à savoir le consentement des parties en conflit, l'impartialité et le non-recours à la force deviennent difficiles à observer en toutes circonstances. Toujours pertinents pour les conflits entre États, tous sujets de droit international et également souverains, ces principes sont, face aux menaces asymétriques, pour le moins anachroniques ou dépassés, dans la mesure tout au moins où ils semblent postuler la bonne foi des criminels et leur adhésion volontaire à la stratégie de leur neutralisation ou éradication. Pire, ils rendent improbable toute perspective sérieuse de rétablissement et de maintien de la paix, et inefficaces les opérations des Nations Unies poursuivant ces objectifs. Sans oublier que les invoquer, comme c'est souvent le cas, pour justifier l'impuissance à protéger les civils ou à défendre les missions de manière proactive est un aveu de notre absence de volonté politique ou de notre incapacité à opérer les réformes nécessaires pour demeurer pertinent.

Au regard du nombre de plus en plus élevé de victimes parmi les soldats de la paix, ainsi que parmi les populations civiles à protéger, nous devons prendre en urgence des mesures courageuses, complétant en cela la philosophie traditionnelle des opérations de maintien de la paix. Ces mesures sont à envisager au sein des Nations Unies et au niveau des États Membres, dont les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, ainsi que les autres organismes du système des Nations Unies ont un rôle capital à jouer à cet égard. Les Nations Unies doivent s'assurer que les missions de paix déployées dans les zones de conflits disposent d'un mandat, de règles d'engagement et des capacités humaines et matérielles nécessaires pour opérer effectivement, accomplir efficacement leur tâche et obtenir les résultats escomptés. Pour ce faire, elles doivent être prêtes à envisager, si nécessaire, et plus souvent que dans le passé, des opérations et missions de paix agissant sur la base du Chapitre VII, dotées d'un mandat plus robuste, voire offensif, disposant d'une plus grande flexibilité opérationnelle et pouvant ainsi, si nécessaire, imposer la paix et, dans tous les cas, la préserver.

Elles doivent de plus en plus penser à doter les missions de paix d'une logistique appropriée, de moyens financiers adéquats, ainsi que d'un personnel civil et militaire adapté à la spécificité de chaque mission; un personnel qui, pour les militaires, serait, comme c'est le cas dans toutes les armées, prêt au sacrifice suprême pour accomplir le mandat leur dévolu. Appelés soldats de la paix, il est important que quand et où cela est nécessaire, les forces de maintien de la paix des Nations Unies se comportent en véritables soldats, et qu'elles soient ainsi perçues, plutôt que comme des policiers en uniformes militaires. Pour leur crédibilité, si essentielle, tant leur rôle dans le maintien de la paix et de sécurité internationale est irremplaçable, les Nations Unies doivent en effet éviter les situations où des populations civiles sont tuées, alors que les missions de paix chargées de leur protection ont des troupes déployées à proximité.

Il est difficilement compréhensible, pour la population civile, qu'elle soit plus d'une fois prise à partie et massacrée par les forces négatives, et que les soldats de la paix sensés les protéger n'aient pas été ou ne soient pas à même de le faire, quelle qu'en soit la raison technique ou juridique.

C'est ainsi que, dans le cas de mon pays, les populations civiles de Béni en août dernier, comme, bien avant, celles de l'ensemble de la République démocratique du Congo en général et de Goma en particulier après la chute de cette ville entre les mains des rebelles du Mouvement du 23 mars (M23) il y a quelques années, s'en sont pris aux intérêts et installations de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), exprimant ainsi leur frustration, leur incompréhension et leur désapprobation, pour inadéquation, du présent mode opératoire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Pour les mêmes causes, bien d'autres missions de paix à travers le monde ont connu des problèmes similaires avec les populations civiles locales.

Toujours pour des raisons d'efficacité, à défaut, ou en attendant de changer la nature et la composition des missions de paix, afin de leur permettre de mener des opérations militaires de lutte antiterroriste et de faire face avec succès aux guerres asymétriques, il y a lieu d'augmenter leur force de frappe par la mise en place, en leur sein, d'unités capables de remplir cette

tâche et par la mise à leur disposition des multiplicateurs de force de nouvelle génération.

L'expérience de mon pays est à ce sujet éloquente et pleine d'enseignements. En effet, la Brigade d'intervention, créée au sein de la MONUSCO par la résolution 2098 (2013), a permis d'augmenter significativement la capacité de dissuasion de la force onusienne, d'infliger une lourde défaite à l'ex-mouvement rebelle M23, de renforcer la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et de rétablir la crédibilité de la MONUSCO auprès de la population civile. Il en est de même de l'utilisation, autorisée, elle aussi, par le Conseil de sécurité, des nouvelles technologies, à l'instar des drones ou engins sans pilote non armés, qui contribuent notablement à la collecte de renseignements sur l'ennemi', et partant, renforcent les capacités de prévention et d'intervention de la Force.

Contrairement aux dispositifs des résolutions ayant autorisé ces deux avancées, en ce qu'elles stipulaient que la création de la Brigade d'intervention, autant que le recours aux drones étaient autorisés à titre exceptionnel et sans que cela ne constitue un précédent, il y a lieu de faire preuve de réalisme et de courage, d'envisager une évolution, voire un changement de paradigme, en rendant ces dispositifs envisageables chaque fois la situation sur le terrain l'exige, sous réserve, bien entendu, de l'accord des pays ou doivent être déployées les casques bleus, ainsi que des pays contributeurs de troupes.

Quelles que soient les améliorations qui puissent être apportées aux opérations de maintien de la paix, vu la complexité croissante de ces opérations et leur coût de plus en plus élevé, la prévention demeure plus que jamais la meilleure des options. Dans cette optique, l'Organisation devrait, entre autres, renforcer sa collaboration avec les gouvernements, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales qui jouent un rôle important non seulement dans la création de partenariats pour la prévention des conflits et la médiation, mais également dans la mise en place de réponses aux crises qui soient à la fois rapides et financièrement peu onéreuses tout en étant efficaces, parce que instruites par la connaissance empirique de l'environnement, et spécifiques à la situation à gérer.

L'ONU devra en outre poursuivre son soutien aux efforts des États Membres en vue de la mise en place des institutions fortes, du renforcement de la démocratie et de l'état de droit. Il s'agit ici d'accompagner les États et non de se substituer à eux. De manière plus spécifique, il s'agit, premièrement, d'aider à l'appropriation et à l'intériorisation de la culture de la paix et des valeurs universelles de tolérance et de respect de l'autre, et non d'imposition, à marche forcée, d'un quelconque agenda à partir de New York.

Deuxièmement, il faut maintenir la collaboration et de renforcer la confiance avec le Gouvernement du pays hôte, les missions de paix étant généralement déployées à l'invitation ou, à tout le moins, avec l'accord des gouvernements, afin notamment de faciliter l'indispensable coopération entre les forces nationales de défense et de sécurité et celles des Nations Unies, de rétablir la paix, d'éviter l'enlisement ainsi que pérennisation desdites missions. Dans cette perspective, les missions de maintien de la paix doivent mener leurs activités dans le respect des lois et des institutions des pays hôtes, se concevoir comme fondamentalement transitoires et s'inscrire dans une démarche résolument tournée vers la sortie de crise et le rétablissement et la consolidation de l'État d'accueil dans ses fonctions régaliennes et dans ses capacités à répondre aux aspirations légitimes de ses populations. Elles devraient donc, prioritairement, contribuer à la restauration de l'autorité de l'État et au renforcement de ses capacités à assurer la sécurité des personnes et des biens à travers, notamment, des programmes concertés de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que de réforme du secteur de la sécurité.

Troisièmement, il faut mettre à contribution le secteur privé et mobiliser la société civile comme forces positives dans le développement d'une conscience solidaire et la recherche d'un mieux vivre ensemble, plutôt que de leur instrumentalisation à des fins inavouées, les opposant systématiquement à l'autorité publique, fut-elle démocratiquement élue, et donc légitime, alors que, dans le respect de la spécificité de chacun, les trois devraient nouer et entretenir un partenariat constructif.

Quatrièmement, il faut prendre rapidement en charge les situations nécessitant une solidarité internationale, notamment dans les crises humanitaires dures, ce qui permettrait d'atténuer les sentiments de frustration et d'injustice, ou les réflexes irréfléchis de survie qui entraînent des actes ou des comportements souvent violents. L'adoption en septembre 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été une étape importante dans cet effort de la communauté internationale de ne laisser personne de côté, et de

garantir que tout habitant de la planète Terre, où qu'il se trouve, vive heureux et en paix.

Cinquièmement, il faut faire respecter les engagements internationaux auxquels les États ont souscrit afin de mettre fin à tout appui aux forces négatives, briser leurs chaînes d'approvisionnement et décourager le pillage des ressources naturelles qui justifie et alimente la plupart des conflits d'aujourd'hui. Ceci est d'autant plus important que, si les guerres inter – États sont devenues rares, certains pays continuent de les pratiquer sous la couverture des rebellions intérieures qu'ils appuient. C'est ainsi que, dans la plupart des cas, les forces négatives dont nous déplorons l'action ont souvent pour base arrière les pays voisins, à partir desquels elles s'approvisionnent en armes, munitions et autres outils nécessaires à leurs opérations. C'est, entre autres, pour éviter cette situation que les pays de la région des Grands Lacs africains ont signé en 2013 à Addis-Abeba, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et le développement pour la République Démocratique du Congo et la région.

Sixièmement, enfin, il faut faire jouer à fond le principe de la subsidiarité, grâce à une coopération soutenue avec les régions, dans la prévention et la résolution des crises et faire appliquer, sans complaisance, le droit international.

Tout en condamnant les attaques contre les soldats de la paix, quelles qu'en soient les motivations, nous restons convaincus que fournir aux soldats des Nations Unies l'appui, l'équipement et les moyens nécessaires dont ils ont besoin pour assurer leur propre sécurité et celle des populations civiles constitue l'une des principales priorités face aux menaces actuelles.

La complexité des conditions dans lesquelles ces soldats opèrent aujourd'hui nécessite des partenariats renforcés avec toutes les parties prenantes, notamment les organisations régionales et sous-régionales, l'ensemble de la famille des Nations Unies, les institutions financières, les donateurs internationaux et régionaux et les partenaires multilatéraux et bilatéraux, sans oublier les pays fournisseurs de contingents et de personnels de police. Seule une telle collaboration nous permettra de relever collectivement les défis auxquels nous faisons face aujourd'hui et ceux qui pourraient se présenter dans les années qui viennent.

Pour terminer, qu'il me soit permis d'exprimer la reconnaissance de mon pays pour l'engagement des soldats de la paix, ainsi que du personnel policier et civil, qui réalisent, en République démocratique du Congo comme ailleurs, un travail indispensable, dans des conditions souvent difficiles, pour mettre en oeuvre les mandats exigeants que le Conseil de sécurité leur confie. Je salue de même la mémoire des milliers d'hommes et de femmes qui ont donné leur vie dans l'exercice de leurs fonctions, au service des Nations Unies, dans le but de maintenir la paix et la sécurité internationales. Je suis et demeure convaincu que le meilleur hommage que nous puissions leur rendre, c'est de tirer les leçons du passé afin de parfaire et de rendre à jamais pertinentes et efficaces les opérations de maintien de la paix, d'où l'importance de la réunion de ce jour, qui, je l'espère, ne restera pas sans lendemain.

**Le Président** : Je donne la parole au représentant du Brésil.

**M. Sobral Duarte** (Brésil) *(parle en anglais)* : Je remercie le Sénégal d'avoir organisé le présent débat. Je remercie également le Vice-Secrétaire général, M^me^ Jean, M. Fedotov, M. Laborde et M. Boutellis de leurs exposés.

Les opérations de maintien de la paix devraient être avant tout un instrument politique à l'appui des processus de paix, comme il est souligné dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446).

Le Brésil convient sans réserve qu'il est nécessaire et urgent de combattre le fléau du terrorisme. Sa propre constitution consacre la répudiation du terrorisme comme l'un des principes directeurs de ses relations extérieures.

L'expérience montre que les politiques à courte vue et une focalisation étroite sur l'emploi de la force n'ont souvent fait qu'aggraver les choses. Le Sahel continue de subir les conséquences d'une intervention de triste mémoire en Libye, qui a contribué à l'intensification du trafic d'armes et à la propagation des activités des groupes terroristes dans la région, comme l'illustre la situation au Mali. Les menaces multidimensionnelles auxquelles nous faisons face aujourd'hui ne peuvent être contrées plus efficacement que si la priorité est donnée à la prévention tout en tenant compte de leurs causes sous-jacentes.

Bien que les scénarios aient évolué au cours des dernières décennies, nous ne devrions pas succomber à la tentation d'interpréter plus ou moins librement les principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le

non-recours à la force, sauf en cas de légitime de défense ou pour la défense du mandat. Cela vaut en particulier pour les menaces asymétriques des réseaux terroristes dont la portée devient mondiale. Une militarisation excessive de la réponse apportée par les Nations Unies en pareil cas a pour effet non seulement d'exposer davantage les Casques bleus mais aussi de compromettre la sécurité de la composante civile des missions. L'exécution d'un mandat de protection des civils contre une menace imminente, d'où qu'elle vienne, ne doit pas être confondue avec la participation directe ou l'appui à des opérations offensives de lutte contre le terrorisme.

Nous déplorons que le recours à des engins explosif improvisés et à des attentats-suicides continue d'entraîner des pertes au sein du personnel des Nations Unies. Les menaces asymétriques limitent également les interactions avec les populations locales et font qu'il est difficile pour les missions de maintien de la paix de s'acquitter de tâches essentielles de leurs mandats. L'ONU doit s'assurer que, dans ces circonstances aussi, tout sera mis en œuvre pour que le mandat puisse être exécuté dans la sûreté et la sécurité, y compris en ce qui concerne son personnel. À cet égard, il est crucial d'opposer une réponse très complète aux engins explosifs improvisés, de manière à ce que les composantes militaire et civile soient pleinement en mesure d'accomplir le mandat de la mission. On pourrait éviter bien des pertes en utilisant des véhicules à l'épreuve des mines.

Il faut des orientations et une assistance plus approfondies pour ce qui a trait à l'utilisation de certaines modalités, notamment les nouvelles technologies, le renseignement, les moyens en attente et dispositifs d'intervention rapide et les éléments habilitants. Nous encourageons le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, présidé par le Sénégal, à approfondir les discussions sur la meilleure manière de mener ces projets novateurs.

Nous devons faire bien plus pour empêcher les conflits et éviter les situations qui mettent des civils en danger. Nous devons aussi rappeler constamment aux parties à un conflit armé l'obligation qui leur est faite de se conformer au droit international et de respecter et protéger tous les civils, y compris les travailleurs humanitaires. Il est tout aussi important que le Conseil prenne fermement position contre l'acheminement d'armes vers les zones de conflit, y compris celles où des acteurs non étatiques sont particulièrement actifs. Le Conseil devrait continuer d'insister sur l'importance des processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité.

Nous souhaitons que les missions de maintien de la paix des Nations Unies demeurent une entreprise de coopération au service de la paix, de la stabilité politique et du développement durable, où l'accent soit mis sur la primauté de la politique et sur la prévention, comme l'ont sagement proposé le Président José Ramos Horta et le Groupe qu'il présidait. À cet égard, nous devrions nous efforcer de donner suite à la recommandation du Groupe de haut niveau tendant à conserver une distinction claire entre les rôles des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, d'une part, et des opérations militaires antiterroristes ne relevant pas de l'ONU, d'autre part, au lieu de brouiller les lignes entre maintien de la paix et antiterrorisme d'une façon susceptible d'aggraver encore le sort des civils sur le terrain.

**Le Président** : Je donne la parole au représentant de l'Inde.

**M. Akbaruddin** (Inde) *(parle en anglais)* : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public sur les opérations de maintien de la paix face aux menaces asymétriques. Je suis reconnaissant aux personnes qui ont fait tout à l'heure des exposés du plus grand intérêt.

Les menaces et difficultés associées aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas chose nouvelle. Le Congo dans les années 60, la Bosnie et le Rwanda dans les années 90, la Sierra Leone en 2000 et plusieurs autres depuis lors ont déjà fait l'expérience de la pression qui s'exerce actuellement sur le maintien de la paix. La différence aujourd'hui tient à ce que la nouvelle normalité suppose constamment de rester et d'opérer dans des environnements instables où les parties impliquées ne se contentent pas de mettre à profit les avancées technologiques pour adapter leurs arsenaux destructeurs à leur avantage mais sont également liées à des idéologies transnationales et à des réseaux transfrontières de crime et de terreur. Les organisations violentes illégales contrôlent toujours plus de territoires, de marchés et de populations. Ces phénomènes ne concernent pas uniquement les opérations de maintien de la paix, mais ils ont sur elles un effet sans précédent. Tout cela est nouveau.

À un certain niveau, nous pouvons nous concentrer sur les correctifs techniques à apporter pour remédier aux problèmes qui se posent dans ces situations. Nous pouvons appeler à l'élaboration de principes

doctrinaires quant à l'utilisation des capacités offensives pour les missions de la paix qui opèrent dans des environnements asymétriques et guerriers. En suivant cette approche, nous pouvons nous doter de capacités renforcées en matière de nouvelles technologies, de renseignement, de moyens en attente et de dispositifs d'intervention rapide et d'éléments habilitants, et espérer que cela fonctionnera. Nonobstant les problèmes liés à la distinction qui s'estompe pour les Nations Unies lorsqu'une mission opère dans un environnement asymétrique en parallèle avec une force qui ne relève pas de l'ONU, nous pouvons, pour être pragmatiques, travailler avec les organisations régionales et autres, en particulier dans les situations qui exigent des réponses dépassant le modèle de maintien de la paix axé sur l'échelon national. En bref, nous pouvons opter pour plus d'orientations stratégiques et opérationnelles quant à la manière de mettre à profit une force adaptable afin de faire face à des menaces et niveaux de violence variables, et pour l'application de mesures de protection de la force à titre de solution.

Pour relever les défis qui se posent aujourd'hui au maintien de la paix, il faut plus qu'un boîte à outils actualisée. Les opérations de maintien de la paix ont cela de différent par rapport à la guerre et à l'imposition de la paix qu'elles n'impliquent pas l'emploi de la force comme mode opératoire principal. Le maintien de la paix ne consiste pas à combattre un ennemi, et l'évolution vers plus de robustesse n'a pas fondamentalement changé cela. Les enseignements tirés de l'histoire du maintien de la paix consistent dans le fait qu'on n'instaure pas une paix durable au moyen d'interventions militaires ou techniques, mais par l'entremise de solutions politiques. Le maintien de la paix n'est pas une stratégie en soi; c'est un outil stratégique. Il requiert de la collaboration.

Le maintien de la paix nécessite un consensus politique entre les membres du Conseil de sécurité, les pays fournissant des contingents et les autres parties prenantes à propos des coûts, des limites et des dangers associés à la conduite d'opérations dans des environnements à haut risque. Or, ce qui ressort du Conseil de sécurité aujourd'hui, ce n'est pas un consensus, mais de la dissension. La résolution 2304 (2016), qui a remanié en août le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, en est un exemple. Elle a été adoptée alors qu'elle ne faisait pas l'unanimité au sein du Conseil, sans véritable travail préparatoire avec le Gouvernement hôte et sans consultations effectives avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui doivent l'appliquer.

Le Conseil de sécurité doit revoir la façon dont les mandats sont conçus. Il ne saurait sous-estimer la complexité de l'instauration de la paix. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, par la manière dont elles sont approuvées, planifiées et mises en œuvre, ne peuvent produire que des succès limités. Le Conseil doit donc prescrire à une opération seulement ce que l'Organisation des Nations Unies est structurellement et politiquement organisée pour faire, plutôt que d'adopter une multitude de mandats, suscitant ainsi des attentes qui ne peuvent pas être satisfaites, puis s'absolvant de toute responsabilité. La démarche actuelle n'est pas viable.

Plus précisément, la conception offensive de l'emploi de la force doit être adoptée avec la plus grande prudence, et en tout état de cause au cas par cas, car une option militaire exécutée par des soldats de la paix des Nations Unies ne peut constituer une solution à long terme à des problèmes fondamentalement politiques. Il incombe au Conseil de les aborder sur le plan politique plutôt que militaire.

Au fond, les solutions que nous recherchons se trouvent autant dans une meilleure compréhension des réalités du monde extérieur que dans une analyse plus introspective de ce qui nous afflige ici. Voilà le dilemme philosophique auquel le Conseil, un organe créé il y a plus de 70 ans dans un monde très différent, est actuellement confronté dans un paysage sécuritaire qui a fondamentalement changé.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

**M$^{me}$ Lodhi** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier le Sénégal d'avoir organisé le présent débat public.

L'environnement actuel du maintien de la paix est devenu de plus en plus complexe et difficile. Les Casques bleus des Nations Unies sont maintenant déployés dans des zones où il n'y a pas de paix à maintenir. Les actes hostiles, ciblés et asymétriques contre le personnel de l'Organisation figurent parmi les menaces les plus imposantes qui pèsent sur plusieurs missions de maintien de la paix. On attend des soldats de la paix des Nations Unies qu'ils jouent un rôle pour lequel ils n'ont habituellement pas de mandat, et encore moins les moyens nécessaires. Il est donc injuste de les blâmer lorsqu'ils ne répondent pas à toutes ces attentes.

Lorsqu'on parle de faire face aux menaces asymétriques qui mettent en péril les opérations de

maintien de la paix, nous devons indiquer clairement qu'il ne faut pas remettre en cause le caractère fondamental du maintien de la paix des Nations Unies en entreprenant des activités antiterroristes ou anti-insurrectionnelles. Nous devons être guidés par les sages recommandations du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), à savoir que les missions des Nations Unies ne devraient pas avoir pour mandat la conduite d'opérations militaires antiterroristes, car elles n'y sont pas adaptées. En revanche, l'Organisation des Nations Unies ne peut pas se désintéresser des zones de conflit où la paix est gravement menacée, et en fait hypothéquée, par des acteurs qui ne connaissent aucune retenue dans leurs tactiques impitoyables contre les civils et les défenseurs de la paix. Il n'en reste pas moins que les mandats doivent distinguer clairement entre l'imposition et le maintien de la paix.

L'évolution des conflits a conduit à une nouvelle conception des mandats de maintien de la paix des Nations Unies qui va au-delà du rôle traditionnel de la surveillance d'une trêve. La plupart des missions de maintien de la paix devant de nos jours faire face à des crises complexes, internes ou intra-étatiques, les missions modernes de maintien de la paix sont conçues pour aborder les dimensions politique, de sécurité, humanitaire et de développement de crises complexes, et souvent pour assurer la mise en œuvre d'accords de paix globaux.

Les changements intervenus dans les menaces remettent en question le rôle traditionnel du maintien de la paix. La présence de groupes rebelles, la circulation d'armes illicites, les attaques délibérées et planifiées contre les Casques bleus, les attentats-suicides et les engins explosifs improvisés constituent certaines des menaces actuelles auxquelles sont confrontés les soldats de la paix. Cela a également mis en lumière des lacunes en termes de technologie et de capacités qui doivent être comblées pour maintenir le niveau d'excellence et de confiance dont jouissent les Casques bleus depuis si longtemps. Compte tenu de cela, nous tenons à souligner les éléments suivants.

Premièrement, une plus grande clarté est requise concernant les modalités de fonctionnement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans des environnements où existent des menaces asymétriques.

Deuxièmement, les menaces asymétriques mettent en danger les Casques bleus, car ils se retrouvent face à des situations qui dépassent leurs capacités et leurs ressources. En conséquence, la bonne mise en œuvre de leur mandat requiert des ressources suffisantes et adaptées.

Troisièmement, le déploiement doit être décidé en s'appuyant sur des consultations, un travail de préparation et la connaissance de la situation sur le terrain. La coopération triangulaire est cruciale pour chacun de ces trois éléments. En tant que principales parties prenantes, les pays qui fournissent des contingents doivent être pleinement consultés en temps opportun et voir leurs suggestions prises en compte.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité doit être plus circonspect au moment de prescrire des tâches de répression. Les soldats de la paix ne doivent pas devenir une partie au conflit, ni être perçus par la population et les autorités locales comme étant l'outil d'une intervention extérieure. La militarisation accrue de certaines missions de stabilisation des Nations Unies pourrait les rendre plus risquées ou plus dangereuses, au lieu de les rendre plus sûres.

Cinquièmement, le recours aux technologies modernes, dans le respect des principes du maintien de la paix, devrait permettre de mieux apprécier la situation et aider à assurer la protection des civils et la sûreté des Casques bleus.

Sixièmement, chaque fois qu'ils en ont reçu le mandat, nos soldats de la paix se sont acquittés de leur responsabilité de protéger les civils, et ils continueront de le faire. Des mandats clairement définis faciliteraient beaucoup cette tâche.

Septièmement, le maintien de la paix est le plus efficace quand il y a une paix à maintenir et un processus politique pour la pérenniser, d'où la nécessité que les missions de maintien de la paix s'accompagnent toujours de processus politiques.

Dernier élément, mais non le moindre, les principes fondamentaux du maintien de la paix restent essentiels pour garantir le succès du maintien de la paix des Nations Unies. Ces principes sont vitaux et indispensables pour conserver le large appui, la légitimité et la crédibilité dont le maintien de la paix des Nations Unies a joui au fil des ans.

Enfin, je voudrais dire qu'en tant que grand pays fournisseur de contingents et de personnel de police, le Pakistan a contribué depuis 1960 plus de 150 000 hommes et femmes, qui ont servi dans 41 missions et 23 pays. Nos

Casques bleus ont œuvré dans des situations de conflit et d'après-conflit diverses et difficiles et servi l'ONU avec professionnalisme et distinction. Cent quarante-quatre soldats de la paix pakistanais ont consenti le sacrifice ultime.

Les Casques bleus sont une source de fierté, non seulement pour nous et pour l'Organisation des Nations Unies, mais aussi pour les autres pays qui fournissent des contingents. Ceux qui se retrouvent pris dans l'étau d'un conflit se considèrent comme les garants de la paix et les porteurs de la stabilité. Il faut leur donner plus de moyens et apprécier leurs succès à leur juste valeur.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer ma reconnaissance au Président et à la délégation sénégalaise pour avoir convoqué le présent débat public. Je remercie également les intervenants de leur contribution au débat.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation, tout en soulignant l'importance du rôle des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix, considère que celles-ci ne devraient pas remplacer le fait de s'attaquer aux causes profondes des conflits.

La création de toute opération de maintien de la paix ou la prorogation du mandat des opérations existantes devrait être strictement conforme aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Je pense à des principes tels que l'assentiment des parties, le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et l'impartialité, ainsi que le respect des principes de l'égalité souveraine, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale.

Je tiens également à souligner le rôle à part et indispensable du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, en tant que seule instance intergouvernementale mandatée par l'Assemblée générale pour faire une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Conformément aux principes et directives figurant dans le rapport annuel du Comité spécial, approuvé par l'Assemblée générale, toutes les questions relatives aux opérations de maintien de la paix, y compris le sujet du présent débat, doivent être présentées au Comité spécial afin qu'il en délibère.

L'utilisation des technologies et des renseignements ne saurait être négligée dans le cadre de nos efforts visant à régler les problèmes posés par la complexité et la nature asymétrique des menaces. Il est toutefois nécessaire de prendre pleinement en considération les préoccupations des États Membres, des pays hôtes en particulier. De plus, il faut également déterminer les aspects juridiques de l'utilisation de technologies modernes et de la collecte de renseignements dans le cadre de processus intergouvernementaux adéquats.

C'est aux pays hôtes qu'il incombe au premier chef de protéger les civils et, quand elles ont pour mission de le faire, les opérations de maintien de la paix doivent s'efforcer d'appuyer les efforts nationaux de protection des civils déployés par les pays hôtes. En conséquence, toute intervention militaire de l'ONU ou d'autres forces étrangères sous le prétexte de protéger les civils est inacceptable.

Les organisations régionales sont des partenaires importants pour maintenir la paix et la sécurité régionales. L'ONU peut tirer parti de leur coopération dans le cadre des efforts de lutte contre les menaces asymétriques et les difficultés auxquelles se heurtent les missions de maintien de la paix quand cela s'impose et pour compléter ces efforts. L'ONU assume néanmoins la responsabilité principale. Le rôle joué par les organisations régionales dans ce domaine doit être conforme au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

La Police des Nations Unies peut jouer un rôle important s'agissant d'établir l'ordre ou de rétablir des services nationaux de police afin de créer des conditions propices à une paix et à un développement durables. Elle doit appuyer les efforts faits par ses homologues des États hôtes pour développer une police de proximité et conseiller et former les agents de police des États hôtes ou fournir du personnel spécialisé pour différents types d'enquêtes. Il faut renforcer les capacités de police des Nations Unies afin de fournir de tels services, qui sont utiles.

Enfin, tout en rendant hommage aux hommes et aux femmes au service des Nations Unies, en particulier aux soldats de la paix qui ont perdu la vie en défendant la paix, je tiens à dire que mon gouvernement est disposé à contribuer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, aux niveaux logistique et militaire, en

fournissant des contingents et des effectifs de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

**M. Skinner-Klée** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala remercie la délégation sénégalaise, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour ce mois, d'avoir organisé le présent débat public, et nous souhaitons la bienvenue au Ministre sénégalais des affaires étrangères, S. E. M. Mankeur Ndiaye. Nous saluons également les exposés très instructifs présentés ce matin par le Vice-Secrétaire général et les autres intervenants.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Guatemala remercie la présidence pour la note conceptuelle (S/2016/927, annexe) sur les opérations de paix face aux menaces asymétriques. Nous souscrivons aux critères employés dans ce document, à savoir que la plupart des crises sont qualifiées de conflits internes ou intra-étatiques, dans lesquels s'affrontent les forces gouvernementales et des groupes armés non étatiques.

Comme conséquence de cette situation, les environnements de sécurité des opérations de paix des Nations Unies sont devenus beaucoup plus complexes. Le fait que 34 Casques bleus ont été tués et 190 blessés entre janvier 2015 et octobre 2016 est très préoccupant et nous le déplorons vivement. Améliorer la protection et la sécurité du personnel des opérations de maintien de la paix doit rester une priorité essentielle. À cet égard, nous nous félicitons que des mesures soient prises en vue de mieux analyser les initiatives relatives à la sécurité en prenant des décisions essentielles en temps voulu sur les activités qui doivent être menées et la façon de gérer les risques auxquels est exposé le personnel sur le terrain. Ces informations doivent être partagées en temps utile avec les pays fournisseurs de contingents. La sécurité du personnel est donc une condition non négociable à laquelle il faut prêter plus attention.

Les examens réalisés en 2015 concernant les activités de l'Organisation en matière de paix et de sécurité, en particulier concernant les opérations de paix, avec le rapport (voir S/2015/446) du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, la consolidation de la paix, avec le rapport (voir S/2015/490) du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, présidé par M. Rosenthal, et concernant les femmes et la paix et la sécurité, ont montré que l'ONU doit être en mesure de s'adapter aux nouvelles situations et circonstances qui ont des effets sur les conflits et d'investir davantage dans la prévention que dans la phase d'endiguement.

Notre délégation approuve ce qu'indique le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, à savoir que ces opérations, de par leur nature et leur composition, ne sont pas conçues pour participer à des opérations militaires actives de lutte antiterroriste, car elles ne disposent pas du matériel, des renseignements sur le terrain, des moyens logistiques et des capacités nécessaires, et surtout car cela dénature la doctrine fixant les objectifs des opérations de paix. Nous sommes disposés à examiner les nouvelles circonstances mais pas à modifier la signification même d'une opération de maintien de la paix sans consensus vaste et éclairé à ce sujet.

Nous reconnaissons cependant la pertinence des vues exprimées par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, selon lesquelles les groupes extrémistes sont un phénomène nouveau. Il faut donc élaborer des approches novatrices pour lutter contre de tels groupes sans compromettre la doctrine fondamentale sur laquelle reposent les activités de l'Organisation.

Dans son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, le Secrétaire général indique clairement que ce phénomène porte gravement atteinte aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies. Il compromet la paix et la sécurité internationales, les droits de l'homme et le développement durable, et aucun pays ni aucune région n'est à l'abri de ses effets. La réalité sur le terrain est alarmante. Des mandats d'opérations de paix des Nations Unies ont été adoptés pour sept des 11 pays les plus touchés par le terrorisme mondial. Compte tenu du contexte actuel, la communauté internationale assiste à une multiplication des affrontements entre des groupes armés politiques et des milices dans des contextes où la criminalité, le terrorisme et l'extrémisme violent prévalent. Dans certains cas, les efforts déployés par les gouvernements de pays accueillant des missions de paix pour protéger leur population se heurtent à d'importants obstacles.

Les opérations de maintien de la paix ne sont pas conçues pour lutter contre le terrorisme, cette lutte n'étant pas leur objectif principal. Le Guatemala a toujours des doutes concernant les résultats et les répercussions que

peuvent avoir les opérations de maintien de la paix dites vigoureuses. Nous considérons que ce type d'opérations s'écarte de la tâche principale immédiate et que les opérations de maintien de la paix ne sont ni conçues ni équipées pour imposer des solutions politiques par le recours constant à la force.

Il faut que la communauté internationale prenne conscience que la prévention des conflits est une responsabilité partagée. Elle exige une coordination entre toutes les parties prenantes, à savoir les États concernés, les organisations internationales et régionales, les institutions spécialisées et, bien entendu, les organisations de la société civile afin de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de préciser les éléments essentiels du mandat des opérations de maintien de la paix.

Enfin, je voudrais réaffirmer un point non moins important. Attendre que les situations de conflit soient inscrites à l'ordre du jour du Conseil revient à se contenter de réagir et non à adopter une approche préventive. Il est nécessaire d'investir dans la prévention afin de ne pas avoir à attendre qu'un conflit éclate pour prendre les mesures nécessaires. En effet, la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016), toutes deux adoptées en avril dernier, envoient un message clair : nous devons rompre avec la logique du traitement individuel, appelé cloisonnement, au sein de l'Organisation. Cela est essentiel pour respecter les trois piliers de l'ONU : le développement, les droits de l'homme, et la paix et la sécurité.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

**M. Cardi** (Italie) : Tout d'abord, je vous remercie pour avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je remercie aussi le Secrétaire général adjoint pour son exposé, ainsi que M. Yury Fedotov, M. Jean-Paul Laborde et les autres pour leur contributions sur le sujet des menaces asymétriques aux opérations de la paix.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

L'Italie s'associe à la déclaration que fera l'observateur de l'Union européenne et appuie pleinement la déclaration qui sera prononcée par le représentant du Royaume des Pays-Bas, compte tenu de notre coopération relative au mandat que nous partagerons prochainement au Conseil de sécurité. L'Italie et les Pays-Bas, qui siègeront au Conseil de sécurité pendant la période 2017-2018, poursuivront leurs efforts soutenus pour accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix; nous encourageons les autres pays à se joindre à nous dans cet effort.

Je tiens à faire part de mes condoléances pour les victimes des attaques contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) perpétrées hier et, ce faisant, je souhaite rendre hommage à tous ceux qui ont perdu la vie en servant sous le drapeau des Nations Unies dans le cadre d'opérations de maintien de la paix. Cinquante d'entre eux étaient italiens.

En tant que premier fournisseur de Casques bleus des pays occidentaux et huitième contributeur à l'ensemble du budget ordinaire et du budget du maintien de la paix, l'Italie considère que son partenariat avec l'ONU pour le maintien de la paix est stratégique. Grâce, en outre, à l'expérience engrangée au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, l'Italie estime avoir de puissants outils à sa disposition pour poursuivre l'objectif d'adapter nos opérations de maintien de la paix à des menaces nouvelles et changeantes. Les recommandations qui figurent dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) et le travail accompli au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix peuvent nous être un guide utile à cet égard.

Premièrement, je crois qu'une approche véritablement intégrée est nécessaire, tant à l'ONU que sur le terrain, pour garantir que nos efforts complexes soient holistiques mais précis, et renforcent par là-même l'ensemble des activités des Nations Unies dans un pays. À cet égard, nous accueillons favorablement la création d'un groupe chargé de la planification des activités de police au sein du Secrétariat. Si les partenariats au sein du système des Nations Unies et avec les pays fournisseurs de contingents sont essentiels, nous pensons que les partenariats les plus indispensables sont ceux qui unissent les autorités locales et les communautés, qui doivent bénéficier d'un soutien sans réserve.

Deuxièmement, la formation préalable au déploiement est cruciale, et c'est l'idée force qui assurera la mise en œuvre globale et minutieuse des mandats des missions, ce qui permettra par là-même de promouvoir une protection des civils effective et de satisfaire aux normes opérationnelles et morales les plus strictes. Dans le cadre de programmes offerts par le Centre d'excellence pour les unités de police de stabilisation, les carabiniers italiens ont formé à ce jour, en anglais et en français, environ 10 000 unités provenant de près

de 100 pays et de 16 organisations internationales et régionales.

Troisièmement, il faut faire plus pour aider les organisations régionales, particulièrement en Afrique, en leur procurant formation et assistance, y compris en recherchant des synergies entre l'ONU et l'Union européenne. Notre effort commun de renforcement des capacités doit aller au-delà des objectifs traditionnels de maintien de la paix et sera renforcé pour être en mesure de promouvoir des compétences essentielles dans certains secteurs, tels que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, les techniques de lutte contre l'extrémisme violent, la réconciliation nationale et la réforme du secteur de la sécurité. Un exemple éloquent de cette approche est la contribution de l'Italie au rôle que joue la Force de gendarmerie européenne dans les unités de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme de la MINUSMA. Il s'agit d'un effort très important, car la Mission déployée au Mali illustre la complexité des menaces asymétriques auxquelles les opérations de maintien de la paix sont confrontées et, en conséquence, leurs interventions.

Quatrièmement, les tactiques asymétriques visant souvent à nier les identités culturelles, l'Italie est en première ligne de la protection du patrimoine culturel dans les situations de crise. Nous pensons que c'est là une composante cruciale de notre engagement en faveur du maintien de la paix, non seulement dans le but nécessaire de protéger les droits de l'homme, mais également au titre d'une contribution majeure aux efforts de prévention des conflits et de réconciliation, et afin de préserver les droits et l'identité des minorités.

Enfin, l'Italie est convaincue de la nécessité de disposer de mandats souples et du matériel nécessaire, en particulier pour garantir les solutions technologiques les plus adaptées aux contextes et menaces spécifiques et à leur évolution. Des équipements de protection de base à l'utilisation d'engins sans pilote, qui se sont révélés essentiels pour sauver des vies civiles – comme lors du déploiement de drones au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo –, les moyens et les capacités doivent être pris en compte dans une stratégie ciblée.

Pour terminer, je tiens à rappeler à tous que l'Italie est convaincue que nous devons continuer de nous attacher principalement à trouver des solutions politiques aux crises. Éviter les conflits est le seul choix judicieux et humain. Nous devons recourir davantage à la médiation et à la prévention si nous voulons venir à bout des causes sous-jacentes de l'apparition même des menaces asymétriques. Les capacités de l'ONU dans ces secteurs doivent être renforcées, et je réaffirme l'attachement de longue date de l'Italie à cet égard.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Thaïlande.

**Mme Chartsuwan** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, le Viet Nam et mon propre pays, la Thaïlande.

L'ASEAN tient à féliciter le Sénégal de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et à le remercier d'avoir organisé le présent débat public, au niveau ministériel, sur le thème des opérations de maintien de la paix face aux menaces asymétriques. Nous remercions les intervenants de leurs exposés instructifs et édifiants.

Région qui fournit actuellement près de 5 000 hommes et femmes à 12 opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'ASEAN attache une grande importance à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Le phénomène des menaces asymétriques n'est certes pas nouveau, toutefois, comme le souligne à juste titre la note conceptuelle (S/2016/927, annexe), la tendance récente suivie par les attaques qui visent les soldats de la paix des Nations Unies – dont la fréquence et l'ampleur s'aggravent – est extrêmement préoccupante. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, qui ont subi un grand nombre de victimes, en sont les deux exemples les plus frappants. Nous condamnons avec force toutes les attaques dirigées contre le personnel des Nations Unies.

L'ASEAN met en exergue le rôle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, instance compétente habilitée à examiner les grandes questions de politique relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à prendre des décisions y afférentes. Le Comité spécial a toujours insisté sur l'importance d'une coopération triangulaire régulière et constructive entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Nous considérons que le présent débat public s'inscrit

dans le cadre de ladite coopération et encourageons le Conseil de sécurité à prendre bonne note des vues exprimées par les États Membres aujourd'hui. Au titre de notre contribution à ce débat, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil sur les points suivants.

Premièrement, l'ASEAN réaffirme sa position de longue date, à savoir que les missions de maintien de la paix doivent respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que les principes fondamentaux qui sous-tendent les activités de maintien de la paix des Nations Unies. En dépit de l'évolution du contexte du maintien de la paix, ces principes restent indispensables pour assurer le succès de toutes les opérations de maintien de la paix.

Deuxièmement, un consensus clair a émergé, selon lequel les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne devraient pas mener d'opérations de lutte antiterroriste. Parallèlement, toutefois, il est impossible de ne pas tenir compte du fait que les menaces asymétriques font désormais partie de la réalité des opérations de nombreuses missions de maintien de la paix. Il nous faut donc nous préparer au pire en proposant à nos soldats de la paix les meilleures formations et ressources possibles, en tirant parti notamment des technologies de pointe pour améliorer la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix et leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs mandats. Cela nécessite les efforts collectifs du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police. Nous appelons également les pays hôtes à traduire en justice les auteurs d'attaques contre les soldats de la paix.

Troisièmement, les opérations militaires peuvent lutter contre les symptômes du terrorisme. À lui seul néanmoins, le recours à la force ne pourra suffire à endiguer la propagation du terrorisme. L'ASEAN réaffirme la nécessité d'une approche antiterroriste globale. Nous sommes donc favorables à une application intégrée et équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Les missions de maintien de la paix, lorsqu'elles sont mandatées pour cela, peuvent apporter une contribution significative au pilier III de la Stratégie, qui concerne le renforcement des capacités des États en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme par le biais d'un appui programmatique aux institutions dans le domaine de l'état de droit et de la sécurité.

Plus généralement, les menaces asymétriques font partie de nombreuses manifestations des défis actuels auxquels les opérations de maintien de la paix sont confrontées. Nous espérons que ce débat public s'inscrit dans le cadre d'un dialogue permanent, qui est essentiel pour améliorer et renforcer l'action de maintien de la paix des Nations Unies en améliorant la planification des missions et l'examen des mandats. De leur côté, au niveau régional, les États membres de l'ASEAN se sont efforcés de mettre en commun leurs opérations et leurs capacités dans le domaine du maintien de la paix, notamment par l'entremise du Réseau des centres de l'ASEAN pour la consolidation de la paix, un cadre de partage d'informations, de renforcement des capacités et d'échanges de vues sur les nouveaux défis. Nous demeurons résolument déterminés à travailler en étroite collaboration avec l'ONU et ses partenaires à cette fin.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Vale de Almeida** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 28 États membres de l'Union européenne et de l'Union européenne. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine s'associent à la présente déclaration.

Je tiens à remercier le Président d'avoir organisé ce débat. Je voudrais remercier le Vice-Secrétaire général de son exposé, ainsi que les autres intervenants de leurs contributions édifiantes au débat d'aujourd'hui sur les défis découlant des menaces asymétriques aux efforts en faveur de la paix dans le monde.

D'emblée, je voudrais rappeler que les États membres de l'Union européenne demeurent attachés au maintien de la paix, une activité phare des Nations Unies. Nous apprécions hautement le partenariat qui existe entre le Secrétariat de l'ONU, les pays fournisseurs de contingents, les pays d'accueil et ceux qui apportent des contributions financières, ce qui donne un caractère unique aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Tout en se félicitant également de l'attention accrue accordée au rôle des organisations régionales en matière de maintien de la paix, l'Union européenne continuera à tout mettre en œuvre pour renforcer son appui aux activités de maintien de la paix des Nations Unies.

Conscients du contexte dangereux et complexe dans lequel les Casques bleus et les autres membres du personnel des Nations Unies effectuent leur travail,

nous rendons hommage à ceux qui ont perdu la vie au service de l'ONU. L'Union européenne joue un rôle de premier plan dans les efforts visant à l'adoption d'une résolution portant sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et sur la protection du personnel des Nations Unies et poursuivra ses efforts en vue de la réalisation de cet objectif.

Il importe au plus haut point de continuer à œuvrer au renforcement de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain, surtout compte tenu du nombre élevé d'attaques ciblées visant les soldats de la paix. Étant donné le contexte actuel du maintien de la paix qui ne cesse d'évoluer, à tout le moins, les missions de maintien de la paix doivent pouvoir bénéficier des mêmes avantages technologiques que ceux dont jouissent la plupart des gouvernements et des entreprises du monde entier, qu'ils jugent indispensables à leurs activités. Dans ce contexte, il faut continuer à améliorer l'intégration des capacités modernes technologiques et de renseignement dans les opérations de paix. Nous saluons les efforts du Secrétariat en faveur d'une utilisation accrue des technologies modernes dans les opérations de maintien de la paix. Nous sommes également favorables au renforcement des capacités d'information et de renseignement dans les missions actuelles et futures. Ces ressources et ces technologies peuvent permettre aux soldats de la paix de mieux apprécier la situation en temps réel, et contribuer ainsi à l'exécution du mandat de la mission, à la protection des civils et à la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain.

Nous devons poursuivre un dialogue ouvert, transparent et constructif en ce qui concerne le déploiement de technologies particulièrement sensibles et utiliser des stratégies permettant aux missions sur le terrain de tirer parti des avantages offerts par les technologies modernes. De l'avis de l'Union européenne, les discussions en cours sur ces différents sujets au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sont encourageantes et doivent se poursuivre en vue de trouver un terrain d'entente.

Dans le même temps, la technologie à elle seule ne suffit pas pour régler tous les problèmes et améliorer les résultats. Au contraire, pour améliorer les résultats opérationnels, il faudra recourir conjointement à des technologies modernes et à des méthodes appropriées mises à la disposition d'un personnel bien préparé et formé. Des certificats de formation adéquats, tel que recommandé par le Secrétaire général, sont un pas dans la bonne direction. Pour assurer le succès des missions, il est également essentiel de former – y compris par une formation linguistique adaptée à la zone de déploiement – et d'équiper le personnel militaire, policier ou civil, avant et pendant le déploiement, sur la base des normes communes.

(*l'orateur poursuit en français*)

Comme le Président l'a justement souligné dans la note conceptuelle préparée pour ce débat (S/2016/927, annexe), le Mali est un cas d'espèce intéressant. L'objectif stratégique de l'Union européenne au Mali reste la promotion de la stabilité, en associant sécurité, développement et gouvernance dans une approche intégrée et coordonnée de ses instruments pertinents. Le but est de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité, du sous-développement et des conflits locaux, nationaux et régionaux.

Nos deux missions relevant de la politique de sécurité et de défense commune déployées sur le terrain – la mission de formation de l'UE au Mali et la Mission PSDC – Politique de sécurité et de défense commune – de l'Union européenne au Mali – font partie de cette approche globale. L'Union européenne entend permettre aux autorités maliennes de réagir directement, par leurs propres moyens, aux menaces sur le terrain et plus largement, de rétablir la souveraineté, la sécurité et la stabilité de leur pays. Pour ce faire, l'Union européenne a entrepris de former les forces armées maliennes, en mettant à disposition des experts de formation et des conseillers stratégiques au sein de la police, de la gendarmerie et de la garde nationale ainsi que des ministères compétents pour la réforme du secteur de la sécurité.

Sur le plan de la sécurité, plus de la moitié des États membres de l'Union européenne contribuent en troupes à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Par conséquent, ces derniers travaillent aussi directement au sein de la MINUSMA à mieux répondre aux menaces asymétriques. L'excellente coopération entre la MINUSMA et les missions de l'Union européenne illustre parfaitement le travail conjoint pour lutter contre les menaces asymétriques. Cette coopération, qui s'appuie sur la mise en œuvre de leurs mandats respectifs, dépasse le niveau opérationnel et englobe également le processus politique.

L'approche globale de l'Union européenne comprend également un volet de coopération en

matière de développement pour lequel elle est un partenaire clef du Mali. L'Union européenne et ses États membres contribuent conjointement près de 1,7 milliard d'euros pour la période 2014-2017 sous forme d'aide humanitaire, soit 40 millions d'euros par an. Sur le volet migratoire, le Mali est un pays prioritaire de l'action de l'Union européenne. Dans le cadre du Fonds fiduciaire que nous avons mis en place, 91,5 millions d'euros ont déjà été approuvés et 40 millions d'euros devraient l'être ce mois-ci.

La République centrafricaine est un autre exemple où l'Union européenne travaille en étroite collaboration avec les Nations unies et le pays hôte afin de soutenir les efforts du Gouvernement pour faire face aux activités des groupes armés. Le 19 avril 2016, le Conseil européen a ainsi approuvé la création d'une mission de formation en République centrafricaine, la mission EUTM RCA, destinée à contribuer à la réforme du secteur de la défense du pays et de rendre ses forces nationales capables de répondre elles-mêmes aux menaces. Dans le prolongement de la mission du conseil militaire de l'Union européenne, EUTM RCA s'attachera à moderniser les forces années centrafricaines afin de les rendre efficaces, inclusives et soumises au pouvoir démocratique. Là encore, les États membres de l'Union européenne ont répondu à l'appel lancé par les Nations Unies et se sont mobilisés pour fournir à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine des moyens et des troupes afin de permettre qu'elle remplisse tous les volets de son mandat.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Pour terminer, les pays où les soldats de la paix opèrent sont particulièrement vulnérables à la propagation de l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme. L'UE a salué le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent qui, entre autres, recommande aux États Membres d'intégrer la prévention de l'extrémisme violent dans les activités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des missions politiques spéciales en fonction de leurs mandats respectifs.

Nous pensons aussi que les opérations de maintien de la paix sont l'un des moyens dont les Nations Unies peuvent aider les autorités locales à développer et à renforcer leurs capacités pour mieux faire face à ce fléau. Cela entre dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies promue par le Secrétaire général, laquelle vise à apporter une assistance tactique cohérente, coordonnée et intégrée aux États Membres en vue de développer et de renforcer leurs capacités, notamment en matière de prévention de l'extrémisme violent. L'Union européenne encourage aussi la coordination et l'échange d'informations entre les opérations de maintien de la paix et les autres entités des Nations Unies au Siège et sur le terrain.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à M. Koné.

**M. Koné** : Je voudrais, au nom de S. E. M. Marcel Alain de Souza, Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui aurait tant voulu être présent à cette séance, mais qui, hélas, a été retenu en Afrique pour d'autres engagements également importants pour le progrès de notre communauté préalablement inscrits sur son agenda, présenter toutes les excuses de la délégation de la CEDEAO. Je voudrais également adresser au Conseil les remerciements de la délégation de la CEDEAO pour l'invitation que l'on a bien voulu lui adresser pour prendre part à cet important débat dont le thème est « Les opérations de paix face aux menaces asymétriques. » C'est le lieu de remercier tous ceux qui ont fait des exposés ce matin pour la clarté de leurs contributions.

La CEDEAO voudrait saisir cette occasion pour adresser ses vives félicitations à la diplomatie sénégalaise pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 2016, à quelques semaines de l'organisation du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique. Cet évènement que nous préparons tous à Dakar nous permettra d'échanger profondément sur tous les engagements de la région et de trouver quelques pistes pour définitivement orienter notre région hors de tout ce qui est danger. C'est à ce titre que la CEDEAO inscrit cette rencontre dans la traduction dans les faits de la vision nouvelle que l'ensemble des parties prenantes pourrait donner comme réponse aux défis des menaces asymétriques dans les opérations de paix. La CEDEAO appuie pleinement cette nouvelle vision et entend jouer le rôle qui lui sied, comme elle a toujours fait, au service de la consolidation de la paix et de la bonne gouvernance dans son espace.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

**M. Schieb** (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Le 26 octobre, nous avons rendu hommage aux 201 soldats de la paix morts en 2015 et 2016 – 201 de trop. Un nombre croissant d'entre eux ont été victimes d'attaques asymétriques. Hier encore, deux autres soldats de la paix ont perdu la vie au Mali. Voilà pourquoi nous devons redoubler d'efforts pour protéger nos soldats de la paix et veiller à la bonne exécution des mandats de maintien de la paix.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'une des missions les plus exposées aux attaques asymétriques, est un bon exemple de la manière dont on peut réduire les pertes à l'avenir. Nous pensons que trois éléments sont essentiels.

Premièrement, il nous faut une meilleure reconnaissance et collecte de l'information. La reconnaissance militaire est fondamentale pour détecter assez tôt les menaces asymétriques pour prendre des contre-mesures appropriées. Pour que cela soit possible, le matériel militaire, la formation et le concept des opérations doivent être adaptés aux circonstances données. C'est ce nous essayons de faire pour l'heure dans le secteur nord-est de la MINUSMA. L'Allemagne, en partenariat avec les pays fournisseurs de contingents voisins, y contribue de manière importante dans le nord du Mali, avec une équipe spéciale de reconnaissance à Gao. Cette équipe mène une large éventail d'activités liées à la collecte d'informations, notamment la reconnaissance des forces sur le terrain, le renseignement humain une une coopération entre civils et militaires, ainsi que la reconnaissance aérienne au moyen d'aéronefs tactiques et de drones d'un rayon d'action pouvant atteindre 100 kilomètres. En outre, l'Allemagne a déployé mardi dernier au service de la MINUSMA le drone Heron 1, dont le rayon d'action peut atteindre 900 kilomètres. Les informations qu'il recueillera permettront de réduire la menace asymétrique posée aux pays fournisseurs de contingents, au personnel des Nations Unies et aux civils.

Deuxièmement, il nous faut aussi assurer une meilleure protection. Les menaces asymétriques sont difficiles à détecter et à contrer. C'est pourquoi des mesures de protection ont une importance capitale. L'Allemagne fournit une unité de protection hautement professionnelle qui couvre tout le camp Castor à Gao. Un personnel spécialisée dans la lutte contre les engins explosifs improvisés aide à enquêter sur les auteurs potentiels. Comme première mesure, l'Allemagne versera une contribution financière à hauteur de 2 millions d'euros pour l'acquisition de véhicules blindés, mais de plus grands efforts doivent être consentis étant donné que ces véhicules sont indispensables pour protéger la vie de nos soldats de la paix au Mali.

Troisièmement, il nous faut assurer un meilleur soutien sanitaire. Quand les soldats de la paix des Nations Unies subissent une attaque asymétrique au beau milieu du désert, à plus de 160 kilomètres au nord de Gao, rien n'est plus important pour leur sûreté qu'un soutien sanitaire rapide et adéquat. Dans les confins désertiques du nord du Mali, cela ne peut se faire sans des hélicoptères. Ils sont essentiels pour l'évacuation sanitaire et pour la protection. Ils sont aussi essentiels pour le moral et la vigueur opérationnelle de nos soldats de la paix sur le terrain. L'Allemagne examine actuellement les moyens de fournir à la MINUSMA en 2017 des hélicoptères modernes pour l'évacuation sanitaire et la protection.

Certes, ces trois éléments ne peuvent pas fournir une solution globale aux défis du maintien de la paix face aux menaces asymétriques, mais ce sont d'importants éléments concrets pour la protection de nos soldats de la paix sur le terrain. À court terme, il est essentiel que les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix concernant les défis asymétriques soient mises en œuvre. Nous nous devons d'offrir aux hommes et aux femmes sur le terrain autant de protection que possible. Nous ne pouvons le faire qu'ensemble, et l'Allemagne est disposée à y contribuer.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

**M. Winid** (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, mais je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Premièrement, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur un sujet si intéressant et si important pour nous tous, et pas seulement pour nos soldats de la paix déployés sur le terrain. Il s'agit d'une responsabilité qui nous incombe à tous.

Depuis plus de six décennies, la Pologne participe avec dévouement aux efforts de l'ONU pour maintenir la paix. Nous faisons partie des États qui, dès 1953, ont envoyé des observateurs dans une mission de maintien de la paix sur la péninsule coréenne. Soixante-trois ans plus tard, nous continuons de déployer du personnel

de maintien de la paix. Avec une contribution de plus de 70 000 soldats de la paix au cours de cette période, la Pologne a acquis une expérience vaste et concrète dans le domaine du maintien de la paix. Dans le cadre de nos efforts nationaux récents dans quelques-unes des situations de conflit les plus difficiles, nous avons également été directement confrontés à des menaces asymétriques et avons dû gérer le problème. Dans ce contexte, nous sommes entièrement d'accord avec les orateurs qui ont souligné le caractère inédit des menaces modernes, qui sont souvent liées à des facteurs non étatiques ou à des phénomènes totalement nouveaux, notamment les guerres hybrides.

Les attentes que suscitent les efforts de maintien de la paix des Nations Unies, en termes de résultats, continuent de croître. Dans le même temps, ni les opérations de maintien de la paix ni les missions politiques spéciales des Nations Unies n'ont vocation à lutter contre les menaces asymétriques. Les actes d'extrémisme violent sont ceux qui causent le plus grand nombre de victimes parmi les soldats de la paix et le personnel local des missions.

J'estime que nous devons nous adapter à la complexité croissante des environnements de maintien de la paix avant que les situations ne dépassent notre capacité de réaction. Le maintien de la paix au XXI^e^ siècle doit s'appuyer sur les capacités en matière de renseignement et sur les nouvelles technologies afin d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de l'ONU. Une formation adéquate et la mise à disposition du matériel adapté peuvent faire la différence entre la vie et la mort. Les pays fournisseurs de contingents, ainsi que les organisations régionales, doivent prendre ce facteur en compte.

Néanmoins, il n'existe pas d'expédient si nous voulons contrer durablement les menaces asymétriques. Nous devons mettre en place des stratégies solides à moyen et long terme afin d'éliminer les causes profondes des conflits et des menaces asymétriques. Les mesures sur le terrain doivent être précédées d'une planification politique et d'ajustements en fonction de la situation sur place. À cet égard, l'ONU doit continuer de jouer un rôle important dans les activités de pérennisation de la paix. Comme l'a souligné à juste titre le Président du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, M. José Ramos-Horta, du Timor-Leste :

> « Le concept de pérennisation de la paix débarrasse l'entreprise de consolidation de la paix des horizons à court terme qui limitent son champ d'action, en particulier lorsqu'elle est menée dans le contexte d'une opération de paix, qui tend à traiter la consolidation de la paix comme un outil de gestion des conflits n'ayant que peu de ressources prévisibles pour garantir sa viabilité après la fin d'une mission. »

Dans ce contexte, une coopération étroite dans le domaine des opérations de paix entre le Conseil de sécurité, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et les autres acteurs compétents des Nations Unies est essentielle. L'ONU a une expérience incomparable et particulièrement vaste en matière d'aide à la réforme du secteur de la sécurité et en ce qui concerne les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Ces aspects sont primordiaux pour rompre le cercle vicieux de la violence. Ils contribuent aussi à limiter les menaces que pose l'extrémisme violent.

Pour conclure, je tiens à souligner que beaucoup a déjà été fait. Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau (voir S/2015/446), l'examen du maintien de la paix et les débats tels que celui auquel nous participons aujourd'hui contribuent à la prise de conscience des problèmes auxquels sont confrontés les soldats de la paix. S'agissant de la lutte contre les menaces asymétriques, notre réussite repose en grande partie sur une mise en œuvre cohérente et assidue par l'ONU et la communauté internationale des recommandations existantes. Nous espérons également que le prochain Secrétaire général, António Guterres, se penchera activement sur ce problème en gardant à l'esprit le fait que la sécurité est la pierre angulaire du monde pacifique dans lequel nous voulons tous vivre.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

**M. Pedersen** (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon pays, la Norvège.

Nous remercions le Sénégal d'avoir pris l'initiative d'organiser cet important débat. Les menaces asymétriques, notamment celles posées par le terrorisme et la criminalité organisée, sont une réalité dans le contexte des conflits contemporains. Les auteurs de cette violence sont des éléments perturbateurs de la paix. Sur les 11 pays les plus durement touchés par le terrorisme,

sept accueillent actuellement des opérations de paix des Nations Unies. Les pays nordiques souscrivent pleinement à ce qu'affirme le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix dans son rapport (voir S/2015/446), à savoir que les missions des Nations Unies ne sont pas adaptées pour mener des opérations de lutte antiterroriste. Cependant, lorsque des menaces asymétriques sont présentes, les missions des Nations Unies doivent s'adapter pour être en mesure d'y faire face. Je voudrais faire cinq brèves observations.

Premièrement, toutes les missions doivent être dotées des capacités nécessaires pour s'acquitter de leur mandat et garantir la sécurité du personnel de l'ONU. Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau appelle à une réforme qualitative globale des opérations des Nations Unies, y compris en fournissant le matériel et l'appui médicaux nécessaires. Les pays nordiques se félicitent que l'ONU ait lancé des initiatives importantes à cette fin, mais il reste beaucoup à faire.

Certains mesures innovantes indiquent que nous avançons dans la bonne direction. Dans le contexte de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, les pays nordiques, en collaboration avec d'autres partenaires, ont été les premiers à recourir au renseignement en créant le Groupe de centralisation du renseignement. Ce groupe aide la Mission à surveiller plus efficacement les auteurs potentiels de violences asymétriques, renforçant ainsi sa capacité de prévenir et combattre les attaques. Sur la base de cette expérience, les pays nordiques recommandent que l'ONU continue de développer ses moyens techniques et analytiques pour mieux comprendre, prévenir et combattre la radicalisation et la violence asymétrique.

Deuxièmement, même dans les environnements de sécurité difficiles, les missions des Nations Unies doivent continuer d'aller à la rencontre des communautés locales. Le cas échéant, les missions des Nations Unies doivent être prêtes à prendre sans hésiter des mesures énergiques pour protéger les civils.

Troisièmement, l'ONU doit approfondir son partenariat avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. L'Union africaine a accumulé une riche expérience en matière de gestion des environnements de conflit asymétriques, notamment en Somalie. Nous estimons que le renforcement du partenariat et l'échange des pratiques optimales bénéficieraient à toutes les parties, notamment en ce qui concerne la planification et la conduite des opérations.

Quatrièmement, nous devons veiller à ce que tous les membres du personnel de l'ONU qui opèrent dans des environnements de sécurité complexes reçoivent la formation et le matériel nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches. Nous devons investir dans la formation de dirigeants à tous les niveaux. Le cas échéant, l'ONU doit faciliter et appuyer le renforcement des capacités et la formation à cette fin.

Ma cinquième et dernière observation est que nous devons lutter contre les causes profondes des conflits et investir davantage dans la prévention, souvent en prenant en compte la perspective régionale. Il faut en priorité stopper les flux financiers illicites et le recrutement de combattants terroristes étrangers, et il importe d'améliorer les politiques de développement, de renforcer les États fragiles, de promouvoir la participation des femmes et l'accès des jeunes à l'éducation et aux possibilités d'emplois.

De concert avec tous les acteurs concernés, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, nous devons être prêts à nous engager sur le long terme afin de préparer le terrain à la mise en œuvre de solutions politiques véritables et de pérenniser la paix.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : Afin de gagner du temps, je vais lire une version abrégée de mon intervention, qui sera reproduite dans son entièreté sur le site Web de notre mission.

Face aux menaces asymétriques, il est évident que les troupes de l'ONU n'ont pas vocation à combattre les organisations terroristes. Cependant, elles doivent pouvoir s'en protéger. Comment le faire? Je voudrais, à ce sujet, faire quatre observations.

Tout d'abord, nous devons mettre l'accent sur la formation. Il est absolument essentiel que les forces des Nations Unies soient adéquatement entraînées avant leur déploiement. De même, un équipement adéquat est absolument indispensable. Je voudrais signaler ici que la Belgique fournira des efforts en matière d'entraînement dans le cadre du programme de formation des formateurs.

Ma deuxième observation porte sur la nécessité de reconnaître l'importance du renseignement comme facteur d'efficacité dans le déploiement des Casques bleus. Dans un contexte dégradé, il est absolument essentiel d'avoir une meilleure connaissance de la

situation. Des progrès ont été faits dans cette direction; il convient de les poursuivre.

Troisièmement, il est essentiel de se garantir l’appui des populations locales. Il faut donc créer un tissu de relations de confiance avec ces populations. À ce sujet, bien sûr, il est important de veiller aux compétences linguistiques des contingents déployés afin de permettre dans toute la mesure du possible cette interaction avec la population locale.

Enfin, mon quatrième point concerne les mandats des opérations de maintien de la paix. Des mandats clairs et séquencés par priorité, qui vont de pair avec une meilleure cohérence de l’action du système des Nations Unies sur le terrain et font l’objet de consultations avec les pays contributeurs de contingents, sont absolument cruciaux. Dans ce cadre aussi, il nous semble intéressant de réfléchir à la possibilité d’avoir des mandats régionaux, vu le contexte souvent mondial ou régional de ces menaces asymétriques.

Les trois examens stratégiques des opérations de paix menés depuis 2015 ont tous mis l’accent sur la nécessité d’investir davantage dans la prévention des conflits. C’est évidemment une constatation qui reste aujourd’hui encore plus d’actualité.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Oh Joon** (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée félicite le Sénégal de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Nous saluons également l’initiative qu’il a prise d’organiser le présent débat public au niveau ministériel sur les opérations de paix faisant face aux menaces asymétriques, et remercions le Ministre des affaires étrangères, M. Mankeur Ndiaye, d’être venu à New York pour le présider.

Les opérations de paix des Nations Unies ont considérablement contribué au règlement de conflits et à la réduction de leur nombre au cours des deux dernières décennies. La République de Corée est depuis longtemps un pays fournisseur de contingents et un contributeur financier à cette fonction essentielle de l’Organisation des Nations Unies. Aujourd’hui, toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que la nature changeante des conflits et la rapidité de ce changement pourraient empêcher les opérations de maintien de la paix des Nations Unies d’y répondre. La menace du terrorisme, par exemple, exerce des pressions considérables sur l’ensemble du système de maintien de la paix.

Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d’étudier les opérations de paix a noté que

> « les opérations de paix des Nations Unies ne sont pas conçues ni équipées pour imposer des solutions politiques par un emploi continu de la force » (*S/2015/682, par. 15*)

Toutefois, la triste réalité est que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont de plus en plus souvent déployées dans des environnements caractérisés par la violence et des menaces asymétriques, et assument une part excessive du fardeau. Rien qu’en 2016, 30 soldats de la paix ont été tués à la suite d’actes de malveillance. Compte tenu de ce sombre tableau, je voudrais faire les réflexions suivantes.

Premièrement, étant donné la complexité des défis liés à la mise en œuvre des mandats du Conseil dans ces environnements menaçants, nous devons faire plus pour améliorer l’appui sur le terrain et mieux utiliser les éléments habilitants, tels que les hélicoptères, l’armement lourd et les hôpitaux. Il est tout simplement irréaliste d’attendre de bons résultats des missions si nous ne leur fournissons pas les ressources nécessaires pour s’acquitter de leur mandat.

Parmi les 30 victimes d’attaques directes de nature asymétrique enregistrées cette année dans le cadre des opérations de maintien de la paix, 25 appartenaient à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). La MINUSMA est l’une des missions de maintien de la paix des Nations Unies exposées à des menaces asymétriques, qui vont des attaques sporadiques commises par des terroristes à la criminalité transfrontalière, et pourtant, elle n’est pas suffisamment équipée ou soutenue.

Ce n’est peut-être pas une coïncidence si au sein de la MINUSMA, une infirmerie sur deux affiche des lacunes critiques en termes d’équipement, notamment en ce qui concerne les soins de traumatologie intégrés et les soins intensifs. Conformément à l’engagement qu’elle a pris lors du Sommet sur le maintien de la paix de 2015, la République de Corée travaille actuellement avec l’Union africaine et le Gouvernement malien pour fournir du matériel destiné à un dispensaire de niveau 2 dans le nord du Mali. Grâce à cette installation sanitaire, nous espérons que le Gouvernement malien pourra gagner les cœurs et les esprits du peuple malien

et reprendre l'avantage dans les efforts qu'il déploie pour rétablir l'ordre dans la région.

Deuxièmement, les capacités de renseignement et l'utilisation des nouvelles technologies peuvent améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies utilisent de plus en plus toute une gamme de technologies pour recueillir, diffuser et analyser des données et des informations à l'appui de la prise de décisions et d'une riposte opérationnelle cohérente. Ces mesures font partie de l'action menée pour contrecarrer les menaces d'un environnement opérationnel en constante mutation.

La République de Corée, en partenariat avec le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix, accueille le troisième Symposium international sur le partenariat pour l'utilisation de la technologie dans les opérations de maintien de la paix cette semaine à Séoul (Corée). Le colloque permettra de mieux comprendre les défis que posent l'environnement actuel dans lequel évoluent les opérations de maintien de la paix, ainsi que de partager des idées sur les moyens de relever ces défis.

Enfin, comme le souligne le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix,

« [l]a politique doit déterminer la conception et l'exécution des opérations de paix » (*S/2015/446, p. 10*).

La prévention des conflits, de même que le maintien et la consolidation de la paix s'inscrivent dans un continuum dans lequel les transitions ne sont ni linéaires ni strictement séquentielles. La recherche d'un règlement politique, grâce au maintien d'un espace politique permettant la médiation de l'ONU, est particulièrement importante dans un environnement hostile.

Le rapport du Groupe indépendant reconnaît que les missions des Nations Unies qui sont exposées à des menaces asymétriques doivent recevoir les moyens et la formation nécessaires pour y faire face. La République de Corée, en tant que fervent partisan de cette recommandation et d'autres du Groupe indépendant et du Secrétaire général, attend avec impatience la poursuite des efforts déployés à cette fin.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Indonésie.

**Mme Krisnamurthi** (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie félicite le Sénégal de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, et vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public.

Nous nous associons à la déclaration faite par la représentante de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

L'Indonésie condamne avec force toutes les attaques dirigées contre le personnel des Nations Unies. Notre compassion sincère va aux familles endeuillées des soldats de la paix et autres agents des missions qui sont tombés. Nous saluons le courage et le professionnalisme de tous les membres du personnel des Nations Unies qui ont perdu la vie en accomplissant leur devoir.

Les attaques tragiques perpétrées contre le personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de même que les dangers quotidiens auxquels sont exposées nombre d'autres opérations de maintien de la paix, montrent ce qu'il en coûte sur le plan humain lorsque les États sont incapables de bâtir des sociétés pacifiques et que les acteurs non étatiques exploitent les divisions pour servir leurs fins perverses.

L'Indonésie souligne qu'il faut assurer la meilleure protection possible au personnel des missions, de façon bien coordonnée et avec un soutien adapté de toutes les parties prenantes, et accueille avec satisfaction les efforts visant à renforcer le discours concernant l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix. Ce processus doit débuter avec le Conseil de sécurité, qui devrait veiller à ce que les réalités du terrain soient clairement connues de tous à tout moment. Lorsque les mandats des opérations de maintien de la paix sont élaborés ou modifiés, le Conseil devrait consulter régulièrement les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, les gouvernements hôtes et les acteurs régionaux concernés. En s'appuyant sur ses réseaux et les acteurs pertinents, le Conseil doit aussi essayer de prendre langue avec les acteurs non étatiques impliqués dans un conflit. Les acteurs non étatiques n'ont pas forcément tous les mêmes motivations ni les mêmes objectifs finaux. Ce n'est pas une tâche facile, mais tout doit être fait pour les amener à comprendre l'impératif de ne pas porter atteinte aux civils ni au personnel des Nations Unies.

Comme le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et le Secrétaire général l'ont mentionné à raison, les opérations de maintien de la paix n'ont pas pour mission et doivent s'abstenir de mener des activités antiterroristes. Rien ne doit être laissé au hasard pour renforcer l'appréciation de la situation et les capacités d'intervention des Casques bleus, en améliorant la communication, la coordination, la formation préalable au développement et les équipements de protection adéquats. Pour contrer les menaces asymétriques du terrorisme, l'essentiel consiste à appliquer de façon cohérente la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et à donner la priorité à la prévention des conflits et aux solutions politiques, comme il est souligné dans les examens portant sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la consolidation de la paix et la résolution 1325 (2000).

L'extrémisme violent augmente souvent dans les mêmes conditions que celles qui entraînent un risque plus élevé de conflit. Bien qu'on entende souvent qu'il faut accorder un rang de priorité plus haut à la prévention, à la médiation, ainsi qu'à l'établissement et à la pérennisation de la paix, comme il est affirmé à la fois dans la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et dans la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, on attend beaucoup de la part de l'ONU pour ce qui consiste à promouvoir clairement une approche basée sur des principes pour régler efficacement les conflits en cours et empêcher que d'autres n'éclatent. Nous serions donc favorables à un discours qui plaiderait davantage pour élargir la mesure dans laquelle les opérations de maintien de la paix peuvent apporter un concours adéquat aux gouvernements nationaux et aux collectivités locale dans la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Compte tenu du caractère plus complexe et instable des conflits d'aujourd'hui, les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent pouvoir faire preuve d'une certaine souplesse dans la limite de paramètres raisonnables. Par ailleurs, l'Indonésie appuie sans réserve la bonne exécution des mandats de protection de civils, mais ces mandats doivent être explicites pour définir des règles d'engagement et de comportement claires et garantir que les missions disposent du matériel et des ressources nécessaires. L'imposition de la paix doit être une mesure d'exception prise au cas par cas à l'issue de consultations approfondies avec tous les acteurs concernés, en particulier les pays fournisseurs de contingents et les autorités du pays hôte.

Je n'hésiterai pas à répéter devant le Conseil qu'il est crucial que les Casque bleus ne soient pas perçus comme partie au moindre conflit. Leur neutralité et leur crédibilité sont essentielles. Tout écart par rapport à ce principe menace non seulement leur sûreté et leur sécurité, mais aussi la sûreté de la population qu'ils ont pour mission de protéger. Les trois principes fondamentaux établis qui sous-tendent le maintien de la paix des Nations Unies – le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou pour défendre le mandat – doivent être appliqués.

Depuis 1957, année où l'Indonésie a contribué pour la première fois au maintien de la paix des Nations Unies, elle y accorde une grande importance. Actuellement, 2 867 soldats de la paix indonésiens servent dans 10 missions différentes. Nous nous sommes fixé pour objectif de mettre à disposition 4 000 de nos soldats et policiers hautement entraînés et compétents d'ici à 2019 au titre du plan d'étapes de l'Indonésie pour atteindre l'objectif de 4 000 soldats de la paix. Les membres du Conseil verront toujours l'Indonésie se montrer inébranlable et vigoureuse dans ses efforts en faveur de la paix et de la sécurité mondiales.

**Le Président** : Je donne la parole au représentant du Bangladesh.

**M. Islam** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la présidence sénégalaise d'avoir organisé le présent débat public et la remercions de l'invitation adressée à notre ministre des affaires étrangères.

Le Bangladesh fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Au vu du caractère évolutif et des difficultés des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Bangladesh continue de s'efforcer d'actualiser et de renforcer constamment ses effectifs et ses moyens opérationnels sur le terrain. La fréquence et l'ampleur croissantes des menaces posées par divers acteurs non étatiques, dont les groupes terroristes, rendent notre tâche considérable et complexe. Depuis quelque temps, nos soldats de la paix, le matériel appartenant aux contingents et nos autres ressources font l'objet d'attaques aveugles, en particulier ceux de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Témoignage de notre contribution précieuse aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nos

soldats de la paix résistent à ces attaques et aux autres menaces prévalentes et continuent de servir avec un professionnalisme et un dévouement exemplaires. Dans ce contexte, nous souhaitons attirer l'attention sur cinq questions critiques.

Premièrement, la multiplication des attaques asymétriques visant des soldats de la paix souligne qu'il importe d'associer les opérations de maintien de la paix à des stratégies politiques cohérentes et viables pour régler les conflits. Il est nécessaire de maintenir un dialogue régulier et des consultations fréquentes entre les gouvernements hôtes et les missions de maintien de la paix ou missions politiques spéciales concernées afin que les processus et accords de paix soient inclusifs et reposent sur une base élargie. Selon le contexte, il peut être souhaitable d'explorer des voies de dialogue avec les diverses parties belligérantes en vue de les encourager à adhérer aux principes et aux règles d'engagement et de comportement applicables au déploiement et à la présence des missions de maintien de la paix.

Deuxièmement, le Conseil doit accorder la plus haute priorité à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix et des autres membres du personnel des Nations Unies, y compris à la faveur de consultations triangulaires fréquentes et sincères entre les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et le Secrétariat. Afin d'améliorer la conscience de la situation et l'évaluation des menaces sur le terrain, il faut envisager une utilisation accrue des technologies de façon pragmatique tout en traitant des aspects relatifs à la souveraineté nationale, à la transparence et à la confidentialité. Il faudrait mettre l'accent qui convient sur les échanges de la mission avec les populations locales, les vues classiques concernant le renseignement humain et la sensibilisation aux mécanismes d'enquête et de poursuites applicables. Le rôle capital que jouent les centre d'opérations conjoint, les cellules d'analyse conjointe des missions et les autres unités d'analyse liée à la sécurité doit être optimisé au moyen d'une analyse régulière des lacunes et d'un renforcement des capacités essentielles.

Troisièmement, la protection des civils face aux menaces asymétriques devrait se voir accorder la priorité requise conformément aux mandats des missions concernées. Il est également urgent de réfléchir à la protection et à l'entretien des moyens aériens civils et militaires et des autres éléments habilitants critiques, compte tenu des attaques de plus en plus fréquentes et ciblées dont ils font l'objet. En s'appuyant sur des échanges fréquents avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, il faudrait élaborer et publier des politiques, des directives opérationnelles et des manuels de formation spécifiques pour répondre aux préoccupations les plus pressantes.

Quatrièmement, il est évident que les missions de maintien de la paix ne sont pas équipées pour mener des opérations antiterroristes à caractère militaire, et que cela ne doit pas faire partie des tâches qui leur sont confiées par mandat. Il existe de bonnes pratiques grâce à quoi les missions contribuent sensiblement à renforcer les capacités des gouvernements hôtes en matière d'antiterrorisme, y compris par un appui pour ce qui concerne les activités de désarmement, démobilisation et réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et du secteur pénitentiaire et la promotion de la diligence voulue en matière de droits de l'homme. Il peut y avoir des moyens pour les missions d'élargir leur appui à l'élaboration de politiques et stratégies appropriées afin de contrer le terrorisme et de prévenir l'extrémisme violent, ainsi que leurs causes sous-jacentes, sous réserve de demandes concrètes des gouvernements hôtes.

Cinquièmement, au vu de l'instabilité accrue des conditions de sécurité, nous devons veiller à ce que la mise à disposition adéquate de fournitures pour la défense des périmètres des missions, ainsi qu'une augmentation des investissements pour les évacuations sanitaires primaires et secondaires suscitent l'attention voulue. L'introduction de primes de risque pour les militaires et les policiers déployés dans des environnements difficiles et l'appel lancé en faveur d'un examen périodique du montant des indemnités en cas de décès ou d'invalidité sont des mesures qui vont dans la bonne direction. Le rôle du Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises et le travail en cours sur la gestion des crises doivent être exploités comme il convient, notamment grâce à une planification de circonstance appropriée.

Enfin, les menaces asymétriques accrues et plus vives auxquelles sont confrontées les opérations de maintien de la paix des Nations Unies nécessitent une réaction de l'ensemble du système des Nations Unies, conformément aux mandats et compétences respectifs des organes et entités intéressés. Nous soulignons donc l'importance d'élargir davantage la portée de ce dialogue par rapport aux débats normatifs pertinents qui ont lieu au sein du système, y compris dans le cadre de l'approche globale en matière de pérennisation de la paix.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'Union africaine.

**M. António** : À l'entame de mon propos, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous présenter, au nom de la Commission de l'Union africaine, nos chaleureuses félicitations à l'occasion de l'accession de votre pays, la République du Sénégal, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais également saluer la présence ce matin de S. E. M. Mankeur Ndiaye, Ministre des affaires étrangères de la République du Sénégal, dont la présence remarquable parmi nous aujourd'hui témoigne à la fois de l'engagement indéfectible de son pays, un des plus grands contributeurs de troupes parmi les Membres de l'ONU, au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et de la détermination qui l'anime en vue d'apporter une contribution substantielle à l'action du Conseil de sécurité.

Je salue également la présence parmi nous ce matin des ministres qui ont bien voulu faire le déplacement à New York. Je souhaite aussi remercier le Vice-Secrétaire général de l'ONU, M. Jan Eliasson, la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, M^me^ Michaëlle Jean, le Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M. Jean-Paul Laborde, ainsi que M. Arthur Boutellis, pour leurs présentations respectives. Qu'il me soit enfin permis de réitérer notre admiration à l'égard des hommes et des femmes qui luttent au quotidien dans des environnements extrêmement difficiles, pour mettre en œuvre le mandat qui leur a été confié. Je rends un vibrant hommage à ceux qui ont fait le sacrifice ultime dans l'accomplissement de leur mission sous les couleurs de l'ONU.

Le maintien de la paix évolue aujourd'hui dans des situations très complexes et souvent hostiles. Face aux différentes menaces asymétriques, dont notamment la prolifération des groupes armés non étatiques et la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent, l'exercice du maintien de la paix, qui a pourtant connu plusieurs transformations, peine encore à s'adapter à la complexité grandissante des environnements sécuritaires. À l'exception de quelques cas notables, l'exercice du maintien de la paix continue, en effet, d'être sous-tendu par les principes formels de l'impartialité, de la neutralité et de l'utilisation limitée de la force. Partant, le présent débat intervient à point nommé pour nous permettre d'identifier des pistes de réflexion en vue d'adapter et de moderniser ce précieux mécanisme, afin de permettre à l'Organisation de faire face à ces défis émergents et d'accomplir sa mission avec davantage d'efficience.

Dans ce cadre, tout en reconnaissant la validité de l'affirmation du rapport de 2015 du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, selon laquelle « les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas adaptées pour mener des opérations militaires de lutte antiterroriste » (*voir S/2015/446, par. 119*), l'effort doit se poursuivre en vue de déterminer un juste équilibre entre, d'une part, la conservation des aspects importants des principes traditionnels, et d'autre part, la nécessité accrue de l'usage de la force pour affronter des groupes armés défiant tous les droits fondamentaux. Cet effort doit également tenir compte du principe de complémentarité prévu au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, dont les dispositions mettent en exergue l'importance de combiner judicieusement le caractère universel des Nations Unies et les avantages qu'offrent les organisations régionales.

Compte tenu de leur proximité et familiarité avec les conflits sur le continent africain, l'Union africaine (UA) et ses mécanismes régionaux ont démontré une détermination renouvelée à apporter 1^e^ leadership nécessaire et à contribuer, en complémentarité avec les Nations Unies, à la sécurité collective, telle que prévue par la Charte des Nations Unies. L'expérience de 1'Union africaine, qui, faut-il le souligner, a permis l'émergence d'un modèle africain des opérations de paix, met en exergue la nécessité de repenser le modèle de coopération entre l'ONU et l'UA, dans la perspective de renforcer l'efficacité du maintien de la paix. Basé essentiellement sur le principe de non-indifférence à la souffrance humaine, ce modèle s'est distingué à travers le déploiement de missions dotées de mandats robustes qui, le plus souvent, comptent parmi leurs principales tâches la protection des civils, la neutralisation des groupes armés ou terroristes ainsi que la promotion de l'autorité de l'État. Il s'agit pour l'Union africaine d'intervenir sans délais, pour sauver des vies humaines, contenir des conflits violents et aider à stabiliser la situation sécuritaire afin de créer les conditions nécessaires pour que les Nations Unies déploient, à un stade ultérieur, des opérations de maintien de la paix.

En mandatant le déploiement de plus de 70 000 personnels en uniforme et près de 1 500 civils dans le cadre de neuf opérations depuis 2003, l'Union africaine et ses mécanismes régionaux ont démontré leur détermination à jouer pleinement leur rôle et à contribuer

de manière significative aux efforts de sécurité collective sur le continent. Ce faisant, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont décidé récemment d'assumer une plus grande responsabilité dans le financement des activités de paix de l'Organisation et de s'acquitter de l'engagement, pris en 2015, de financer 25 % du coût des opérations de soutien à la paix conduites par l'Union africaine.

Ces développements traduisent la nécessité d'œuvrer à la consolidation d'un partenariat stratégique entre l'ONU et l'UA, basé sur le partage des responsabilités et des charges qui en découlent. Cette vision est d'autant plus légitime que le financement de la paix et de la sécurité en Afrique sur une base durable n'est pas seulement une priorité africaine, mais un impératif stratégique international, compte tenu du caractère complexe et interconnecté des menaces à la paix et à la sécurité. C'est pourquoi nous osons espérer pouvoir compter sur le soutien unanime des membres du Conseil de sécurité, afin de consacrer le principe de partage des charges et d'autoriser le financement, à partir du budget de l'ONU, de 75 % du coût des opérations conduites par l'Union africaine avec le consentement du Conseil de sécurité. Nous formulons le souhait de voir les préparatifs en cours se couronner par l'adoption d'une résolution du Conseil durant la présidence du Sénégal.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

**M. van Oosterom** (Pays-Bas) : Je remercie la présidence sénégalaise d'avoir organisé ce débat très important.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres. En outre, nous appuyons pleinement la déclaration qui a été faite plus tôt par le représentant de l'Italie, à la lumière de notre coopération relative au futur mandat que nous allons partager avec l'Italie au Conseil de sécurité. Pendant le mandat partagé en 2017 et 2018, les Pays-Bas, avec l'Italie, continueront leurs efforts soutenus pour des opérations de paix plus efficaces et, comme l'a déclaré l'Italie, nous encourageons d'autres pays à s'associer à nous dans cette entreprise. Durant ce mandat partagé, en 2017 et 2018, les Pays-Bas, conjointement avec l'Italie, poursuivront leurs efforts soutenus visant à accroître l'efficacité des opérations de paix. Comme l'a dit le représentant de l'Italie, nous encourageons d'autres pays à s'associer à ces efforts.

Nos opérations de paix opèrent dans des environnements plus dangereux et plus difficiles. Les menaces asymétriques notamment abondent. L'attaque d'hier contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est un exemple caractéristique. Nous pleurons les personnes tuées, nos pensées vont aux blessés.

Je voudrais aborder trois éléments que nous considérons être d'une importance décisive pour les opérations de paix dans le cadre de la lutte contre ces nouvelles menaces asymétriques : il faut une approche globale; des contingents plus compétents; et de meilleurs renseignements.

Premièrement, je m'arrêterai sur la nécessité d'une approche globale. Lors de la récente visite qu'il a effectué aux Pays-Bas, le Ministre malien des affaires étrangères, M. Diop, a souligné que nous devons nous attaquer au problème de l'extrémisme violent et du terrorisme de façon plus durable. Nous devons donc bien comprendre ce qui amène de jeunes Maliens, souvent modérément pieux, à se décider à rejoindre des groupes terroristes et nous attaquer pleinement à ces facteurs. Nous devons nous intéresser à leurs espoirs, leurs ambitions et leurs craintes.

Pour cela, nous considérons que les opérations de paix doivent faire partie d'une approche plus intégrée. Il faut faire le lien entre les opérations de paix et d'autres instruments de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité disponibles. Nous devons donc associer le maintien de la paix au processus politique et au développement économique. Aux Pays-Bas, nous employons le terme d'approche « 3D », qui recouvre la diplomatie, la défense et le développement. Nous devons offrir des débouchés économiques aux jeunes qui pourraient être influencés par les idées de l'extrémisme violent. Nous devons nous assurer qu'il existe un horizon politique, et nous devons veiller à prévenir et combattre la violence et à protéger les civils. Seule une démarche intégrée et globale peut garantir des effets durables.

Cela m'amène à mon deuxième point : l'ONU a besoin de contingents de maintien de la paix et de forces de police qui soient mieux formés et mieux équipés pour faire face aux menaces asymétriques.

Comme nous l'avons vu au Soudan du Sud, la protection des civils est devenue un élément essentiel dans un grand nombre de missions. Cependant, les récentes informations fournies sur Djouba, au Soudan

du Sud, démontrent une fois de plus à quel point la formation et le matériel sont importants pour que les missions puissent exécuter leurs mandats.

Concernant le matériel, je tiens à insister sur la question des hélicoptères et autres véhicules résistant aux engins explosifs improvisés. Ces moyens et capacités sont rares et onéreux mais ils sont essentiels pour lutter contre les menaces asymétriques. Ces moyens sont également indispensables pour continuer de multiplier les échanges nécessaires entre les Casques bleus et les populations locales.

Nous nous félicitons que l'ONU envisage des solutions novatrices. Nous saluons en particulier le travail actuellement réalisé en vue d'un plan de rotation à long terme pour les hélicoptères déployés dans le cadre de la MINUSMA, au Mali. Conformément à un tel plan, des pays accepteraient de fournir des hélicoptères pendant une période déterminée dans le cadre d'efforts de planification à long terme. D'une part, il serait ainsi plus facile pour les pays d'engager leurs contingents et moyens et, d'autre part, cela faciliterait les efforts de planification à long terme de l'ONU.

J'en viens à ma dernière remarque : de meilleurs renseignements.

Dans des environnements complexes et dangereux comme au Mali, la collecte, l'analyse et l'utilisation de renseignements sont déterminantes, non seulement pour la bonne exécution du mandat mais également pour la sécurité du personnel des Nations Unies. Nous avons travaillé avec l'ONU en vue de créer et de commencer à utiliser des capacités importantes en matière de renseignements au sein de la MINUSMA. Ces moyens aident les soldats de la paix à voir, entendre et comprendre ce qui se passe autour d'eux. Ils aident les soldats de la paix à comprendre les menaces qui les entourent, à s'attaquer le plus tôt possible à ces menaces, classiques et asymétriques. Nous pouvons tous voir que la notion de renseignement évolue au sein du système des Nations Unies. Nous considérons qu'elle doit encore évoluer compte tenu des menaces asymétriques à l'examen aujourd'hui.

Le Royaume des Pays-Bas prend part aux efforts visant l'utilisation accrue des renseignements dans le cadre des opérations de paix. En bref, travaillons ensemble pour que nos opérations de paix soient plus intelligentes.

Enfin, il est évident que, dans le contexte actuel, l'ONU ne peut plus compter uniquement sur les méthodes habituelles pour lutter contre les menaces asymétriques. Nous devons innover, nous adapter et faire preuve de souplesse. Nous devons intensifier nos efforts pour nous attaquer à ces nouveaux problèmes, avant que des groupes terroristes ne fassent chanceler des processus de paix fragiles, avant qu'un nombre accru de civils ne soient victimes des terroristes, avant de perdre encore plus de soldats de la paix. Nous devons tous travailler ensemble pour rendre les opérations de paix plus efficaces. Œuvrons de concert pour que les soldats de la paix soient mieux équipés et mieux formés, et travaillons ensemble afin d'établir des liens entre les opérations de paix, la diplomatie et le développement durable. Le Royaume des Pays-Bas continuera d'être le partenaire du Conseil de sécurité en vue d'atteindre cet objectif.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

**M. Abdrakhmanov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je félicite la présidence sénégalaise d'appeler l'attention sur les menaces asymétriques auxquelles doivent faire face aujourd'hui les soldats de la paix des Nations Unies, déployés dans des environnements très hostiles où il n'y a pas de paix à maintenir. Nous condamnons avec force l'attaque meurtrière perpétrée hier dans le nord du Mali et qui a coûté la vie à des civils maliens, tué un soldat de la paix togolais et en a blessé plusieurs autres. Nous exprimons nos sincères condoléances aux Gouvernements malien et togolais suite à ce décès tragique.

D'après notre évaluation, sept opérations de maintien de la paix des Nations Unies actuellement déployées doivent faire face à des menaces asymétriques plus nombreuses qui ont fait un grand nombre de victimes. Les opérations de maintien de la paix hybrides d'aujourd'hui sont encore plus vulnérables et il faut donc adopter sans tarder un plan à l'échelle du système pour réduire les risques accrus en adaptant des approches existantes ou en créant de nouvelles stratégies.

Le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (S/2015/682) indique que les opérations de paix des Nations Unies ne sont pas l'instrument approprié pour les opérations militaires de lutte antiterroriste. Nous convenons que l'ONU n'est pas à même de le faire. Dans le même temps, c'est dans des environnements à menaces asymétriques que l'ONU joue un rôle décisif dans la protection des civils et la facilitation

de processus politiques préventifs. Le défi n'est pas de mener une action militaire décisive mais d'appuyer et de renforcer des interventions multipartites préventives permettant d'éviter une instabilité, de promouvoir la bonne gouvernance et de pérenniser la paix.

La clef du succès est donc de s'attaquer de front aux facteurs du terrorisme et de l'extrémisme violent plutôt que de simplement gérer les symptômes. Par conséquent, il faut identifier un certain nombre de domaines dans lesquels des améliorations stratégiques et opérationnelles doivent être apportées afin d'opérer de manière plus sûre et efficace dans des environnements aussi dangereux.

Pour commencer, il faut absolument mieux comprendre le contexte politique et historique et planifier les missions avant de déployer des contingents. C'est encore plus nécessaire dans le cas des missions hybrides et multidimensionnelles comportant de nombreuses composantes dont on a besoin dans des situations décisives. Ces mesures doivent être associées à des efforts visant à apporter un appui technique et en matière de programmes aux institutions afin de renforcer et de consolider l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité, en plus de la diplomatie préventive, une composante essentielle. Nous sommes prêts à partager notre expérience fort utile dans ce domaine.

Les opérations de paix doivent absolument avoir des mandats clairs et disposer de ressources suffisantes pour assurer la sûreté et la sécurité. Pour lutter contre les menaces asymétriques, il est essentiel de renforcer aujourd'hui la formation concernant la lutte contre les engins explosifs improvisés et d'insister sur la fourniture d'un plus grand nombre de véhicules de déminage.

Les missions doivent être en mesure de bien suivre ce qui se passe dans leurs environnements en déployant des capacités en matière de renseignement. La mise en service de nouvelles technologies, tels les drones, utilisées uniquement à des fins de surveillance, d'appréciation de la situation et pour sauver des vies, du personnel des Nations Unies et des populations locales, s'est avérée bénéfique et a donné des résultats durables.

Le Kazakhstan est un État Membre responsable et attaché au maintien de la paix. Il déploie son personnel militaire auprès de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Il est prévu qu'il augmente sa contribution à l'avenir en déployant ses contingents. Mon pays se tient prêt à aider les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à se montrer efficaces et efficientes dans l'exercice de leurs tâches.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

**M. Sandoval Mendiolea** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique remercie le Sénégal d'avoir convoqué cet important débat sur une question qui illustre l'un des défis les plus pressants de notre temps pour certaines opérations de paix. Ces dernières années, nous avons constaté à quel point l'évolution constante des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales obligent ces opérations à s'acquitter de leurs tâches dans des environnements instables et dans des conditions de sécurité précaires, qui compliquent l'exécution de leurs mandats, en particulier lorsqu'elles ne disposent pas des capacités ou des moyens logistiques adéquats. Pour garantir leur efficience, leur efficacité et leur sécurité sur le terrain, il est fondamental que ces opérations aient un mandat clair et précis du Conseil de sécurité, qu'elles disposent de l'équipement adéquat et qu'elles soient dotées de stratégies claires et viables pour s'en acquitter. C'est pourquoi le Mexique considère qu'il est nécessaire de donner aux Nations Unies tous les outils nécessaires pour s'attaquer aux défis que représentent les nouvelles réalités en place s'agissant de la paix et la sécurité internationales – notamment en matière de renseignement.

En dépit de ce qui précède, et comme nous l'avons dit dans les instances compétentes de l'Assemblée générale, nous réaffirmons notre opposition à l'idée de transformer les opérations de maintien de la paix en outils de la lutte contre le terrorisme. De par leur composition et leur nature, ces opérations ne disposent pas du matériel spécifique, des capacités, des renseignements, des moyens logistiques et d'une formation militaire spécialisée dans les opérations antiterroristes. Non seulement essayer de modifier aussi radicalement leurs mandats compromettrait l'essence même de ces opérations, mais cela mettrait également en danger leur personnel et la population civile qu'elles sont chargées de protéger. Dans ce sens, nous adhérons à la recommandation qui figure dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, selon laquelle « [i]l faudrait faire très attention en attribuant des tâches de renforcement visant à affaiblir, neutraliser ou défaire un ennemi donné » (*S/2015/446, p. 13*), notamment les groupes terroristes ou autres acteurs non étatiques.

Le Mexique est conscient que les menaces asymétriques, notamment celles qui proviennent de groupes terroristes, compromettent la mise en œuvre effective de mandats des opérations de maintien de la paix et la sécurité du personnel des Nations Unies. À cet égard, il est de la plus haute importance d'améliorer les échanges entre le Conseil de sécurité et ses comités de sanctions compétents, le Secrétariat de l'Organisation et les pays qui fournissent des contingents aux opérations de paix, afin que le Conseil dispose d'informations claires et précises sur la situation sur le terrain et son évolution dans les pays où lesdites opérations sont déployées. Dans ce sens, nous considérons qu'il est nécessaire d'accorder une attention particulière au renforcement des capacités des opérations de paix déployées dans des environnements complexes, afin de contribuer aux efforts de prévention du pays hôte pour relever ces défis, en particulier en matière d'appui aux programmes de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants, à la réforme du secteur de la sécurité, et à la construction et/ou à la consolidation des institutions judiciaires et pénitentiaires nationales.

De même, nous lançons un appel pour que les efforts de la communauté internationale s'attachent à produire des réponses et des initiatives globales qui cherchent à régler les causes structurelles des conflits et à parvenir ainsi à une paix durable, car ces causes profondes sont souvent propices à la propagation d'idéologies extrémistes susceptibles notamment d'aboutir au terrorisme.

Pour finir, le Mexique profite de la présente séance pour réaffirmer à quel point il est important de mettre effectivement en œuvre les résultats qui découlent des processus d'examen des opérations de paix qui ont eu lieu à la session précédente de l'Assemblée générale et dans le cadre des travaux du Conseil, afin de faire en sorte que les pays en situation de violence et de conflit armé puissent s'engager sur la voie d'une paix pérenne.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Hilale** (Maroc) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de m'acquitter d'un agréable devoir, en vous félicitant pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Votre délégation n'a eu de cesse, depuis qu'elle siège au Conseil de sécurité, de promouvoir les thématiques chères à notre continent, notamment en matière de maintien de la paix avec la présidence du groupe de travail qui y est dédié, et nous vous en sommes très reconnaissants.

J'aimerais également transmettre les excuses de S. E. M. Mezouar, Ministre des affaires étrangères du Royaume du Maroc, qui n'a pu se joindre à nous aujourd'hui compte tenu de sa fonction de Président de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qu'il a ouverte ce matin.

Enfin, j'aimerais vous remercier pour le choix de cette thématique à laquelle nous portons un intérêt particulier en tant que pays fournisseur de contingents, car les opérations de maintien de la paix sont désormais confrontées au terrorisme, aux réseaux criminels transnationaux et aux trafics en tous genres. L'actualité s'est également immiscée dans ce débat, avec le regrettable incident qui a coulé la vie à un Casque bleu togolais et a fait sept blessés, ainsi que des victimes civiles. Nos condoléances vont aux peuples du malien et togolais.

Le maintien de la paix des Nations Unies a énormément évolué depuis sa création. Dès les années 50 et jusqu'à la fin du siècle dernier, le maintien de la paix qualifié aujourd'hui de traditionnel se limitait à observer les cessez-le-feu et à être une force d'interposition. D'ailleurs, jusqu'à présent, les observateurs militaires ne sont pas armés. Néanmoins, compte tenu de l'évolution de la nature et de l'ampleur des conflits contemporains, les opérations de maintien de la paix ont dû s'adapter et évoluer. De plus, l'éventail de leurs actions s'est considérablement élargi, englobant de nombreuses tâches de consolidation de la paix telles que le renforcement des capacités des pays hôtes et un soutien en matière de désarmement, démobilisation et réintégration, de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit, pour ne citer que ces domaines. Les missions contemporaines dites multidimensionnelles font également face à un phénomène nouveau, les menaces asymétriques. Une menace asymétrique est une notion assez large qui peut être sujette à diverses interprétations, par conséquent nous nous limiterons durant cette intervention à la menace terroriste, à l'extrémisme violent et au crime organisé et ses activités connexes auxquels sont confrontées les opérations de maintien de la paix, en particulier la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

La menace terroriste est réelle et impacte de manière significative la sécurité et la sûreté des Casques

bleus, ainsi que des populations civiles. Le Maroc, en tant que pays fournisseur de contingents, s'inquiète de la banalisation des décès de Casques bleus, et espère que ce type de débat et les discussions en cours aux Nations Unies permettront de remédier à cette situation inédite. Bien que conscients de la nécessité d'adapter les opérations de maintien de la paix à leurs environnements, nous continuons à soutenir fermement les principes du maintien de la paix – à savoir l'impartialité, le consentement des parties et le non-usage de la force sauf en cas de légitime défense et de défense du mandat. En effet, comme cela est relevé dans la note conceptuelle (S/2016/927, annexe) qui cite un extrait du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), l'enjeu aujourd'hui pour les opérations de maintien de la paix est davantage de se protéger contre les menaces asymétriques que de lutter contre celles-ci.

Il y a actuellement une tendance qui pousse à l'adoption de concepts et mesures qui nous écartent des principes du maintien de la paix. Or certaines solutions proposées pourraient avoir un impact significatif sur le terrain, à condition qu'elles soient mises en œuvre de manière claire et consensuelle, afin d'éviter que les opérations de maintien de la paix et les Casques bleus soient considérés comme des belligérants, et donc soient une cible face à cette menace. Je me limiterai à deux points pour illustrer mes propos.

Premièrement, le renseignement. Les opérations de maintien de la paix ont de tout temps effectué de la collecte et de l'analyse de l'information, et de nombreux mécanismes existent – cellule d'analyse conjointe de la Mission, centre d'opérations conjoint, avions de reconnaissance, etc. Compte tenu de la situation particulière de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, une unité de renseignement rattachée à la Mission a été déployée, à savoir le Groupe de centralisation du renseignement. Malheureusement, cette expérience n'a pas eu l'effet escompté pour diverses raisons sur lesquelles nous ne nous attarderons pas durant ce débat. Par contre, cette expérience a eu le mérite de souligner l'importance de modalités claires en la matière afin de relever certains des défis auxquelles le Groupe de centralisation du renseignement a été confronté, tels que le partage de l'information et sa propriété ou encore la connaissance du terrain. Nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur ce sujet à maintes reprises.

Ce dont l'ONU a besoin, c'est de réadapter les moyens existants et d'optimiser l'usage des informations à sa disposition. Le simple fait d'utiliser le terme « renseignement » peut porter à confusion et pourrait même porter préjudice à l'image de la Mission, qui pourrait être perçue comme partie au conflit. Il en est de même pour la coopération avec les entités onusiennes engagées dans la lutte contre le terrorisme ou d'institutions telles qu'Interpol. Il est indispensable de clarifier et de préciser les termes de cette coopération, et de veiller à ce qu'elles soient conformes aux principes du maintien de la paix.

Deuxièmement, l'usage de nouvelles technologies. On entend souvent dire que le maintien de la paix ne peut continuer à relever les défis du XXI$^{e}$ siècle avec des outils du XX$^{e}$ siècle. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point. Là où les avis divergent, c'est sur l'opérationnalisation de ces moyens. Lorsque l'on parle de nouvelles technologies, nous pensons généralement aux drones. Ces outils modernes, qui peuvent être très efficaces en termes de surveillance, ont démontré leur utilité et leur efficacité dans certaines situations. Mais les réticences sur leur utilisation proviennent essentiellement du fait que jusqu'à présent, bien qu'ils soient déployés dans trois missions, il n'existe toujours pas de modalités d'utilisation claires. De nombreuses questions liées à la confidentialité et à l'exploitation des données ou encore au champ d'action de ces appareils demeurent sans réponse. Aussi nous saisissons cette occasion pour réitérer notre appel afin que des discussions soient entamées à ce sujet, principalement au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, seul organe habilité à prendre des décisions en la matière.

D'autres moyens technologiques modernes tels que des caméras de surveillance sophistiqués par exemple, ou des équipements de protection des forces gagneraient à être utilisés davantage.

Ce débat vient à point nommé, au moment où les discussions sur l'avenir du maintien de la paix onusien battent leur plein. En effet, suite au processus d'examen mené par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, nous sommes amenés à réfléchir, tous ensemble, aux moyens de rendre le maintien de la paix plus efficace et plus adapté aux nouvelles réalités. Dans cette optique, permettez-moi de partager avec vous quelques pistes de réflexion sur le sujet de notre débat d'aujourd'hui.

Premièrement, nous devrions avoir une meilleure connaissance des menaces qui pèsent sur les missions en améliorant les études préalables du milieu d'engagement, processus à ne pas confondre avec le renseignement. Cette démarche facilitera également la planification des missions, prenant en compte tous les aspects spécifiques au cadre d'engagement.

Deuxièmement, il faut mettre en place les conditions qui favoriseraient le contact et la communication avec les populations locales. En effet, les populations locales demeurent les principales sources d'informations. Dans ce cadre, il est important d'inclure les langues dans les critères de sélection des contingents, notamment le français, langue communément utilisée dans la majorité des opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, il faut mettre à la disposition des troupes déployées l'équipement adéquat, sur la base de l'étude préalable du terrain. À cet égard, une révision de l'état des équipements requis pourrait par exemple être envisagée, afin qu'il prenne en compte davantage les spécificités du théâtre de déploiement.

Quatrièmement, il faut adapter les formations pré-déploiement aux réalités du terrain et les renforcer.

Cinquièmement, je voudrais souligner l'importance de la doctrine. Si les principes du maintien de la paix sont respectés – notamment la neutralité, l'impartialité, le consentement des parties et le non-usage de la force sauf en cas de légitime défense et de défense du mandat –, certaines tâches ou missions qui transforment le personnel en uniforme en cible des terroristes ne seraient pas envisagées.

**Mme Murmokaitė** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la délégation sénégalaise d'avoir organisé ce débat public, qui arrive à point nommé. Comme d'autres orateurs l'ont indiqué, les soldats de la paix des Nations Unies opèrent aujourd'hui dans l'environnement le plus difficile de toute l'histoire du maintien de la paix et de plus en plus dans des régions où il n'y a pas de paix à maintenir. Les dernières attaques au Mali et les pertes en vies humaines qui en ont découlé nous rappellent à nouveau les menaces auxquelles les soldats de la paix sont confrontés.

En 2015, le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies Groupe (voir S/2015/446) et le rapport du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont appelé clairement au changement pour toutes les phases des missions. Si elles étaient mises en œuvre, les recommandations figurant dans ces rapports permettraient aux missions de mieux s'acquitter de leur mandat et de mieux protéger les soldats de la paix, qui continuent à perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

La Lituanie s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne. Je voudrais faire la déclaration suivante à titre national.

L'inexistence ou les défaillances des capacités d'appréciation de la situation peuvent porter atteinte à la mise en œuvre du mandat, y compris le mandat essentiel de protection des civils. La prise de décisions par les commandants de la force et leur capacité à protéger leurs troupes sont compromises. Comme l'indique le Groupe d'experts, les données aériennes, géospatiales et géographiques et les autres données recueillies à distance sont d'une importance cruciale pour toutes les missions de maintien de la paix et doivent être disponibles en règle générale.

L'utilisation de technologies dans les opérations de maintien de la paix permettrait d'améliorer l'alerte rapide et les capacités de détection, d'atténuation, de dissuasion et de réaction face aux menaces de violence qui pèsent sur les civils et de protéger les soldats de la paix. Ceci est particulièrement important lorsque les soldats de la paix sont confrontés à des menaces asymétriques, car il est bien plus difficile de les anticiper et de les circonscrire en l'absence de ces données. Nous déplorons les réticences fortes et persistantes de certains États Membres s'agissant de l'utilisation de ces données. Les systèmes de positionnement universel dans les véhicules de mission, les lunettes de vision nocturne, les capacités infrarouges et des communications cellulaires ou satellitaires fiables sont nécessaires pour mieux contrer de telles menaces. En outre, il faut veiller à la disponibilité des services d'évacuation médicale, en particulier lorsque les soldats de la paix opèrent dans des zones à haut risque.

Le recours accru à la technologie doit aller de pair avec l'amélioration du partage de l'information entre les différentes institutions et une meilleure utilisation des outils disponibles aux fins de partage des données. Il faut doter rapidement les cellules d'analyse conjointe des missions, les centres d'opérations conjoints et les systèmes d'information géographique d'effectifs suffisants et de l'équipement nécessaire pour qu'ils puissent mener à bien leurs travaux. On ne doit pas attendre des mois pour pourvoir ces postes, surtout dans

les zones où le personnel est confronté quotidiennement à des menaces asymétriques.

Il faut absolument s'attaquer d'urgence à la menace que représentent les engins explosifs improvisés et à tous les niveaux, de la formation préalable au déploiement à la mise à disposition des capacités de lutte contre les engins explosifs improvisés sur le terrain, y compris les capteurs au sol, les brouilleurs, les radars, la protection des convois et l'utilisation de drones tactiques dans les zones à risque. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent préparer et équiper leurs contingents de manière à ce qu'ils soient à même d'opérer dans des environnements caractérisés par des menaces asymétriques et adapter leurs procédures opérationnelles en conséquence. Il faut déployer des experts en matière de lutte contre les engins explosifs improvisés dans les opérations de paix, chargés de former et de conseiller les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, ainsi que les forces de sécurité des pays hôtes.

Ma délégation salue les efforts déployés par le Service de la lutte antimines de l'ONU pour atténuer les risques liés aux engins explosifs improvisés au Mali, en Somalie et ailleurs, grâce à l'appui des experts, aux formations, au mentorat et à l'équipement mis à la disposition des soldats de la paix qui y sont déployés. Il importe d'explorer et d'établir des partenariats avec d'autres organismes et organisations qui peuvent fournir les compétences specialisées et les capacités nécessaires pour faire face à ces menaces. Un bon exemple de coopération à cet égard est le cours de formation en ligne sur le déminage des itinéraires élaboré par l'OTAN à la demande du Service de la lutte antimines. Nous prenons note de la volonté exprimée par l'OTAN d'identifier et de développer d'autres possibilités de formation, en fonction des besoins et des demandes du Service de la lutte antimines.

Nous nous félicitons de la mise en place du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, qui facilite des échanges plus dynamiques entre le Siège de l'ONU et les États Membres pour garantir la disponibilité et le déploiement en temps opportun des moyens de maintien de la paix de qualité.

La sécurité des soldats de la paix doit faire partie des priorités du Conseil de sécurité au moment de la formulation ou de la modification des mandats de maintien de la paix. Il ne faut pas que les soldats de la paix soient abandonnés à eux-mêmes, face aux menaces asymétriques. De nombreuses recommandations de fond ont été déjà formulées à cet égard, notamment celles qui figurent dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies publié l'an dernier et dans le rapport du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Uni. En ce moment où les ressources se font de plus en plus rares et où le coût humain des menaces asymétriques actuelles au maintien de la paix ne cesse d'augmenter, nous ne pouvons pas nous permettre de continuer à demander que nouveaux rapports soient établis tout en faisant fi de leurs recommandations. Le moment est venu de passer des déclarations sur ce qu'il faut faire à ce qui a été fait, ce qu'il faut améliorer et comment le faire. Les victimes civiles et les soldats de la paix qui sont exposés à ces menaces ont besoin d'actes, et non de paroles.

**M. Scappini Ricciardi** (Paraguay) (*parle en espagnol*) : La délégation paraguayenne voudrait exprimer son profond chagrin suite aux attaques qui ont récemment pris pour cible les missions de maintien de la paix des Nations Unies au Soudan du Sud, au Mali, au Togo et en République centrafricaine, et qui ont fait des victimes parmi le personnel civil, militaire et de police. Nous aussi nous condamnons ces attaques, qui sont autant de violations du droit international et d'atteintes aux droits de l'homme, et exprimons nos condoléances aux familles et aux Gouvernements de ceux qui ont sacrifié leur vie au service des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Dans un contexte marqué par de nouvelles menaces causées par des conflits hybrides et asymétriques émergents, qui accentuent les vieilles insécurités et transforment les opérations de paix et la population civile en cibles, débattre de cette question de manière pragmatique et stratégique revêt une importance sans précédent, et c'est pourquoi ma délégation félicite la présidence sénégalaise du Conseil de sécurité de cette initiative.

La République du Paraguay participe activement à neuf opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment en République démocratique du Congo, au Mali, au Soudan du Sud, en Afghanistan et en République centrafricaine, car elle est convaincue que les opérations de maintien de la paix sont un moyen de concrétiser les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Mon pays est également convaincu que les opérations de paix doivent respecter strictement les principes de consentement des parties, d'impartialité

et de non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou pour défendre le mandat qui leur a été confié. Les opérations de maintien de la paix n'ont pas vocation à lutter contre le terrorisme – cette tâche revient aux États dans lesquels des groupes terroristes sont présents. Néanmoins, elles doivent être préparées à faire face à ces groupes terroristes, et ainsi faire en sorte de pouvoir s'acquitter de leurs mandats.

Conscient de cette situation, le Paraguay attache la plus grande importance à la sélection du personnel devant être déployé dans les opérations de maintien de la paix, en fonction du mérite et des aptitudes de chacun. Avant le déploiement, nous dispensons à ces personnes une formation spécifique, notamment une formation sur la protection des civils. La formation des soldats une fois déployés dans les pays hôtes doit seulement venir compléter celle reçue dans leur pays d'origine. En outre, les capacités – c'est-à-dire les moyens dont ils ont besoin pour honorer leur mandat – sont fondamentales. C'est pourquoi, par l'intermédiaire du Département des opérations de paix et en coopération avec les États et les organisations régionale, le Secrétariat doit veiller à ce que des manuels de déploiement actualisés et des renseignements précis soient fournis aux opérations de paix afin qu'elles puissent s'acquitter efficacement de leurs mandats. Cette responsabilité est particulièrement importante s'agissant des missions de maintien de la paix déployées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Enfin, la délégation paraguayenne engage les délégations des États Membres, les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police, les pays hôtes, le Conseil de sécurité et le Secrétariat à continuer d'œuvrer de concert pour garantir que la coopération et les mesures nécessaires sont en place afin que les contingents déployés dans les opérations de maintien de la paix – particulièrement ceux déployés, comme je viens de le dire, en vertu du Chapitre VII de la Charte – reçoivent en temps voulu les ressources, la formation, le matériel et l'information appropriés pour pouvoir s'acquitter efficacement de leurs mandats.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Mminele** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à féliciter le Sénégal de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et à le remercier d'avoir convoqué ce débat important et opportun sur les opérations de paix face aux menaces asymétriques. Nous voudrions aussi remercier le Ministre sénégalais des affaires étrangères et le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, de leur observations pertinentes.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés et souhaite faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Durant les 70 années qui se sont écoulées depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, jamais la nécessité pour l'Organisation de préserver les générations futures du fléau de la guerre n'a été aussi grande, comme en attestent la multiplication des conflits et le fait que plus de 125 000 soldats sont actuellement déployés dans 38 missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies.

L'Afrique du Sud est d'avis que les soldats de la paix doivent être déployés en appui aux processus politique ou de paix, œuvrant ainsi à la réalisation de l'objectif de pérennisation de la paix. Nous tenons à dire d'emblée que c'est aux États qu'il incombe au premier chef de protéger les civils à l'intérieur de leurs frontières, y compris contre les menaces terroristes. Comme cela est souligné dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix publié en 2015 (voir S/2015/446), les missions des Nations Unies ne devraient pas être chargées de mener des opérations militaires de lutte antiterroriste, parce qu'elles ne sont pas adaptées pour de telles actions.

La nature des conflits évolue et de nouvelles menaces asymétriques à la paix et à la sécurité internationales continuent de se faire jour, ce qui met en péril la paix et la sécurité des États et des régions. Les attentats perpétrés récemment dans le monde et contre des missions de maintien de la paix ont révélé le caractère impitoyable et odieux du terrorisme. L'Afrique du Sud, à l'instar du reste de la communauté internationale, condamne fermement ces attaques et réaffirme que le terrorisme, sous quelque forme que ce soit et où qu'il frappe, doit être condamné.

L'ONU est actuellement présente dans une multitude d'environnements où existent des menaces asymétriques et violentes, comme par exemple en Somalie, en Libye, au Mali, en Iraq et en Afghanistan. En tant qu'organe habilité à déployer des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Conseil de sécurité doit veiller à ce que ces opérations disposent de toutes les ressources dont elles ont besoin et soient dotées d'un mandat approprié pour répondre aux situations

particulières qui caractérisent les environnements dans lesquels elles sont déployées.

En tant que pays fournisseur de contingents, l'Afrique du Sud estime qu'il nous incombe de faire en sorte que nos contingents puissent opérer dans un environnement sécurisé. Dans un contexte de menaces asymétriques où nos contingents et le personnel des Nations Unies sont vulnérables et le mandat de l'opération de paix menacé, la mission doit avoir les ressources et le matériel suffisants pour assurer sa protection et défendre son mandat. En outre, lorsque les processus de paix sont entravés et les moyens de protection non militaires inadéquats, les missions de maintien de la paix qui ont expressément pour mandat de protéger les civils doivent contribuer à la protection des civils, y compris par l'emploi de la force, dans le cadre d'une riposte musclée à ces menaces.

La notion de stabilisation a besoin d'être clarifiée. De nombreuses missions semblent avoir du mal à trouver un équilibre entre stabilisation et tâches militaires, étant donné que la stabilisation requiert des actions civiles et de police supplémentaires dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. C'est pourquoi une meilleure compréhension du contexte et une bonne planification de la mission avant le déploiement sont nécessaires.

En outre, en ces temps modernes, nous devons utiliser tous les moyens pertinents, notamment technologiques, afin de renforcer l'efficacité des opérations de paix des Nations Unies face aux menaces asymétriques. Le déploiement de la Brigade d'intervention de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo est un exemple crédible de ce qui peut être fait pour lutter contre les menaces potentielles auxquelles est exposée une mission de paix.

L'Afrique du Sud sait que la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité. Toutefois, dans le même temps, ce sont souvent les organisations régionales, comme l'Union africaine, qui sont les premières à intervenir et à se déployer rapidement pour stabiliser les situations de conflit, selon qu'il convient, permettant ainsi à l'ONU de se déployer quand les conditions sont plus favorables. C'est pourquoi la réticence du Conseil à financer pleinement les opérations que mène l'Union africaine au nom de la communauté internationale est préoccupante. À cet égard, l'Afrique du Sud demande qu'on ait recours aux contributions statutaires de l'ONU pour garantir un financement prévisible, durable et souple des opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité.

En conclusion, mon pays réaffirme que le terrorisme et l'extrémisme violent ne peuvent pas être vaincus militairement, ni endigués en recourant exclusivement à la force et à des mesures coercitives. Nous pensons que le seul moyen de voir nos efforts collectifs aboutir consiste à s'attaquer aux causes profondes par le biais de la coopération internationale. Promouvoir des solutions politiques visant à régler les conflits et créer les conditions d'un avenir meilleur pour tous sur le long terme contribuera pour beaucoup à lutter contre les menaces asymétriques.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Roet** (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer l'immense appréciation d'Israël aux hommes et femmes des forces de maintien de la paix des Nations Unies pour leur courage, dans notre région et dans le reste du monde. Ils risquent leur vie pour protéger les civils et maintenir la stabilité et la sécurité dans des zones sensibles du monde entier. Nous applaudissons leur bravoure et leur volonté de dévouer leur vie à la promotion de la paix, et nous prions pour qu'ils rentrent sains et saufs auprès de leurs familles et de leurs proches.

Je tiens également à remercier le Sénégal et le Président du Conseil de sécurité d'avoir convoqué cet important débat.

Ces dernières années, il est devenu de plus en plus urgent d'aborder cette question. Pour Israël, les menaces asymétriques ne sont pas une simple notion théorique, mais un problème bien réel et extrêmement important. Israël vit avec la réalité de ces menaces terroristes depuis de nombreuses années, sur tous les fronts. Nous devons faire face à cette fueste réalité au quotidien, et c'est également le cas des missions de maintien de la paix des Nations Unies qui opèrent en Israël et dans les pays voisins – la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). L'environnement de sécurité problématique créé par les groupes terroristes et les acteurs non étatiques dans la région met en danger le personnel de l'ONU et ses opérations de maintien de la paix.

La FINUL joue un rôle clef dans l'application de la résolution 1701 (2006) et contribue à maintenir la stabilité dans notre région déchirée par les conflits. Il

faut du courage et de la détermination pour opérer dans le sud du Liban, un territoire contrôlé par une organisation terroriste. Je saisis cette occasion pour remercier les pays fournisseurs de contingents de leur appui continu, et le commandant de la force de la FINUL, le général de division Michael Beary, de l'Irlande, de son dynamisme et des efforts qu'il déploie pour garantir la stabilité dans la région. Je tiens également à souligner qu'Israël est disposé à coopérer pleinement avec la FINUL et à collaborer dans le cadre des préparatifs de l'examen périodique universel prévu en février.

Tout en reconnaissant l'importance du rôle de la FINUL, nous ne devons pas oublier qu'il reste beaucoup à faire sur ce front, car l'organisation terroriste Hezbollah, désignée comme telle par la communauté internationale et qui agit pour le compte de l'Iran, demeure un facteur d'instabilité et de chaos important dans la région. Dans le paragraphe 8 de la résolution 1701 (2006), le Conseil appelle au

> « désarmement de tous les groupes armés au Liban, afin que… seul l'État libanais soit autorisé à détenir des armes et à exercer son autorité au Liban ».

Malheureusement, comme nous l'avons souligné à de nombreuses reprises dans cette salle, cette résolution n'a jamais été pleinement mise en œuvre. De fait, même si plus de 10 000 soldats de la paix de la FINUL sont déployés sur le terrain, l'arsenal du Hezbollah est passé de 7 000 à plus de 120 000 roquettes durant les 10 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006) – je le répète, 120 000 roquettes.

Le Hezbollah implante son arsenal dans les infrastructures civiles du sud du Liban, et il stocke des lance-roquettes et cache des armes dans des écoles, des hôpitaux et des habitations privées ou à proximité. Nous avons, par le passé, fourni au Conseil des cartes qui prouvent ce fait sans l'ombre d'un doute. Pourtant, en dépit de ces preuves et de la présence massive de la FINUL dans la région, ces informations ne sont pas reflétées dans les rapports de la FINUL. Cette erreur doit être corrigée. Ce que nous observons dans les rapports est une tendance inquiétante à gêner les déplacements de la FINUL dans le sud du Liban. Ces incidents empêchent la FINUL d'honorer pleinement son mandat. Nous espérons que la FINUL signalera tout incident de ce type qui compromet sa capacité à surveiller efficacement la région et à rendre compte dans le détail de la situation sur le terrain.

Le Hezbollah a clairement fait savoir, par ses paroles et par ses actes, non seulement qu'il aspire à attaquer Israël avec des roquettes tirées depuis le territoire du Liban, mais également qu'il tente activement de perpétrer des attaques sur le territoire israélien. Pas plus tard que le mois dernier, il est apparu que le Hezbollah a créé une infrastructure de terreur dans le village de Ghajar. Des agents du Hezbollah ont recruté des habitants du village qui s'adonnaient au trafic de drogue et leur ont ordonné de commettre des attaques terroristes destructrices dans la ville de Haïfa, la troisième ville la plus peuplée d'Israël, et dans d'autres sites potentiels en plein cœur d'Israël. Ce n'est que grâce à la vigilance des forces de sécurité israéliennes que ces attaques meurtrières ont été prévenues et que de nombreuses vies ont été sauvées.

Le Hezbollah pose une menace non seulement aux peuples israélien et libanais, mais également à la stabilité de l'ensemble de la région. Cette organisation, fondée et soutenue par l'Iran, participe aux conflits au Yémen et en Syrie, aide le régime d'Assad à massacrer sauvagement le peuple syrien et prolonge la guerre dévastatrice au Yémen.

La connexion entre le Hezbollah et l'Iran n'est plus un secret – le Hezbollah en est fier et en parle ouvertement. Son chef, Hassan Nasrallah, a lui-même admis que

> « Le budget du Hezbollah, ses revenus, ses dépenses… viennent de la République islamique d'Iran. … De la même manière que nous recevons les roquettes que nous utilisons pour menacer Israël, nous recevons notre argent ».

Ces paroles constituent non seulement une violation des obligations du Liban en vertu des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006), mais également une violation par l'Iran de la résolution 2231 (2015), qui interdit à l'Iran de transférer des armes ou du matériel connexe. Le Liban, État Membre de l'ONU qui se prétend souverain et indépendant, ne peut être absous de toute responsabilité en ce qui concerne l'application de ces résolutions ni du devoir qu'il a de ne pas laisser une organisation terroriste s'implanter sur son territoire.

La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, qui a été créée pour garantir l'application de l'accord de cessez-le-feu signé en 1974 par la Syrie et Israël, a vécu l'expérience dévastatrice d'un pays déchiré par la guerre. Après l'enlèvement de membres philippins et fidjiens du personnel de la FNUOD par des groupes

terroristes en Syrie en 2013 et 2014, respectivement, et du fait de l'incapacité du régime syrien à garantir la sécurité des soldats de la paix, cette mission de maintien de la paix a été contrainte de se retirer de la zone de séparation. Ainsi, la FNUOD opère exclusivement dans la partie israélienne des hauteurs du Golan depuis septembre 2014.

Depuis, Israël appuie et facilite les travaux de la FNUOD, et il maintiendra cet appui pour permettre à la FNUOD de s'acquitter de son mandat dans la sûreté et la sécurité. Nous saluons la décision prise par le Département des opérations de maintien de la paix de retourner progressivement dans la zone de séparation et nous continuerons de collaborer avec la FNUOD pour faciliter un redéploiement progressif et coordonné. Israël comprend que la FNUOD exige des garanties de sécurité pour le personnel de la mission à la lumière de la situation en Syrie, et il a donc établi des procédures temporaires pour leur faciliter la circulation entre les secteurs alpha et bravo.

La FNUOD joue un rôle crucial dans le maintien de la stabilité le long de la frontière, en particulier au vu des nombreuses attaques lancées depuis la Syrie contre Israël, dont le nombre a malheureusement augmenté au cours de l'année écoulée. Rien que durant le mois de septembre, des roquettes ont été lancées à six reprises depuis la Syrie et ont frappé des positions proches de villes et de villages à l'intérieur du territoire israélien, mettant en danger la vie de citoyens israéliens. Heureusement, ces attaques n'ont pour le moment fait aucune victime.

Je réitère qu'Israël tient le Gouvernement syrien pour responsable de tous les actes commis sur le territoire syrien, et Israël exige que le régime syrien honore l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974. Nous ne tolérerons pas le moindre débordement en provenance de la Syrie, et nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour protéger notre population civile.

Je saisis cette occasion pour remercier le Département des opérations de maintien de la paix et les États Membres qui fournissent des contingents de maintenir la présence et les activités de l'ONU, et ce en dépit de l'instabilité qui règne en Syrie. Nous remercions également le commandant de la force de la FNUOD, le général de division Jai Shanker Menon, de l'Inde, pour son action énergique à la lumière des nombreux problèmes qu'il doit affronter.

Nous ne pouvons pas nous attaquer aux fléaux d'aujourd'hui avec le matériel et la technologie d'hier. Dans un trop grand nombre de cas, les soldats de la paix des Nations Unies ne disposent ni du matériel ni de la technologie nécessaires pour s'acquitter de leur mandat et protéger pleinement les civils et eux-mêmes. Israël se réjouit d'appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans leur tâche importante, et il a beaucoup à offrir en termes de technologie de pointe, de protection des civils et de protection des soldats de la paix. Israël collabore avec l'ONU dans le domaine de l'assistance médicale afin de fournir une formation aux premiers secours au personnel des Nations Unies pour généraliser cette compétence importante au sein de toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies. D'autre part, Israël a récemment offert d'aider l'ONU à réduire l'empreinte carbone de ses opérations de maintien de la paix en introduisant une technologie israélienne dans les domaines des énergies renouvelables et du traitement de l'eau. Nous attendons avec intérêt de poursuivre nos échanges et notre coopération avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans ces domaines ainsi que dans d'autres. Tout en reconnaissant le rôle important que jouent les missions de paix dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous prions pour que nos enfants puissent un jour vivre dans un monde où elles ne seront plus nécessaires.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Gambie.

**M. Tangara** (Gambie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à féliciter la République du Sénégal de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes certains, Monsieur le Président, que compte tenu du rôle essentiel joué par le Sénégal dans la paix et la sécurité mondiales et étant donné les compétences internationalement reconnues de votre Ministre des affaires étrangères, M. Mankeur Ndiaye, le présent débat restera dans les annales des délibérations du Conseil de sécurité comme l'un des plus instructifs et des plus fructueux.

Le débat d'aujourd'hui sur les opérations de paix face aux menaces asymétriques est opportun. Le concept de maintien de la paix a été lancé par l'ONU pour éteindre les flammes des conflits internes ou entre États, sauver des vies et des biens, et faciliter et favoriser la réconciliation et la reconstruction. Conformément à cette vision, les femmes et les hommes courageux que sont les Casques bleus des Nations Unies sont en première ligne

des conflits, risquant leur vie au quotidien et, parfois, payant le prix ultime. Malheureusement, les théâtres des opérations de maintien de la paix ont radicalement changé et sont menacés par de graves défis, notamment des attaques violentes et mortelles perpétrées contre les soldats de la paix des Nations Unies. La situation est si grave que dans certaines zones de conflit, nos soldats de la paix sont plus préoccupés par leur propre protection que par la mise en œuvre de leur mandat. On compte plusieurs facteurs pouvant expliquer la détérioration des conditions de sécurité dans les pays où sont menées des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Pour commencer, beaucoup, si ce n'est la plupart des pays où se trouvent des opérations de maintien de la paix font face à une multitude de mouvements rebelles qui se sont créé des fiefs, menaçant ainsi la cohésion nationale. Les bandes criminelles pèsent également dans l'équation en tirant parti des lacunes sécuritaires pour mener leurs activités criminelles. L'environnement du maintien de la paix est encore rendu plus difficile par la prolifération des armes, et, dans de nombreux cas, l'armée nationale, qui devrait se charger de la sécurité nationale, est mal équipée pour gérer la situation. Un autre fait préoccupant est la présence de groupes terroristes dans les zones de maintien de la paix. Au Mali, par exemple, nous avons vu comment les terroristes peuvent semer le chaos dans un pays et parmi les Casques bleus. L'on ne peut que rappeler avec accablement la folie destructrice des terroristes au Mali, qui ont profané les mosquées et les lieux saints, vandalisé les monuments historiques et incendié d'anciennes bibliothèques et autres objets d'art. Leurs attaques contre les soldats de la paix des Nations Unies ont été fermement condamnées, et nous élevons une fois encore notre voix pour réitérer notre condamnation.

La Gambie souhaite renouveler l'appel en faveur d'une action collective contre le terrorisme et les criminels qui attaquent les Casques bleus. Les terroristes n'ont que mépris pour l'humanité. Ces criminels, qui ne cherchent qu'à vendre de la drogue et à profiter de la traite des êtres humains et d'autres activités funestes, continueront d'attaquer les soldats de la paix des Nations Unies, qui sont perçus comme des obstacles à leurs entreprises diaboliques.

(*l'orateur poursuit en français*)

Bien que les Casques bleus ne soient pas impliqués dans le conflit du Nigéria contre Boko Haram, nous savons tous la situation qui prévaut et nous saluons l'initiative prise par le Niger, le Nigéria, le Tchad et le Cameroun de mutualiser leurs efforts pour combattre cet ennemi de l'intérieur, un ennemi qui dort et mange avec nous, mais qui, à la moindre occasion, trompe notre vigilance pour nous frapper. Il est donc important de travailler à un réseau d'échange d'informations.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Nous demandons donc à tous les pays, en particulier ceux de la sous-région, d'œuvrer à la création d'un réseau d'échange d'informations afin que nous puissions trouver l'ennemi qui vit parmi nous.

Toutes les défaillances et les atrocités que je viens d'énumérer sont possibles du fait de l'existence de frontières poreuses, qui permettent la libre circulation des rebelles et de leurs armes.

Nous accordons une grande importance aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, car elles sont un moyen efficace de sauver les pays de la désintégration. Elles sont un moyen efficace de prévenir la guerre et les troubles civils. Je dirais même qu'elles sont un moyen efficace de protéger les faibles et les innocents. Toutefois, malgré tous leurs mérites, les opérations de maintien de la paix continueront d'être menacées si des mesures concrètes ne sont pas prises pour revitaliser leur mandat et accroître leur robustesse afin d'en faire non seulement une force de dissuasion, mais également une force de puissance chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Ce n'est pas un appel à transformer nos forces de maintien de la paix en forces antiterroristes, mais vise plutôt à répondre au reproche d'après lequel, si les soldats de la paix ne peuvent pas se protéger ou se défendre eux-mêmes, on ne peut attendre d'eux qu'ils protègent et défendent des civils innocents. La Gambie est d'avis que si nous voulons assurer l'efficacité des opérations de paix et la sécurité du personnel de maintien de la paix, les conditions suivantes doivent être réunies.

Premièrement, lors de la planification et du déploiement d'une force de maintien de la paix, le Conseil de sécurité doit envisager d'équiper les forces de maintien de la paix d'armes capables de répondre à la force meurtrière de rebelles, de terroristes et de groupes criminels qui peuvent attaquer les civils ou les soldats de la paix.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit de toute urgence créer un comité militaire composé d'experts réputés de haut niveau pour examiner les règles d'engagement et de comportement applicables aux

opérations de maintien de la paix et établir les modalités de protection des soldats de la paix.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit également envisager de créer des forces régionales de déploiement rapide qui pourraient être mobilisées pour entrer dans un pays lorsque les Casques bleus sont assiégés ou en danger.

Quatrièmement, les pays acceptant une force de maintien de la paix des Nations Unies doivent conclure avec l'ONU un accord par lequel ils s'engagent à entreprendre des réformes judiciaires afin de faciliter la paix et l'état de droit.

Le Conseil de sécurité doit également faire pression sur les pays en conflit pour les amener à épouser la cause de la paix en mettant en place des conseils de paix et de réconciliation.

Il y a beaucoup d'autres suggestions possibles, mais nous pensons que ces propositions font partie intégrante de l'examen global qui doit être réalisé si nous voulons nous attaquer aux menaces asymétriques qui pèsent sur les opérations de maintien de la paix.

Pour terminer, il n'est aucune tâche actuellement menée par l'ONU qui soit plus noble que celle des opérations de maintien de la paix, et je souhaite qu'il soit pris acte de la gratitude de la Gambie pour la précieuse contribution des Casques bleus à la paix et à la sécurité mondiales.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

**M. Konfourou** (Mali) : Je voudrais, pour commencer, vous exprimer, Monsieur le Président, les regrets de S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères du Mali, qui, pour des contraintes d'agenda, n'a pas pu être parmi nous cet après-midi. Il m'a chargé, cependant, de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation malienne pour l'accession de votre beau pays, la République sœur du Sénégal, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de novembre et, en même temps, saluer la tenue de ce débat ministériel sur la problématique des menaces asymétriques pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Avant de poursuivre, qu'il me soit permis de saluer la délégation russe pour sa présidence remarquable du Conseil de sécurité, le mois dernier. Dans ce chapitre, il me plaît également de saluer toutes les personnalités intervenues ce matin, qui ont partagé leurs contributions avec nous.

Au nom du Gouvernement malien, je me plais de remercier toutes les délégations qui ont bien voulu exprimer leur compassion et leur solidarité avec le Mali suite aux attaques meurtrières de ces derniers jours. Par la même occasion, je présente les condoléances émues du peuple malien aux Gouvernements français et togolais pour la perte de leurs soldats tombés au Mali. Je n'oublie pas les familles endeuillées de mes propres compatriotes.

L'actualité et la pertinence de ce thème ne sont plus à démontrer, en particulier pour le Mali qui abrite, comme chacun le sait, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), depuis le 1er juillet 2013. Hier, un convoi logistique escorté de la MINUSMA était encore, hélas, l'objet d'une nouvelle attaque aux engins explosifs improvisés. Nous sommes amenés encore à déplorer trois morts, dont un Casque bleu togolais et deux civils maliens, ainsi que sept blessés. Le même jour, un camp des forces armées et de sécurité du Mali a été attaqué à 2 heures du matin par des hommes armés non encore identifiés. La veille, c'est-à-dire le 5 novembre, un soldat français tombait malheureusement sur le champ d'honneur, suite à l'explosion d'une mine au passage de son véhicule.

Voilà la situation au jour le jour, au Mali : les attaques asymétriques indiscriminées sont le lot quotidien des populations civiles, des forces de défense et de sécurité du Mali, de la force française de l'Opération Barkhane et de la MINUSMA. Comme vous l'avez rappelé ce matin, Monsieur le Président, le bilan humain et matériel de ces attaques asymétriques indiscriminées est très lourd : plus de 58 personnes de la MINUSMA entre 2015 et 2016, faisant du Mali le pays considéré le plus dangereux pour le personnel des Nations Unies. La force française a perdu 18 hommes, depuis le 11 janvier 2013. Ce sont les forces de défense et de sécurité du Mali et les populations civiles maliennes qui ont payé le prix le plus fort, avec des centaines de morts et de blessés. Je n'oublie pas les destructions abjectes dont les monuments historiques de mon pays ont été l'objet, non plus que les dégâts matériels importants.

Ces statistiques font froid dans le dos. Elles interpellent la conscience humaine, surtout que personne ne peut prédire la fin de ces multiples attaques asymétriques ou aux engins explosifs improvisés, suivies de rafales d'armes automatiques.

Le peuple malien n'est pas fier que le Mali, il y a peu havre de paix et de stabilité, soit cité comme le pays

le plus dangereux, particulièrement pour les enfants des nations amies venus nous aider à rétablir la paix dans notre pays. C'est pourquoi le Gouvernement malien n'a de cesse d'alerter les Nations Unies et ses autres partenaires sur la nécessité d'adapter le mandat de la MINUSMA à son environnement difficile, dangereux et complexe. À cet égard, le Gouvernement malien se réjouit que le Conseil de sécurité ait accédé à sa demande, en adoptant la résolution 2295 (2016), qui donne une posture plus proactive et robuste à la MINUSMA dans l'exécution de son mandat. Je voudrais à cet égard dire que cette adaptation du mandat de la MINUSMA à son environnement vise d'abord à protéger la Mission elle-même, son personnel et ses installations contre les attaques répétées menées par des forces hostiles, de manière à lui permettre ensuite de faire face aux autres dimensions de sa mission, y compris la protection des populations civiles.

Il ne s'agit donc pas, comme nous l'entendons souvent, de faire exécuter par la MINUSMA des missions de lutte antiterroriste. Nous savons qu'une opération de maintien de la paix n'a pas vocation à faire cette lutte antiterroriste. Toutefois, elle a le devoir et la responsabilité de prendre toute mesure utile pour se protéger et exécuter normalement son mandat.

Il est inquiétant de constater que, cinq mois après son adoption par le Conseil de sécurité, les dispositions pertinentes de la résolution 2295 (2016) tardent cependant à se concrétiser. En effet, comment ne pas être préoccupé par le constat alarmant de la pénurie, notamment de véhicules blindés de transport de troupes, de véhicules de soutien logistique et d'autres équipements logistiques essentiels, dont a fait état M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, lors de la présentation du dernier rapport du Secrétaire général (S/2016/819) sur la situation au Mali (voir S/PV.7784), le 6 octobre dernier. De même, le retrait annoncé de trois des cinq unités d'hélicoptères, actuellement sur les théâtres de déploiement, et le manque criant d'unités d'hélicoptères d'attaque constituent de sérieuses sources de préoccupation. Je voudrais ici saluer la lueur d'espoir donnée par l'Allemagne et le Canada à cet égard.

Aussi, l'environnement du théâtre d'opérations au Mali exige que les contingents déployés soient dotés d'équipements et de formation adaptés et respectant les standards des Nations Unies, y compris les vecteurs aériens. Il exige également le partage des renseignements et l'usage des technologies adaptées – je pense particulièrement aux drones et aux caméras de surveillance.

Le Gouvernement du Mali est parfaitement conscient de sa responsabilité première dans la protection des civils et dans la sécurisation du territoire national. Il est également conscient que la lutte contre le terrorisme dans notre pays relève, au premier chef, des prérogatives des forces armées et de sécurité du Mali, ainsi que de l'ensemble des institutions nationales compétentes – je parle des secteurs de la justice et des finances, des services de renseignements et des douanes. C'est pourquoi le Gouvernement travaille au quotidien et sans relâche, souvent avec l'appui très apprécié des partenaires, à la reconstruction et au renforcement des capacités opérationnelles de nos forces et de l'ensemble des services nationaux concernés, en vue de leur permettre de s'acquitter de leur mission régalienne de protection des populations civiles et de leurs biens et de sécurisation de l'ensemble du territoire national. À cet égard, je salue l'appui significatif de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux notamment l'Union européenne, à travers la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes, et les Nations Unies.

Cependant, il ne faut jamais se méprendre : l'efficacité de la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, les trafics en tout genre qui alimentent ces crimes organisés réside dans la coopération avec les pays voisins, la coopération sous-régionale, régionale et internationale. Dans ce sens, le Groupe de cinq pays du Sahel est un exemple édifiant. Sa force conjointe en constitution est un outil adapté à l'environnement sécuritaire de la région. D'autres mécanismes sous-régionaux et régionaux aussi importants sont prévus. Il s'agit notamment de la Force africaine en attente, qui constitue le pilier militaire de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et du Comité d'état-major opérationnel conjoint, chargé de coordonner les actions militaires antiterroristes de l'Algérie, du Mali, de la Mauritanie et du Niger.

Participent également de cette dynamique de coopération sous-régionale les patrouilles mixtes et conjointes le long des frontières communes de certains pays voisins, le droit de poursuite et le partage de renseignements. Il est tout aussi important de travailler ensemble pour prévenir et lutter contre les causes profondes de ces activités criminelles dans nos sociétés, qui ont pour noms, pauvreté extrême,

chômage – notamment des jeunes –, exclusion, marginalisation, et j'en passe.

Pour terminer, le peuple malien reste éternellement reconnaissant à toutes les nations amies, pour les sacrifices souvent ultimes payés par leurs enfants pour la paix et la stabilité au Mali. Nous n'oublierons jamais ce pacte de sang et nous rendrons toujours un hommage appuyé à toutes les victimes tombées sur le champ d'honneur au Mali. Enfin, je salue, au nom du Gouvernement du Mali, le travail remarquable réalisé par la MINUSMA dans un environnement que je sais particulièrement difficile.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant du Nigéria.

**M. Bosah** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation sénégalaise d'avoir convoqué le présent débat public, et pour son excellente note conceptuelle (S/2016/927, annexe) qu'elle a élaborée afin de guider nos échanges. Nous savons gré au Secrétaire général adjoint de nous avoir fait part de ses vues sur le sujet. Notre appréciation va également à la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, au Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ainsi qu'à toutes les autres personnes qui ont fait des exposés.

Veuillez, Monsieur le Président, transmettre à S. E. M. Mankeur Ndiaye les meilleurs vœux de mon Premier Ministre, M. Geoffrey Onyeama, qui est au regret de ne pas pouvoir participer à la présente séance.

Depuis leurs débuts, les opérations de paix des Nations Unies constituent un élément vital de l'architecture de sécurité mondiale. Elles sont une inspiration et une source d'espoir pour les victimes des conflits. Il incombe à toutes les parties concernées de faire en sorte que les opérations de paix conservent leur utilité aujourd'hui comme à l'avenir. Cela suppose des efforts collectifs de la part des États Membres pour surmonter les difficultés existantes et naissantes, y compris la multiplication des attaques asymétriques, qui gagnent tant en complexité qu'en gravité. Le Nigéria se réjouit donc de cet important débat qui vise à trouver des moyens de renforcer les capacités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies afin de contrer la hausse des menaces asymétriques, en particulier dans le cadre de l'exécution des mandats de protection des civils.

Même si les Nations Unies font depuis longtemps face à des attentats terroristes, les réseaux terroristes transnationaux représentent une menace fondamentalement différente de celle que pose les groupes armés non étatiques à quoi les soldats de la paix des Nations Unies sont habituellement confrontés. De plus, leurs liens avec la criminalité transnationale organisée et leur recours à des tactiques asymétriques ont un impact opérationnel sensible sur les missions des Nations Unies sur le terrain.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali a suscité des préoccupations au sujet de la nécessité de relever le défi de la mise en œuvre de mandats complexes dans des théâtres d'opérations où des réseaux terroristes transnationaux sont actifs. Au cours des prochaines années, il est très probable que l'Organisation des Nations Unies sera priée de déployer des missions de terrain et d'étoffer sa présence dans des environnements caractérisés par la présence des quartiers généraux de réseaux terroristes transnationaux. Étant donné la complexité des difficultés que posent les menaces terroristes transnationales, nous pensons qu'il est nécessaire que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité accordent la priorité aux mesures qui auront des répercussions immédiates et durables.

L'action préventive doit éclairer la voie des mesures essentielles qui sont prises pour empêcher les réseaux terroristes transnationaux de déstabiliser les États vulnérables, y compris en renforçant les mécanismes politiques pour examiner les doléances, en assurant la sécurité de la population et en rétablissant l'autorité de l'État. Nous soulignons aussi la nécessité d'une amélioration de la compréhension du contexte lors de la planification des missions avant leur déploiement, notamment grâce à la liaison et à la coopération avec les organisations régionales. Les missions doivent pouvoir suivre convenablement les faits qui se produisent dans leur environnement, en déployant des capacités de renseignement et en veillant à ce qu'elles soient bien intégrées dans les missions.

Malgré les difficultés de taille, les opérations de paix des Nations Unies ont démontré qu'elles sont un outil souple et adaptable, qui a évolué au fil du temps afin de relever les nouveaux défis. Dans cette veine, les opérations de terrain actuelles des Nations Unies doivent constamment s'adapter aux circonstances sur le terrain, qui évoluent parfois rapidement. Tandis que les Casques bleus se retrouvent dans des environnements où ils sont confrontés à des difficultés accrues, chaque

situation nécessite son propre dosage de compétences spécialisées et d'expérience.

Pour conclure, nous tenons à rendre hommage aux soldats de la paix qui ont péri dans l'exercice de leurs fonctions, et aussi aux civils qui ont été tués dans l'attaque perpétrée récemment au Mali. Nous présentons nos condoléances les plus vives à leurs familles, amis et gouvernements. Nous saluons le courage des défenseurs de la paix, qui parfois servent l'ONU dans des environnements hostiles et des conditions extrêmement difficiles.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Éthiopie.

**Mme Guadey** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de m'associer aux autres orateurs en félicitant le Sénégal de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à la délégation sénégalaise pour avoir organisé ce débat public sur une question d'une importance cruciale, en particulier pour nous en Afrique. Je souhaite remercier pour leurs exposés le Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi que les directeurs exécutifs de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Ce débat public ne pouvait pas être plus opportun ni plus pertinent à la lumière des difficultés sans précédent auxquelles sont confrontés les Casques bleus – que ce soit au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud ou en Somalie –, qui travaillent dans une situation très complexe et évolutive sur le plan de la sécurité. Les menaces asymétriques provenant d'acteurs non étatiques, notamment des terroristes, des forces négatives et autres réseaux criminels transnationaux, non seulement posent de graves risques pour les soldats de la paix, mais mettent en péril la vie de civils innocents.

C'est pourquoi les activités de maintien de la paix des Nations Unies doivent être réformées et adaptées à l'évolution des conditions de sécurité. À cet égard, l'examen mené par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a certainement produit d'importantes recommandations, dont la mise en œuvre en temps opportun contribuera pour beaucoup à adapter les opérations de paix des Nations Unies aux objectifs à atteindre. Bien entendu, nous savons que le Groupe a conseillé la prudence pour ce qui est de confier des tâches de répression aux Casques bleus, s'agissant en particulier des opérations de lutte antiterroriste. Néanmoins, le nombre d'attaques ciblées contre les membres du personnel de maintien de la paix et les civils augmente, et les menaces asymétriques deviennent de plus en plus la norme plutôt que l'exception pour de nombreux soldats de la paix, si ce n'est pour tous ceux-ci. L'incident d'hier contre des Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) souligne le fait que réagir à ce nouveau défi n'est plus facultatif et qu'élaborer des interventions stratégiques et opérationnelles judicieuses n'a jamais été aussi crucial. Dans ce contexte, nous souhaitons signaler les éléments suivants.

Premièrement, la nécessité d'une interprétation pragmatique et souple des principes fondamentaux du maintien de la paix des Nations Unies ne saurait être trop soulignée. Le débat opposant le maintien de la paix traditionnel et l'imposition de la paix est intenable. Les soldats de la paix ne peuvent pas et ne doivent pas rester indifférents face aux menaces considérables qui pèsent sur eux et sur les civils innocents qu'ils sont censés protéger.

Deuxièmement, les défenseurs de la paix doivent avoir un mandat, un concept d'opérations et des règles d'engagement clairs, fondés sur une analyse de la situation, une évaluation des menaces et une planification approfondies. Cela leur permettra d'avoir un dispositif robuste pour se défendre et protéger les civils en situation de danger mortel. Toutefois, avoir un mandat, un concept d'opérations et des règles d'engagement clairs ne suffit pas.

Ma troisième observation est donc que les Casques bleus doivent avoir la formation et les capacités nécessaires, y compris des éléments habilitants et des multiplicateurs de force, pour qu'ils puissent travailler dans un environnement asymétrique.

Nous savons qu'il est plus facile de le dire que de le faire, et nous ne nous attendons pas à ce que les difficultés stratégiques et opérationnelles soient facilement surmontées. Mais compte tenu de la gravité de la question, il est impératif que ces défis soient relevés le plus rapidement possible. Le problème ne peut être ni négligé, ni occulté, car ce serait manquer à l'engagement de protéger les civils.

Bien que le rapport (voir S/2015/446) du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies ait recommandé que les soldats de la paix de l'ONU n'entreprennent pas d'opérations de lutte antiterroriste, il n'a pas exclu cette possibilité pour une force régionale compétente ou une coalition ad hoc approuvée par le Conseil de sécurité. L'Union africaine et ses mécanismes régionaux, par exemple, ont manifesté davantage d'engagement et de volonté pour déployer des forces dans un environnement asymétrique. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en étant un exemple. Aucune mission ne symbolise la nécessité du partenariat que l'AMISOM, puisqu'elle travaille dans l'un des environnements les plus hostiles qui soient au nom de la communauté internationale. Les soldats de la paix de l'AMISOM sont confrontés presque chaque jour à des attaques asymétriques, mais ils sont sous-financés et manquent cruellement de moyens logistiques.

Sur la base des principes de la complémentarité et de la division du travail, l'Organisation des Nations Unies devrait être prête à partager le fardeau avec les opérations de soutien à la paix sous conduite de l'Union africaine, notamment en fournissant un dispositif d'appui logistique et financier. À cet égard, les recommandations pertinentes figurant dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau sont un pas dans la bonne direction; il est donc absolument indispensable qu'elles se traduisent par des mesures concrètes.

Bien entendu, nous savons des discussions sont en cours entre les deux organisations sur le renforcement de leur partenariat stratégique, y compris pour le maintien de la paix, et nous attendons avec intérêt les conclusions du débat du Conseil de sécurité, qui doit avoir lieu le 18 novembre sous la présidence sénégalaise.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

**M. Régis** (Haïti) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation haïtienne, saluer l'initiative du Sénégal, pays auquel Haïti est uni par tant de liens, d'organiser ce débat, auquel il a bien voulu nous convier dans le cadre de la réflexion nécessaire sur les menaces asymétriques, qui ont une incidence directe sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'un des premiers constats qui s'imposent, lorsqu'on jette un coup d'œil rétrospectif sur l'action de l'Organisation des Nations Unies au cours des dernières décennies en matière de maintien de la paix, est l'ampleur de la tâche accomplie, sur tous les continents et dans tous les domaines, qui concourt au maintien de la paix. Les réussites, dont certaines sont d'ailleurs éclatantes, sont nombreuses, mais on ne saurait passer sous silence les demi-succès, voire des échecs, dus dans certains cas à des lacunes, des défaillances stratégiques et opérationnelles, et sur lesquels il y a lieu manifestement d'approfondir notre réflexion collective. Les réussites, tout comme les échecs, passés et présents, sont pleins d'enseignements et doivent être utilement mis à profit pour aider l'Organisation, le Conseil de sécurité en particulier, tout comme les États concernés, à mieux assumer leurs responsabilités en ce qui a trait au maintien de la paix et à la protection des populations.

On assiste aujourd'hui à une prolifération des conflits, à connotation politique, ethnique ou religieuse, s'accompagnant souvent de violences contre des populations civiles, qui rendent de plus en plus complexes les opérations de maintien de la paix. Il s'agit, dans la grande majorité des cas, de conflits armés dépourvus de caractère international, de conflits de nature interne ou intra-étatique. Le Secrétaire général rappelait, il n'y pas longtemps, que plus des deux tiers du personnel militaire, de police et civil des Nations Unies déployé à travers le monde se trouvait concentré dans des endroits où il n'y a en fait pas de paix et où le déploiement d'opérations a lieu en l'absence de parties au conflit clairement identifiées ou de processus politique viable. Dans plusieurs cas, les contingents déployés par l'ONU font face à des situations de violence, des conflits, des menaces dites asymétriques qui tendent à compromettre le succès des efforts déployés par la communauté internationale.

Cette complexité accrue des opérations de maintien de la paix, unanimement reconnue, est due également à la montée en puissance d'entités non étatiques comme l'État islamique, qui est une parfaite illustration de ces menaces nouvelles à la paix. Les menaces asymétriques, au premier rang desquels figure le terrorisme, signifient pour les Casques bleus des risques plus élevés, comme en témoigne la multiplication, ces dernières années, des attaques visant le personnel de maintien de la paix dans différentes parties du monde, au Mali, sur le plateau du Golan, en République centrafricaine, en Somalie, au Darfour, et ailleurs.

Aujourd'hui, les soldats de la paix sont appelés à remplir des missions et des tâches de plus vaste portée. Dans certains cas, les lacunes des mandats apparaissent au grand jour, et mettent parfois en question, comme on

l'a vu au Rwanda et plus récemment au Soudan du Sud, la capacité même de l'ONU à répondre adéquatement aux menaces asymétriques que recèlent des environnements multidimensionnels et complexes.

Voilà pourquoi il nous semble opportun que la communauté internationale engage une réflexion approfondie, comme celle d'aujourd'hui, pour adopter des mesures robustes qui renforcent les capacités et les moyens des Casques bleus et leur permettent d'opérer dans des environnements de plus en plus complexes et de faire face aux défis émergents en matière de maintien de la paix, notamment les menaces asymétriques – qu'il s'agisse du terrorisme, du crime organisé, entre autres. Il s'agit, en outre, de faire en sorte que les soldats de la paix soient mieux protégés dans l'exercice de leurs fonctions, et que les questions de sécurité, de protection des civils, d'état de droit, de garantie des droits de l'homme et d'amélioration sensible des capacités des États sortant de conflits soient prises en compte.

La République d'Haïti bénéficie depuis déjà 12 ans d'une mission des Nations Unies pour la stabilisation. L'expérience de ces dernières années permet assurément de tirer un certain nombre de leçons qui peuvent s'avérer des plus profitables au moment où des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour réclamer ce qui est devenu une urgente nécessité, à savoir la redéfinition des mandats de maintien de la paix des Nations Unies et l'élaboration de nouveaux outils mieux adaptés qui permettent aux opérations de maintien de la paix de gagner en efficacité dans un environnement mondial en constante mutation.

En saluant le rôle joué par le Conseil de sécurité dans le cadre de sa mission fondamentale de sécurité collective par le biais des opérations de maintien de la paix, qu'il me soit permis de souligner l'apport inestimable de deux États Membres de l'Organisation, qui se tenaient à l'écart des opérations de maintien de la paix : je veux citer le Japon et le Mexique. Le premier est déjà un important donateur financier pour les missions de maintien de la paix et le second jouit dans la région et au-delà d'une solide réputation d'équidistance qui a fait sa force.

Pour terminer, je me permets d'énoncer quelques éléments de réflexion que ma délégation considère essentiels.

Premièrement, le maintien de la paix suppose non seulement des budgets croissants, mais aussi la prise en compte de nouvelles exigences, que ce soit sur le plan de la gestion de la sécurité, de la formation des Casques bleus, de leur implication dans le processus d'instauration de l'état de droit et du développement durable.

Deuxièmement, l'efficacité et la réussite des opérations de maintien de la paix doivent passer d'abord par le respect des principes clés définis par la Charte des Nations Unies, dont ceux du consentement des parties, de l'impartialité, et du non-recours à la force.

Troisièmement, ma délégation tient également pour essentiel que les soldats de la paix soient au plus près des communautés et des populations civiles qu'ils sont chargés de protéger.

Quatrièmement, les causes profondes des conflits – le sous-développement, l'extrême pauvreté, la marginalisation et l'exclusion – doivent être traitées en priorité.

Cinquièmement, le rôle des contingents de police s'avère de première importance dans le reconstruction de l'état de droit, l'établissement de la stabilité à long terme et de la consolidation de la démocratie. La protection des civils doit être au cœur des priorités.

Enfin, il revient à tous les États Membres de s'assurer que les tâches de maintien de la paix correspondent davantage aux réalités d'aujourd'hui, celles qui découlent du faisceau des nouvelles menaces à la paix, notamment des menaces dites asymétriques.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

**Mme Bird** (Australie) (*parle en anglais*) : Des conflits intra-étatiques à répétition, des réseaux terroristes et extrémistes élargis et le ciblage délibéré de civils déterminent la sécurité dans le monde aujourd'hui. Les soldats de la paix des Nations Unies doivent faire face à des demandes sans précédent, à des environnements plus complexes et plus dangereux et à un nombre important de victimes d'actes de malveillance.

Sept des 11 pays les plus touchés par le terrorisme accueillent des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, même si le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, dans son rapport (voir S/2015/446), et le Secrétaire général, dans son rapport sur l'application des recommandations du Groupe (voir S/2015/682), conviennent que les opérations de paix des Nations Unies ne sont pas conçues pour lutter contre le terrorisme.

Des environnements violents et à menaces asymétriques ne doivent pas affaiblir notre détermination à créer l'espace politique nécessaire à des négociations de paix et pour protéger les civils. Nous devons également former et équiper les soldats de la paix de sorte qu'ils puissent opérer de manière aussi sûre et efficace que possible. Une formation cohérente et utile s'impose d'urgence, de même qu'une meilleure connaissance de la situation et une meilleure gestion des crises.

Premièrement, concernant la formation, nous devons veiller à ce que les soldats de la paix respectent les règles des Nations Unies avant leur déploiement et qu'ils soient en mesure de faire face aux menaces particulières auxquelles ils seront confrontés. Nous appuyons les efforts de normalisation en cours, en particulier la distribution de manuels à l'usage des unités militaires et la formation connexe assurée. L'Australie copréside l'élaboration du guide sur la réduction de la menace posée par les engins explosifs improvisés (EEI) destiné aux quartiers généraux militaires et de police, qui contribuera à repérer et neutraliser l'arme de choix des terroristes.

Deuxièmement, l'Australie appuie fermement les conclusions du rapport final du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui recommande l'utilisation des technologies pour avoir une meilleure appréciation de la situation et protéger les soldats de la paix, en particulier quand, grâce à ces technologies, la charge et le coût liés à la protection de la force sont faibles. Dans le cadre du programme australien REDWING, par exemple, un ensemble de dispositifs concrets contre-EEI opérant dans des environnements difficiles a été mis au point. L'emploi de drones et d'équipements de vision nocturne revêtent également une importance particulière.

Il est essentiel d'apporter des améliorations en matière de renseignement pour veiller à ce que les opérations de maintien de la paix soient mieux à même de prévenir des attaques asymétriques et d'y faire face. Nous encourageons également les efforts pour améliorer le dialogue avec les communautés locales, ce qui renforce la confiance et constitue une composante importante d'un dispositif plus global d'alerte rapide et de prévention des conflits.

Troisièmement, bien que la prévention soit cruciale pour contrecarrer la menace, en cas de crise sécuritaire, l'ONU a besoin de la souplesse et des ressources nécessaires pour renforcer les capacités médicales et de sécurité, notamment des forces d'intervention rapide et des capacités d'évacuation médicale. Une politique globale de gestion des crises, assortie d'exercices obligatoires en la matière, représente une étape importante. De plus, nous accueillons favorablement l'élaboration d'un cadre d'évaluation des résultats des services sanitaires visant à améliorer les normes appliquées à toutes les capacités sanitaires. Le manque de capacités d'évacuation médicale pouvant fonctionner 24 heures sur 24, sept jours sur sept et quelles que soient les conditions météorologiques reste une lacune critique.

Les États fragiles qui accueillent des opérations de paix sont vulnérables aux réseaux terroristes et extrémistes violents. Nous sommes favorables à une démarche plus stratégique et plus cohérente de toute l'Organisation dans ses efforts pour prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent, et nous prenons acte de la nécessité de renforcer la coopération et la coordination entre les instances des Nations Unies chargées de la lutte contre le terrorisme et du maintien de la paix. La recommandation du Secrétaire général d'intégrer la prévention de l'extrémisme violent dans les activités pertinentes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, conformément à leurs mandats, mérite d'être étudiée plus avant.

En conclusion, le maintien de la paix est une entreprise à haut risque qui se trouve au cœur de la mission de maintien de la paix et de la sécurité des Nations Unies. Lorsque nous demandons aux soldats de la paix d'affronter ce risque, nous devons leur donner les moyens de s'acquitter de leur travail le plus sûrement et le plus efficacement possible.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

**M. Bonser** (Canada) (*parle en anglais*) : Nous avons entendu de nombreux orateurs aujourd'hui, et je promets que je serai bref.

Les Casques bleus opèrent dans des environnements de plus en plus complexes et instables, mettant souvent leur vie en péril pour protéger des populations civiles vulnérables. Et, comme l'ont dit de nombreux orateurs aujourd'hui, les menaces asymétriques font peser un risque critique pour les missions de paix, et cette situation est appelée à perdurer. Par conséquent, tant les Nations Unies que les pays qui fournissent des contingents doivent prestement s'adapter auxdites menaces. L'objectif n'est nullement

de substituer les opérations de paix aux initiatives menées au titre du contre-terrorisme mais bien de permettre aux personnels déployés de s'acquitter de leurs responsabilités de la manière la plus sûre et la plus efficace possible.

Afin d'assurer la viabilité des personnels déployés et leur permettre de s'acquitter de mandats robustes, notamment en matière de protection des populations civiles, l'ONU doit renforcer le cadre de préparation et de performance, ainsi que la réactivité des éléments présents sur le terrain, à travers une approche intégrée et sur mesure. Une telle approche passe non seulement par l'élaboration de cadres conceptuels appropriés mais également par la mise en place de formations spécialisées et la mise à disposition d'équipements, de renseignements et de dispositifs opérationnels adaptés – autant d'aspects indispensables pour faire face de façon efficace aux menaces asymétriques. Les capacités d'analyse des Nations Unies en la matière devraient également être renforcées.

(*l'orateur poursuit en français*)

Gardons par ailleurs à l'esprit que notre prise en compte des menaces asymétriques ne peut se résumer à la stricte dimension sécuritaire. Il est essentiel que l'ensemble des facteurs sous-jacents à la violence extrémistes soient également pris en compte à travers une approche globale. Le Canada est toujours prêt à partager l'expérience acquise dans la lutte contre les menaces asymétriques en Afghanistan et se réjouit par avance de la perspective de s'enrichir de celle des différents partenaires présents aujourd'hui.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

**M. Gone** (Côte d'Ivoire) : À l'entame de mon propos, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et vous exprimer toute notre confiance quant à l'efficacité avec laquelle vous conduirez les travaux du Conseil. Ma délégation reste disponible, à vos côtés, pour l'accomplissement de votre mission. Ma délégation a grand plaisir à prendre part à ce débat public sur les opérations de paix face aux menaces asymétriques, qui nous offre l'occasion d'échanger sur cet important sujet.

La fréquence et la complexité des actes de violence de plus en plus meurtriers commis par des combattants anonymes et sans appartenance à une institution légale et reconnue contre les civils et le personnel des opérations de maintien de la paix sont devenues une réelle source de préoccupation, dans un contexte où les conflits violents sont en nette augmentation. Appelant l'attention de la communauté internationale sur le phénomène du terrorisme asymétrique et se référant à l'attentat terroriste survenu à Grand Bassam en Côte d'Ivoire, le chef de la délégation ivoirienne pour le débat général de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, le Président Alassane Ouattara, soulignait que

> « [l]e monde doit se mobiliser contre le terrorisme et le combattre avec la plus grande fermeté et la plus grande détermination, avant qu'il n'inflige à nos pays et à nos sociétés des dégâts et des traumatismes irréparables. » (*A/71/PV.14, p.24*)

La problématique des menaces asymétriques est plus que jamais devenue un enjeu majeur pour la paix et la sécurité internationales et mérite par conséquent des Nations Unies et des États Membres toute l'attention requise. Cette guerre asymétrique devient encore plus inquiétante puisqu'elle déborde désormais le cadre traditionnel des symboles de l'État pour élargir son champ d'action aux civils et aux soldats de la paix. Hier encore, on apprenait par les médias la mort tragique d'un Casque bleu, celle de deux civils et sept blessés graves d'un contingent de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), suite à une embuscade soutenue par des engins explosifs improvisés. Cet acte terroriste vient porter à 35 le nombre de Casques bleus tués dans le pays depuis le mois de janvier de cette année, et à près de 70 les pertes de la MINUSMA en trois ans. Ma délégation saisit l'occasion pour honorer la mémoire de ces vaillants soldats de la paix qui ont sacrifié leur vie pour protéger les valeurs des Nations Unies.

Face à un tel contexte devenu particulièrement complexe, les opérations de maintien de la paix doivent s'adapter à l'environnement local. La note conceptuelle (S/2016/927, annexe) élaborée à l'effet d'orienter le débat évoque avec pertinence quelques-unes de ces mesures, à savoir : le renforcement des mandats des opérations de maintien de la paix pour les rendre plus robustes, le renforcement des capacités opérationnelles, le renforcement de la capacité des institutions et des acteurs nationaux, la formation, l'appui aux processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et de réforme du secteur de la sécurité.

L'expérience de mon pays qui abrite depuis 12 ans une opération de maintien de la paix, l'Opération des

Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), montre qu'en plus des aspects mentionnés, il importe de souligner la nécessité de construire des rapports de confiance et de proximité dans le respect du mandat avec la population locale. Cela implique une formation plus approfondie au contexte local et une disposition de la Force des Nations Unies à paraître davantage comme un partenaire pour la paix et la sécurité plutôt que comme une force étrangère dont l'unique mission est de régenter la vie quotidienne des populations. Dans cette perspective, l'attention portée à la jeunesse, aux leaders d'opinion et aux notables locaux apparaît comme une approche très pertinente. Le personnel des opérations de maintien de la paix devrait également bénéficier de formations poussées aux doctrines tactiques et aux combinaisons des actions des forces sur le terrain. La planification des opérations de maintien de la paix devrait être précédée d'une évaluation technique pertinente des enjeux et des forces en présence et procéder à des revues régulières une fois la Force des Nations Unies déployée sur le terrain.

La prise en charge adéquate des menaces asymétriques dans les opérations de maintien de la paix commande également une étroite collaboration entre le système des Nations Unies, les autorités locales et les acteurs non étatiques. À cet égard, la coordination et la synergie des actions apparaissent comme un facteur déterminant. Les rencontres régulières et les échanges d'informations devraient soutenir cette collaboration. Le renforcement des capacités opérationnelles des forces de sécurité et de défense du pays hôte ainsi que l'aide à l'éducation de la jeunesse et la coopération avec les médias locaux, dans une perspective préventive, sont autant d'actions qui contribueraient à réduire les menaces asymétriques. Dans les mesures tendant à consolider l'infrastructure de sécurité locale, l'appui aux processus de DDR et de réforme du secteur de la sécurité est un enjeu tout aussi important. Dans le cas de mon pays, qui a conduit avec succès son processus de DDR et de réforme du secteur de la sécurité, l'autorité chargée du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion sociale a pu bénéficier de l'assistance de l'ONUCI, notamment dans le cadre du marquage et du stockage des armes collectées.

Comme le relève à juste titre la note conceptuelle, la collaboration entre les opérations de maintien de la paix et l'ensemble des institutions et organismes de lutte contre le terrorisme s'avèrent une nécessité. À ce titre, le Conseil de sécurité et le Département des opérations de maintien de paix, notamment, doivent poursuivre et renforcer leur proximité avec les recommandations de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. Le pays hôte, pour sa part, doit également s'atteler à apporter des solutions aux causes ayant engendré le conflit.

En terminant mon propos, je voudrais réitérer les félicitations de ma délégation pour l'occasion qui nous a été donnée d'examiner cette question extrêmement importante pour la communauté internationale dans son ensemble et plus particulièrement pour l'Afrique de l'Ouest, notre région d'appartenance.

**Le Président** : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

**M. Begeç** (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé ce débat public. Je me joins aux autres orateurs pour exprimer mes condoléances suite à l'attentat perpétré contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, que nous condamnons.

La Turquie apprécie à sa juste valeur les efforts de maintien de la paix des Nations Unies et s'est engagée à les appuyer. Les opérations de maintien de la paix jouent un rôle essentiel pour le règlement politique durable des crises, la stabilisation des conflits, la réduction de la violence et la protection des civils, ainsi que pour le renforcement des capacités. Les 16 missions des Nations Unies qui sont déployées à l'heure actuelle ont une portée limitée par rapport au nombre total de situations de conflit et de crise inscrites à l'ordre du jour de l'ONU. Les opérations de paix ne sauraient ds substituer aux mesures d'imposition de la paix qui peuvent également être prises au titre du Chapitre VII.

Les missions politiques spéciales sont essentielles pour trouver des solutions politiques aux crises et pour prévenir et régler pacifiquement les conflits, notamment par la médiation et la pérennisation de la paix, selon les recommandations des processus d'examen récents. Chacun de ces instruments et mécanismes est un atout essentiel à la disposition des Nations Unies. Toutefois, ils doivent être soigneusement conçus, planifiés et utilisés en fonction du contexte spécifique.

Les missions de maintien de la paix doivent être déployées sur la base des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il faut respecter impérativement les principes du maintien de la paix – consentement du pays hôte, impartialité et non-usage de la force sauf en cas de légitime défense

ou de défense du mandat. La Turquie estime que ces principes n'excluent pas la protection des civils, mais la responsabilité principale de la protection des civils incombe au premier chef aux États. Néanmoins, au fil du temps, la protection des civils est devenue un élément essentiel de nombreux mandats de maintien de la paix.

Les opérations de maintien de la paix doivent être mieux adaptées aux menaces et aux défis actuels. En conséquence, les Casques bleus doivent être mieux formés, équipés et informés. Aussi longtemps que des menaces asymétriques et des attaques terroristes mettront en danger leur sûreté et leur sécurité, les soldats de la paix devraient être en mesure de se défendre et de défendre leur mandat. À cet égard, les missions de maintien de la paix et les entités de lutte antiterroriste des Nations Unies peuvent coordonner leurs efforts et échanger des informations dans le cadre de leurs mandats respectifs et distincts. À cette fin, nous encourageons les efforts visant à renforcer la coordination et la cohérence entre les entités de lutte antiterroriste des Nations Unies afin de mieux contrer les menaces du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Toutefois, avant d'élargir les mandats des missions de maintien de la paix en y incluant des activités de lutte contre le terrorisme, il faut prendre en compte la conclusion contenue dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies selon laquelle

> « De par leur nature et leur composition, les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas adaptées pour mener des opérations militaires de lutte antiterroriste » (*S/2015/446, par. 119*).

Dans le même ordre d'idées, il faudrait envisager sérieusement d'intégrer la prévention de l'extrémisme violent dans les activités des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, tel que proposé dans le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, en tenant compte de toutes les implications.

Les missions de maintien de la paix peuvent avoir des atouts particuliers en matière de renforcement des capacités en ce qui concerne l'état de droit et les processus de réforme du secteur de la sécurité, qui sont également considérés comme faisant partie de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En effet, les soldats de la paix pourraient améliorer davantage l'efficacité de leur action grâce à des activités de renforcement des capacités plutôt qu'en menant des activités militaires de lutte antiterroriste et des activités relevant du maintien de l'ordre.

La Turquie estime que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est l'instance la plus appropriée pour négocier et élaborer le cadre nécessaire aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et salue le travail réalisé par le Comité, sur la base du consensus. La coopération triangulaire et le renforcement des consultations entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat sont des éléments clefs pour améliorer la conception, la planification et l'exécution des mandats de maintien de la paix, ainsi que d'autres aspects qui ont une incidence sur l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Avant de terminer, je voudrais saluer le courage et la persévérance de tous les membres du personnel qui servent sous la bannière de l'ONU, en particulier ceux qui ont fait le sacrifice ultime dans l'exercice de leurs fonctions.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

**M. Sareer** (Maldives) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter le Sénégal à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je voudrais également remercier le Ministre Nidaye d'avoir organisé ce débat opportun sur les menaces asymétriques qui pèsent sur les missions de maintien de la paix.

Les opérations de maintien de la paix sont au cœur de l'action de l'ONU et sont essentielles à l'accomplissement de sa mission primordiale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité dans toutes les régions du monde. Grâce aux opérations de maintien de la paix, des vies innombrables ont été sauvées et de nombreuses personnes ont pu connaître une vie plus pacifique, plus optimiste et plus prospère.

La protection des civils contre les conflits et dans les situations de conflit est un élément essentiel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Par conséquent, afin de renforcer les efforts dans ce domaine, le Conseil de sécurité, les organismes des Nations Unies et les États concernés doivent tous accorder la même priorité à la protection des civils au moment de définir la portée et le mandat des missions de maintien de la paix. Leur travail collectif doit être guidé par un cadre précis et global pour identifier les menaces

qui pèsent sur les civils en tenant compte du contexte local, formuler des stratégies adaptables et souples pour faire face à l'évolution de l'environnement de sécurité et arrêter des objectifs clairement définis.

De telles stratégies sont encore plus indispensables en raison de la prévalence croissante des menaces asymétriques. Les menaces asymétriques dans un environnement de conflit sont souvent dues à une convergence de facteurs sociaux, économiques et politiques. Par conséquent, même s'il est essentiel que les missions de maintien de la paix soient dotées d'outils appropriés pour relever ces défis, en plus du matériel physique, il faut également prévoir des mécanismes pour traiter des aspects juridiques, techniques et de surveillance relatifs aux missions de maintien de la paix.

Avant tout, les missions de maintien de la paix doivent être dotées du personnel nécessaire pour exécuter leur mandat. De même, les objectifs fondamentaux et les aspects spécifiques des mandats des missions doivent être reflétés dans les cours de formation. Les principes pertinents du droit international humanitaire et du droit international en général doivent faire partie intégrante des formations prodiguées aux soldats de la paix au niveau national pour s'assurer qu'ils seront respectés. Cela s'impose si nous voulons que leurs efforts visant à contrer les menaces asymétriques soient non seulement efficaces, mais soient également conformes aux principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-usage de la force sauf en cas de légitime défense et de défense du mandat.

Il est également essentiel de suivre de près et d'évaluer activement les progrès réalisés par les soldats de la paix au niveau individuel et par les missions de maintien de la paix au niveau organisationnel pour s'assurer qu'ils progressent dans l'exécution de leur mandat. À cet égard, les Maldives se félicitent de l'introduction de nouveaux indicateurs permettant de mieux évaluer la performance des missions de maintien de la paix et d'améliorer leur efficacité, comme le recommande le Secrétaire général dans son rapport.

Pour que les activités soient menées efficacement sur le terrain, il importe de veiller à leur cohérence avec les programmes et les plans mis en œuvre par divers organismes. Les États Membres, les organisations régionales et les entités nationales ont également beaucoup de possibilités de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer le partage de l'information et des connaissances. Cette collaboration permettrait également d'améliorer l'efficacité de nos efforts.

Ce n'est pas seulement notre espoir, mais également notre ferme conviction, que chaque État Membre de l'ONU doit faire tout ce qui est en son pouvoir en vue de la réalisation des aspirations à la paix et à la sécurité énoncées dans la Charte des Nations Unies, garantissant ainsi le succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Face à de nouveaux défis opérationnels, cette conviction ne peut que se renforcer. Ce faisant, nous devons respecter les normes les plus élevées, en étant conscients de la cause et de l'entreprise communes en faveur desquelles nous nous sommes tous engagés au titre de la Charte. Nous sommes convaincus que nous réussirons si nous gardons à l'esprit notre objectif et ce qu'il exige de nous.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

**M. Estreme** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation sénégalaise d'avoir convoqué le présent débat public, ainsi que les intervenants pour leurs exposés.

Le Conseil de sécurité déploie de plus en plus fréquemment des opérations de maintien de la paix dans des environnements complexes où opèrent des groupes armés non étatiques qui recourent à des tactiques terroristes asymétriques contre les missions des Nations Unies, causant de la sorte un nombre croissant de victimes parmi le personnel de l'Organisation. Mon pays rend hommage à ceux qui sacrifient leurs vies au service de la paix. Nous condamnons les meurtres et les autres actes de violence commis contre les soldats de la paix et nous insistons sur la nécessité de prendre des mesures de sécurité plus efficaces pour les missions de paix.

Il ne fait aucun doute qu'il faut doter les opérations de maintien de la paix des moyens requis pour assurer la sûreté de leur personnel et de leur matériel, leur donnant ainsi les moyens de s'acquitter efficacement de leurs mandats et, surtout, d'assurer la protection des civils qui sont aussi la cible des menaces asymétriques. Parmi ces mesures et sur la base tant de l'examen du Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) et de l'intéressante note conceptuelle d'aujourd'hui (voir S/2016/927, annexe), l'Argentine considère qu'il importe de souligner ce qui suit : premièrement, le matériel et la formation spécifiques requis pour se défendre

contre les menaces asymétriques et le financement spécial nécessaire pour les acquérir; deuxièmement, l'élaboration par le Secrétariat, en consultation étroite avec les États Membres de l'ONU, de manuels de formation; troisièmement, un concept des opérations et des règles d'engagement clairs et adaptés aux environnements opérationnels marqués par des menaces asymétriques; quatrièmement, un mandat qui inclut les éléments nécessaires pour le renforcement des capacités et la consolidation de la paix dans les pays hôtes, en particulier l'appui à la remise sur pied de leurs institutions nationales de sécurité, en particulier dans les domaines de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité, conformément au nouvel objectif de pérennisation de la paix; cinquièmement, l'utilisation des nouvelles technologies, notamment les drones, afin de mieux connaître les situations opérationnelles, sans préjudice des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ou de ceux du maintien de la paix; sixièmement, le renforcement de la coopération interinstitutionnelle et le partage d'informations entre les différentes entités des Nations Unies chargées de la lutte contre le terrorisme, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et les opérations de maintien de la paix, en utilisant les moyens dont dispose déjà l'Organisation.

Tel que souligné dans l'intéressante note conceptuelle préparée par le Sénégal, fournir aux soldats de la paix les moyens qui leur permettent d'assurer leur protection et celle des civils contre des menaces asymétriques est une chose, les engager dans une action de lutte contre le terrorisme dans des régions où des missions de maintien de la paix sont déployées en est une autre. À cet égard, l'Argentine réaffirme sa position, qui est la même que celle du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, à savoir que les opérations de maintien de la paix ne sont pas conçues, formées ou équipées pour imposer des solutions politiques par le recours à une force de nature offensive. Par conséquent, les opérations de maintien de la paix ne sont pas un instrument approprié pour mener des opérations militaires de lutte contre le terrorisme.

Nous savons qu'il existe d'autres instruments de lutte antiterroriste plus efficaces qui, dans le même temps, permettent de respecter les principes des opérations de maintien de la paix, comme les directives concernant l'intervention de ces missions dans les processus de maintien de la paix, plus ou moins au-delà des limites de leurs mandats de maintien de la paix afin d'éviter d'en affecter l'essence même en y introduisant des éléments qui imposent la paix et ne font pas partie intégrante du maintien de la paix. À cet égard, et pour terminer, l'Argentine se dit disposée à examiner ces instruments, non seulement au Conseil de sécurité, mais aussi plus largement à l'Assemblée générale et, en particulier, au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Mounzer** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays se félicite des bonnes relations qui existent entre la Syrie et les responsables des deux forces des Nations Unies – l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), et réaffirmer que le Gouvernement syrien est déterminé à aider les deux forces par tous les moyens possibles.

Comme chacun le sait, la mise en place d'opérations de maintien de la paix dans une région donnée doit l'être pour une courte période de temps. Mais malheureusement, leur durée se mesure désormais en décennies dans le cas du Moyen-Orient, et ce en raison de la poursuite par Israël de son occupation de territoires arabes, de son mépris des résolutions pertinentes de la légitimité internationale et de ses politiques agressives, qui mettent en péril la sécurité et la stabilité de la région. À cet égard, nous voudrions rappeler que c'est à cause de l'occupation par Israël de territoires arabes que des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont présentes dans la région, grevant le budget de l'ONU et épuisant ses capacités et ses ressources humaines.

La délégation de mon pays se dit extrêmement préoccupée par les menaces sécuritaires et les agressions terroristes ciblant les soldats de la paix, et reconnaît que ces actions constituent un défi majeur aux activités qu'entreprennent les opérations de maintien de la paix sur le terrain. À cet égard, je voudrais répondre au représentant d'Israël, Puissance occupante, qui a dit que des groupes terroristes ont enlevé des éléments de la FNUOD dans la zone de séparation du Golan. Il s'agit là d'une reconnaissance claire du soutien qu'apporte Israël à ces groupes terroristes. C'est le Front el-Nosra – groupe terroriste inscrit sur la liste des organisations terroristes internationales et dont les blessés, soignés dans les hôpitaux israéliens ont reçu la visite du Premier Ministre d'Israël, Puissance occupante, et de hauts responsables – qui a enlevé des éléments de la FNUOD et les a expulsés de la zone de séparation.

Israël fournit à ces groupes terroristes armés une aide multiforme et une protection dans la zone d'opération de la FNUOD – la zone de séparation – et permet aux blindés de ces groupes armés terroristes, dirigés par le Front el-Nosra, de viser les habitations de personnes innocentes dans la localité de Qouneïtra, proche de la barrière technique au Golan. Voici une photo de la petite fille Mira Zaydan, âgée de deux ans et demi, tuée dans sa maison par des obus tirés de l'un des blindés d'el-Nosra dans la zone de séparation des forces.

Nul n'ignore le soutien qu'apporte Israël au Front terroriste el-Nosra dans la zone de séparation, soutien dont font état les rapports des Nations Unies et ceux de la FNUOD. Je citerai, à l'appui de ce que je dis, un passage tiré du Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 21 mai au 29 août :

> « Plus au sud, le personnel des Nations Unies présent au poste d'observation 54 les 1er et 29 juin a vu des véhicules des FDI venant du secteur alpha se diriger vers la ligne de cessez-le-feu, où le personnel des FDI est descendu et a déchargé du matériel immédiatement à l'est de la ligne de cessez-le-feu avant de retourner dans le secteur alpha. Plusieurs personnes circulant à bord de camions venant du secteur bravo se sont ensuite rendues sur le lieu où le matériel avait été déposé, l'ont chargé dans les camions et sont reparties vers l'est ». (*S/2016/803, par. 10)*

Il est fait une deuxième référence à ce problème dans le rapport du Secrétaire général sur la FNUOD pour la période allant du 1er mars au 20 mai 2016 :

> « La ligne de cessez-le-feu a été franchie presque chaque jour par des civils, principalement des bergers, passant du côté bravo au côté alpha. À différentes reprises, les 9, 10 et 28 mars et le 11 avril, le personnel des Nations Unies présent au poste d'observation 54 a été témoin de contacts, à la barrière technique israélienne, entre des soldats des Forces de défense israéliennes et des personnes du secteur bravo, dont certaines étaient armées. » (*S/2016/520, par. 5*)

**Le Président** : Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

**M. Safaei** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour réagir à la déclaration faite par le représentant du régime israélien durant ce débat, qui n'avait rien à voir avec le sujet du débat, à savoir les opérations de paix face aux menaces asymétriques. Ce représentant a choisi de ne pas parler des violations quotidiennes de la résolution 1701 (2006), qui sont mentionnées dans divers rapports présentés au Conseil. Dans la déclaration qu'il a prononcée au Conseil, il a plutôt une fois de plus proféré des accusations infondées et fabriquées contre mon gouvernement.

Je saisis cette occasion pour rejeter catégoriquement ces accusations, qui ont été répétées de nombreuses fois par le passé sans l'ombre d'une preuve pour les étayer. Apparemment, sa délégation considère que le simple fait de répéter une accusation peut la rendre acceptable et crédible auprès d'une partie de son audience. Non seulement il a tort, mais la répétition de ces accusations infondées est répugnante et révoltante. Israël espère juste qu'en répétant ces allégations contre l'Iran, il pourra couvrir ses crimes contre les civils palestiniens et détourner l'attention de la communauté internationale du fléau qu'est son occupation de terres palestiniennes et arabes depuis de nombreuses décennies et des crimes qu'il commet en réprimant les droits d'une nation tout entière. Les attaques portées jusqu'à présent par Israël contre l'Iran n'ont pas eu cet effet, et je ne doute pas qu'elles n'en auront pas à l'avenir.

**Le Président** : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

*La séance est levée à 17 h 35.*